ACTES DU SYMPOSIUM

LA FERME FORESTIÈRE en MÉTAYAGE :

Résultats, perspectives et enjeux

PROCEEDINGS OF

THE FOREST TENANT FARM:

Assessment, Perspectives and Issues at Stake SYMPOSIUM

RÉSEAU DE FORÊTS MODÈLES
MODEL FOREST NETWORK

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts

Natural Resources Canada
Canadian Forest Service

102-06680/

Actes du symposium

LA FERME FORESTIÈRE EN MÉTAYAGE :

Résultats, perspectives et enjeux

Proceedings of

THE FOREST TENANT FARM:

Assessment, Perspectives and Issues at Stake

Symposium

Rimouski
29 et 30 avril 1999
April 29 and 30, 1999

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
Natural Resources Canada
Canadian Forest Service

BAS-SAINT-LAURENT
RÉSEAU DE FORÊTS MODÈLES
MODEL FOREST NETWORK

Canada

Des copies supplémentaires de ce document sont disponibles auprès de :

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
300, Allée des Ursulines, bureau J-463
Rimouski (Québec) G5L 3A1

Téléphone : (418) 722-7211
Télécopieur : (418) 721-5630
Courrier électronique : foretmodele@fmodbsl.qc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 1999
Numéro de catalogue Fo18-47/1999
ISBN 0-662-64421-2

Additional copies are available from:

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
300, Allée des Ursulines, bureau J-463
Rimouski (Québec) G5L 3A1

Telephone: (418) 722-7211
Fax: (418) 721-5630
E-mail: foretmodele@fmodbsl.qc.ca

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 1999
Catalogue Number Fo18-47/1999
ISBN 0-662-64421-2

Remerciements

Les membres du comité organisateur désirent souligner la collaboration des nombreuses personnes qui ont contribué au succès du symposium.

Parmi celles-ci, nous désirons d'abord remercier les conférenciers et les membres du panel qui ont partagé leurs points de vue avec l'assistance. Ils ont été guidés de main de maître par Pierre Breton et Luc Bouthillier, qui ont animé les sessions de travail.

Des remerciements s'adressent également à Louisette Albert et Francine Bellavance, de la Forêt modèle, ainsi qu'à Pamela Cheers et Marie Pothier, du Service canadien des forêts, qui ont contribué à la préparation et à la révision du présent recueil de conférences.

Finalement, nous voulons souligner la contribution des quelque 230 personnes qui ont participé activement à cet événement.

Le comité organisateur

Acknowledgements

The members of the Organizing Committee wish to highlight the collaboration of many people who contributed to the success of this symposium.

First, we thank the speakers and the members of the panel who shared their points of view with the audience. These work sessions were expertly conducted by Pierre Breton and Luc Bouthillier.

Special thanks are also expressed to Louisette Albert and Francine Bellavance, of the Model Forest, and to Pamela Cheers and Marie Pothier, of the Canadian Forest Service, who prepared and edited the documents for the proceedings.

Finally, we would like to thank the 230 attendees who actively participated in this event.

The Organizing Committee

Avertissement aux lecteurs

Le présent document contient les textes des présentations effectuées lors du symposium « La ferme forestière en métayage : Résultats, perspectives et enjeux » tenu à Rimouski les 29 et 30 avril 1999. Ces textes n'engagent que la responsabilité des auteurs. Ce document contient également l'essentiel des idées exprimées lors du débat tenu le 30 avril.

Toutes les communications, sauf celles de John Bliss et de Fred Johnson, ont été prononcées en français.

Note to readers

This document presents the proceedings of the Symposium entitled "The Forest Tenant Farm: Assessment, Perspectives and Issues at Stake" held in Rimouski, April 29-30, 1999. The authors are entirely responsible for the content of their papers. This document also includes a summary of the ideas expressed during the debate held on April 30.

All the oral presentations except those by John Bliss and Fred Johnson were in French.

Table des matières / Table of contents

REMERCIEMENTS i

ACKNOWLEDGEMENTS i

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS ii

NOTE TO READERS ii

CONTEXTE 1

CONTEXT 1

OBJECTIFS 1

OBJECTIVES 2

PROGRAMME 3

PROGRAM 3

OUVERTURE DU SYMPOSIUM - *Normand Lafrenière* 9

OPENING ADDRESS - *Normand Lafrenière* 11

SESSION A : SURVOL ET RÉSULTATS/OVERVIEW AND RESULTS

LE MÉTAYAGE FORESTIER DANS LE BAS-SAINT-LAURENT : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ESSAI - *Richard Savard* 17

CONTEXT AND OBJECTIVES OF THE FOREST TENANT FARM EXPERIMENT IN THE BAS-SAINT-LAURENT - *Richard Savard* 21

LE MÉTAYAGE FORESTIER MIS EN PRATIQUE - *André Hupé* 25

FOREST TENANT FARMING IN PRACTICE - *André Hupé* 29

LES RÉSULTATS DE CINQ ANNÉES DE MISE À L'ESSAI - *Pierre Belleau* 35

RESULTS AFTER FIVE YEARS OF EXPERIMENTATION - *Pierre Belleau* 39

LES ASPECTS LÉGAUX DU MÉTAYAGE FORESTIER - *Gaston Desrosiers* 45

LEGAL ASPECTS OF FOREST TENANT FARMING - *Gaston Desrosiers* 49

LE POINT DE VUE DU PROPRIÉTAIRE FONCIER - *Michel Doyon* 55

THE CORPORATE LANDOWNER'S STANDPOINT - *Michel Doyon* 59

LE POINT DE VUE D'UN MÉTAYER - *André Simard* 63

A FOREST TENANT FARMER'S POINT OF VIEW - *André Simard* 67

SESSION B : PERSPECTIVES

UNE FORMULE VIABLE? MESURE ET INTERPRÉTATION D'INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES - *Sylvain Masse* 75

A SUSTAINABLE FORMULA? MEASURE AND INTERPRETATION OF SOCIO-ECONOMIC INDICATORS - *Sylvain Masse* 81

MÉTAYAGE FORESTIER ET PROPRIÉTÉ COMMUNALE : LE MESSAGE INSTITUTIONNEL QU'ENVOIE L'EXPÉRIENCE - *Luc Bouthillier* 85

FOREST TENANT FARMING AND COMMON PROPERTY: THE EXPERIMENT'S INSTITUTIONAL MESSAGE - *Luc Bouthillier* 85

EXPÉRIENCE MARGINALE OU ALTERNATIVE PROMETTEUSE? - *Gilbert Paillé* 89

A FRINGE EXPERIMENT OR A PROMISING ALTERNATIVE? - *Gilbert Paillé* 95

LE MÉTAYAGE FORESTIER ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL - *John Bliss* 103

FOREST TENANTRY AND RURAL DEVELOPMENT - *John Bliss* 109

LES PERSPECTIVES DU MÉTAYAGE FORESTIER SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE - *Fred Johnson* 115

POSSIBILITIES FOR FOREST TENANT FARMS ON THE INTERNATIONAL SCENE - *Fred Johnson* 117

SESSION C : DÉBAT SUR LES ENJEUX/DEBATE ON THE ISSUES AT STAKE

RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION DE - *Jacques Gauvin* 123

SUMMARY OF THE TALK BY - *Jacques Gauvin* 125

LA FORÊT MODÈLE ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ - *Louise Gratton* 129

THE MODEL FOREST AND THE CONSERVATION OF BIODIVERSITY - *Louise Gratton* 131

LES MÉTAIRIES FORESTIÈRES DANS LE BAS-SAINT-LAURENT :
UNE FORMULE DU PASSÉ POUR AMÉNAGER L'AVENIR DE NOTRE RURALITÉ - *Bruno Jean* 135

TENANT FORESTRY IN THE LOWER ST. LAWRENCE:
USING A FORMULA FROM THE PAST TO SECURE THE FUTURE OF OUR RURAL COMMUNITIES - *Bruno Jean* 137

LA FERME FORESTIÈRE EN MÉTAYAGE A-T-ELLE UN AVENIR? - *Jacques Proulx* 141

DOES THE FOREST TENANT FARM HAVE A FUTURE? - *Jacques Proulx* 145

LA FERME FORESTIÈRE EN MÉTAYAGE A-T-ELLE UN AVENIR SUR
LES TERRES DU DOMAINE PUBLIC? - *Jacques Tremblay* 151

DOES THE FOREST TENANT FARM HAVE A FUTURE ON PUBLIC FOREST LANDS? - *Jacques Tremblay* 153

FAITS SAILLANTS DES DISCUSSIONS EN PLÉNIÈRE 157

HIGHLIGHTS OF THE PLENARY DEBATE 161

ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES 165

ANNEX 1 - LIST OF PARTICIPANTS 165

ANNEXE 2 - COMITÉ ORGANISATEUR 175

ANNEX 2 - ORGANIZER COMMITTEE 175

Contexte

Située au Québec, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent fait partie d'un réseau national de 11 forêts modèles mis en place par le Service canadien des forêts au début des années 90 pour mettre en oeuvre le concept de développement durable en foresterie.

L'une des idées à la base du projet du Bas-Saint-Laurent est que l'appropriation des espaces forestiers de la région, par les gens qui l'habitent, permettrait de pratiquer une foresterie durable. Ce projet s'inscrit dans la recherche de solutions à un problème de déstructuration socio-économique. Il découle d'une démarche sociale, amorcée il y a plus de 30 ans, en vue de contrer le chômage chronique et la chute démographique qui affligent le Bas-Saint-Laurent depuis les années 50.

Un des volets de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent consiste à mettre à l'essai un modèle de métairie pour tester l'hypothèse que ce type de ferme forestière engendre des bénéfices socio-économiques et environnementaux profitables aux communautés. Cette formule consiste à confier, par la location, la mise en valeur de l'ensemble des ressources d'unités de territoire à des individus qui en retirent l'usufruit.

Après cinq années de mise à l'essai, il est possible de faire le point sur l'expérience en cours dans le Bas-Saint-Laurent et d'en tirer certains enseignements profitables à d'autres régions rurales.

Context

Located in the province of Quebec, the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent is part of the national network of 11 model forests set up by the Canadian Forest Service in the early 1990s to implement sustainable forest management.

One of the principles underlying the Bas-Saint-Laurent project is that the use of the region's forest land by its inhabitants can favour the practice of sustainable forestry. This project reflects the search for solutions to a problem of socio-economic destructuring. It is the result of a social process, initiated over 30 years ago, designed to counter the chronic unemployment and the demographic loss that have afflicted the Bas-Saint-Laurent since the 1950s.

One of the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent's facets consists in experimenting with the forest tenant farm model to test the hypothesis that forest farms can generate socio-economic and environmental benefits for the community. This formula consists in entrusting the management of all the resources of a territorial unit to individuals in the form of a lease.

After 5 years of testing, it is possible to take stock of the experiment under way in the Bas-Saint-Laurent and to draw conclusions that may be applied to other rural areas.

Objectifs

Ce symposium vise tout particulièrement à :

- faire connaître la formule de la ferme forestière en métayage et ses résultats;
- comparer cette formule à d'autres approches de gestion forestière;
- susciter un dialogue, entre les acteurs forestiers et socio-économiques, sur la faisabilité et la pertinence de la ferme forestière en métayage comme outil de développement durable en milieu rural.

À qui s'adresse le symposium?

Le symposium est organisé par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent et le Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada. Il s'adresse à des personnes, au Canada et ailleurs, intéressées par de nouvelles formules de foresterie durable susceptibles de contribuer au développement rural. Les participants pourront provenir des milieux forestiers, universitaires, socio-économiques ou communautaires.

Objectives

This symposium is designed specifically to:

- provide information on the forest tenant farm formula and its results to date;
- compare this formula to other forest management approaches;
- create a dialogue, between forestry and socio-economic interests, on the feasibility and relevance of the forest tenant farm as a rural sustainable development tool.

Who is the symposium intended for?

The symposium is organized by the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent and the Canadian Forest Service of Natural Resources Canada. It is aimed at people, from Canada and abroad, interested in novel sustainable forestry formulas that may contribute to rural development. The participants may come from forestry, university, socio-economic or community circles.

Programme

Le mercredi 28 avril 1999

19 h Accueil des participants

Le jeudi 29 avril 1999

8 h Accueil des participants

8 h 30 **Ouverture du symposium**
Normand Lafrenière
Directeur général
Service canadien des forêts - Québec

SESSION A (8 h 30 à 12 h)
LA FERME FORESTIÈRE EN MÉTAYAGE : SURVOL ET RÉSULTATS

Modérateur : Pierre Breton, ing.f.
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

9 h **Le métayage forestier dans le Bas-Saint-Laurent : contexte et objectifs de l'essai**
Richard Savard, ing.f.
président-directeur
La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

9 h 20 **Le métayage forestier mis en pratique**
André Hupé, ing.f.
responsable des opérations
La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

9 h 40 **Les résultats de cinq années de mise à l'essai**
Pierre Belleau, ing.f., M.Sc.
coordonnateur de la recherche
La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

10 h **Les aspects légaux du métayage forestier**
Me Gaston Desrosiers, avocat
Casgrain Gagnon Desrosiers Lévesque Bujold, avocats

10 h 20 **Pause**

Program

Wednesday, April 28, 1999

7:00 p.m. Check-in

Thursday, April 29, 1999

8:00 a.m. Check-in

8:30 a.m. **Opening address**
Normand Lafrenière
Director General
Canadian Forest Service - Quebec

SESSION A (8.30 a.m. to 12.00 NOON)
THE FOREST TENANT FARM: OVERVIEW AND RESULTS

Moderator: Pierre Breton, For. Eng.
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

9:00 a.m. **Context and Objectives of the Forest Tenant Farm Experiment in the Bas-Saint-Laurent**
Richard Savard, For. Eng.
Chairman and Manager
Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

9:20 a.m. **Forest Tenant Farming in Practice**
André Hupé, For. Eng.
Chief Forester
Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

9:40 a.m. **Results After Five Years of Experimentation**
Pierre Belleau, For. Eng., M.Sc.
Research Coordinator
Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

10:00 a.m. **Legal Aspects of Forest Tenant Farming**
Me Gaston Desrosiers, Attorney
Casgrain Gagnon Desrosiers Lévesque Bujold, avocats

10:20 a.m. **Break**

10 h 50 Période de questions

11 h 20 Le point de vue du propriétaire foncier
Michel Doyon, ing.f.
directeur général, division Saint-Maurice
Abitibi-Consolidated inc.

11 h 40 Le point de vue d'un métayer
André Simard, métayer forestier
Seigneurie de Nicolas Riou

12 h Dîner

SESSION B (13 h 30 à 17 h)
LA FERME FORESTIÈRE EN MÉTAYAGE : PERSPECTIVES

13 h 30 Une formule viable? Mesure et interprétation d'indicateurs socio-économiques
Sylvain Masse, ing.f., M. Sc.
analyste, économie forestière
Service canadien des forêts,
Ressources naturelles Canada

14 h Métayage forestier et propriété communale : le message institutionnel qu'envoie l'expérience
Luc Bouthillier, ing.f., Ph.D.
Université Laval

14 h 30 Expérience marginale ou alternative prometteuse?
Gilbert Paillé, ing.f., Ph.D.
président-directeur général,
Institut canadien de recherches en génie forestier

15 h Pause

15 h 30 Le métayage forestier et le développement rural
John Bliss, Ph.D.
Starker Chair in Private and Family Forestry
and Professor, Forest Resources
Oregon State University

10:50 a.m. Question period

11:20 a.m. The Corporate Landowner's Standpoint
Michel Doyon, For. Eng.
General Manager, Saint-Maurice Division,
Abitibi-Consolidated Inc.

11:40 a.m. A Forest Tenant Farmer's Point of View
André Simard, Forest Tenant Farmer
Seigneurie de Nicolas Riou

12:00 noon Lunch

SESSION B (1:30 p.m. to 5:00 p.m.)
THE FOREST TENANT FARM: PERSPECTIVES

1:30 p.m. A Sustainable Formula? Measure and Interpretation of Socio-economic Indicators
Sylvain Masse, For. Eng., M.Sc.
Analyst, Forest Economics
Canadian Forest Service,
Natural Resources Canada

2:00 p.m. Forest Tenant Farming and Common Property :
The Experiment's Institutional Message
Luc Bouthillier, For. Eng., Ph.D.
Université Laval

2:30 p.m. A Fringe Experiment or a Promising Alternative?
Gilbert Paillé, For. Eng.,Ph.D.
President and CEO
Forest Engineering Research Institute of Canada

3:00 p.m. Break

3:30 p.m. Forest Tenantry and Rural Development
John Bliss, Ph.D.
Starker Chair in Private and Family Forestry and Professor, Forest Resources
Oregon State University

16 h **Les perspectives du métayage forestier sur la scène internationale**

Fred Johnson

directeur exécutif

Réseau international de forêts modèles

Centre de recherche en développement international

16 h 30 **Synthèse**

Le vendredi 30 avril, 1999

SESSION C (8 h 30 à 12 h)

LES FERMES FORESTIÈRES EN MÉTAYAGE :

DÉBAT SUR LES ENJEUX

Des personnes issues de divers secteurs d'activité associés aux ressources de la forêt et les participants au symposium discuteront des enjeux liés à la formule des fermes forestières en métayage.

8 h 30 **La ferme forestière en métayage a-t-elle un avenir?**

Animateur :

Luc Bouthillier, ing.f., Ph. D.

Université Laval

- Louise Gratton, secrétaire,
  Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées
- Jacques Proulx, président
  Solidarité rurale du Québec
- Jacques Tremblay, ing.f., directeur
  Direction des programmes forestiers, ministère des Ressources naturelles du Québec
- Bruno Jean, Ph.D., président
  Fondation canadienne sur la restructuration rurale
- Jacques Gauvin, vice-président, Foresterie
  Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ)

9 h 45 **Pause**

10 h 15 **La parole à l'auditoire**

11 h 45 **Synthèse et mot de la fin**

4:00 p.m. **Possibilities for Forest Tenant Farms on the International Scene**

Fred Johnson

Executive Director

International Model Forest Network

International Development Research Centre

4:30 p.m. **Wrap-up**

Friday, April 30, 1999

SESSION C (8:30 a.m. to 12:00 noon)

THE FOREST TENANT FARM:

DEBATE ON THE ISSUES AT STAKE

Panellists from various sectors related to forest resources and symposium participants will define and discuss issues related to the forest tenant farm formula.

8:30 a.m. **Does the forest tenant farm have a future?**

Moderator:

Luc Bouthillier, For. Eng., Ph.D.

Université Laval

- Louise Gratton, Secretary,
  Foundation for the Safeguard of Endangered Species
- Jacques Proulx, President
  Solidarité rurale du Québec
- Jacques Tremblay, For. Eng., Director, ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction des programmes forestiers
- Bruno Jean, Ph.D., President,
  Canadian Rural Restructuring Foundation
- Jacques Gauvin, Vice-President, Forestry
  Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ)

9:45 a.m. **Break**

10:15 a.m. **Discussion period**

11:45 a.m. **Summary and closing remarks**

Ouverture du symposium

Opening Address

Normand Lafrenière
Directeur général/Director General
SERVICE CANADIEN DES FORÊTS - QUÉBEC/
CANADIAN FOREST SERVICE - QUEBEC

OUVERTURE DU SYMPOSIUM

Normand Lafrenière

Bonjour à tous et bienvenue à Rimouski. Au nom de la Corporation de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent et des quatre promoteurs soit Abitibi-Consolidated inc., la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, le Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata et le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, de tout le personnel associé à cette initiative, et du Service canadien des forêts, je vous souhaite un symposium des plus productifs.

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent fait partie d'un réseau de 11 forêts modèles parrainées par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada et disséminées dans toutes les régions forestières du Canada. Le Programme de Forêts modèles a été établi en 1992 par le gouvernement du Canada pour encourager l'adoption de pratiques d'aménagement durable au sein de la communauté forestière canadienne et internationale.

En 1997, à la suite des conclusions positives d'une évaluation indépendante et malgré les restrictions budgétaires en vigueur, le Service canadien des forêts a fait le choix de renouveler le programme pour une deuxième phase de cinq ans. Le réseau s'est alors enrichi d'un onzième site en milieu autochtone avec la sélection du projet de Forêt modèle Crie de Waswanipi, dans le Nord-Ouest du Québec. La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, quant à elle, fait partie du réseau depuis 1993 et doit sa sélection à la pertinence des objectifs et de l'approche que ses promoteurs ont défendus dans leur proposition. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour les leaders du milieu, en particulier les architectes de la première heure du projet comme monsieur Jean-Guy Gagnon et toute son équipe.

Point n'est besoin de vous rappeler combien cette région a vu naître d'initiatives, programmes et projets, porteurs de développement pour les communautés locales sur la base des ressources forestières omniprésentes : fondation des premiers organismes de gestion en commun à la suite des « Opérations Dignité » (plusieurs fêteront leur 25e anniversaire cette année); premier essai de fermes forestières à Sainte-Paule; rétrocession des lots publics intramunicipaux; Programme de développement forestier de l'Est du Québec. Toutes ces initiatives n'ont pas été le fruit du hasard, mais bien le résultat de la détermination des Bas-Laurentiens qui avaient à cœur le développement endogène de leurs collectivités. J'ai d'ailleurs eu le grand plaisir de travailler avec plusieurs d'entre eux, même s'il m'est arrivé, à quelques occasions en tant que fonctionnaire, d'être personnellement confronté de près à cette détermination. Mais je me félicite d'une chose, c'est que même si certaines de vos idées, un peu trop novatrices, ont sans doute vu le jour avant l'heure et n'ont pas su retenir l'attention des décideurs, plusieurs ont fait école dans la communauté forestière, ailleurs au Québec.

Le sujet du symposium qui nous réunit pour ces deux jours est, à mon avis, un autre exemple de l'intérêt que portent votre région et plusieurs régions du Canada et du Québec au développement durable des forêts. Je n'utilise pas le terme « développement durable » pour être « politically correct » mais bien parce qu'il renferme pour moi une notion de développement « par et pour les êtres humains » au-delà d'une mise en valeur raisonnée de toutes les ressources que renferment nos forêts. Dans l'essai de métayage, l'un des volets du projet de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, je ne vois pas une panacée aux maux qui affligent notre gestion forestière (même si c'est un sujet d'actualité!), mais plutôt une formule alternative qui pourrait avoir sa raison d'être, notamment dans certaines portions du territoire habité ou dans d'autres régions particulières.

L'objectif que la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent et le Service canadien des forêts poursuivent dans la tenue de ce symposium n'est pas de vous vendre une recette miracle et universelle. Nous voulons, en premier lieu, vous informer sur les différentes facettes de l'expérience en cours à la forêt modèle, susciter une réflexion et un débat sur ses tenants et aboutissants et, surtout, recueillir vos commentaires et idées afin de la bonifier. Bien sûr, nous serions heureux si, à l'issue de cette session, vous étiez en mesure de faire profiter vos communautés respectives des enseignements tirés de ces deux journées d'échange. Il y a d'ailleurs parmi nous une très grande diversité de représentants de plusieurs milieux socio-

économiques ainsi que des représentants de différentes régions forestières au pays, et je crois que nous devons en être fiers.

Au nom des organisateurs, je vous remercie de votre participation et vous souhaite de fructueuses discussions.

OPENING ADDRESS
Normand Lafrenière

Hello everyone and welcome to Rimouski. On behalf of the Corporation de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, the four promoters—Abitibi-Consolidated Inc., the Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, the Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata and the Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent—and all the staff associated with the undertaking, together with the Canadian Forest Service, I wish you a very productive symposium.

The Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent is part of a network of 11 model forests sponsored by the Canadian Forest Service of Natural Resources Canada and distributed across the forest regions of Canada. The federal government set up the Model Forest Program in 1992 to promote the adoption of sustainable forest management practices across the Canadian and international forest community.

In 1997, further to the positive findings from an independent assessment and despite existing budgetary restrictions, the Canadian Forest Service decided to renew the program for a second, 5-year phase. At that time, an eleventh site was added to the network with the selection of the Waswanipi Cree Model Forest project. This Aboriginal model forest is located in northwestern Quebec.

The Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent was selected in 1993 as part of the network in light of the suitability of the objectives and approach set out by the promoters in their proposal. I wish to express my sincere appreciation to the key community players involved, especially the architects of the project, including Jean-Guy Gagnon and all his team.

As you already know, this region has seen the emergence of many initiatives, programs and projects aimed at supporting the development of local communities by harnessing the ubiquitous forest resources. Examples include the establishment of the first group ventures following "Opération Dignité" (some of them will be celebrating their 25th anniversary this year). The first trial forest farm at Sainte-Paule; reconveyance of intramunicipal public lots; and the Eastern Quebec Forestry Development Program. These initiatives did not come about by chance, but resulted from the determination of residents of the Lower Laurentians region to promote their communities' development from within. I have had the pleasure, moreover, of working with many of these persons, although I must say that, on a few occasions, as a civil servant I have encountered this determination in person.

However, I am pleased about one thing. Although some of your ideas may have been a little too innovative and undoubtedly ahead of their time, and so failed to capture the attention of decision makers, many of your ideas have been applied in other forest-based communities in Quebec.

The topic of this two-day symposium is, in my opinion, another example of the interest that your region and many regions of Canada and Quebec have in sustainable forest development. I am not using the expression "sustainable development" to be politically correct but rather because it embodies the notion of development undertaken "by humans for humans" that goes beyond rational utilization of all the resources contained in our forests.

The tenant farming trial is one of the many components of the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent project. I do not see it as a panacea to the problems plaguing forest management, but rather as an alternative approach that may be suitable for certain inhabited regions or other specific regions.

The goal pursued by the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent and the Canadian Forest Service in holding this symposium is not to present a miracle solution that is universally applicable. We want first to inform you about the different facets of the experiment that is under way in the model forest and to encourage reflection and discussion of the ins and outs of the concept. And we want above all to seek your comments and ideas so that we can improve on it. Obviously, we would be happy if, when this event ends, you are able to share what you have learned from our two days of discussions with your respective communities. In our midst, we have a wide diversity of representatives from many socio-economic sectors along with representatives of various forest regions in Canada, and I feel that we should be very proud.

On behalf of the organizers, I thank all of you for participating and wish you very fruitful discussions.

Session A

La ferme forestière en métayage :

The Forest Tenant Farm:

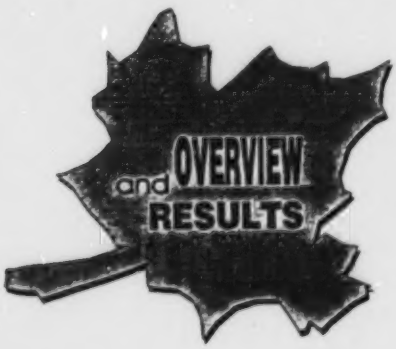

Modérateur/Moderator : Pierre Breton

Conférenciers/Speakers : Richard Savard
André Hupé
Pierre Belleau
Gaston Desrosiers
Michel Doyon
André Simard

Le métayage forestier dans le Bas-Saint-Laurent : contexte et objectifs de l'essai

Context and Objectives of the Forest Tenant Farm Experiment in the Bas-Saint-Laurent

Richard Savard, ing.f./For. Eng.
Président-directeur/Chairman and Manager
LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT

LE MÉTAYAGE FORESTIER DANS LE BAS-SAINT-LAURENT : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ESSAI

Richard Savard, ing.f.

Le Programme des forêts modèles

Le gouvernement du Canada annonçait, en 1991, la création du Programme des forêts modèles, visant l'atteinte des objectifs suivants :

- répondre aux préoccupations des Canadiens concernant l'état de leur environnement et l'avenir de leurs forêts;
- développer de nouvelles approches et trouver des solutions pratiques aux préoccupations touchant la gestion durable des forêts;
- faire la démonstration à l'échelle nationale et internationale d'un développement forestier durable.

Ainsi, le Service canadien des forêts a établi, à l'échelle du pays, 11 forêts modèles qui couvrent plus de neuf millions d'hectares de terres forestières. Structurées de manière à former un réseau et représentatives des grandes écorégions forestières, ces forêts modèles reflètent des valeurs écologiques et culturelles variées comme la faune et la flore sauvage, la biodiversité, les bassins versants et les activités récréatives, en plus des valeurs économiques traditionnelles rattachées à la matière ligneuse.

Chacune des forêts modèles est le fruit d'un partenariat qui regroupe la majorité des détenteurs de droits et des divers utilisateurs du territoire.

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

En février 1992, à l'invitation du gouvernement canadien, quatre organismes du domaine forestier se sont faits les promoteurs d'un projet de forêt modèle dans le Bas-Saint-Laurent. Ce sont : la compagnie Abitibi-Consolidated, la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, le Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata et le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent. Les promoteurs ont formé une corporation sans but lucratif qu'ils gèrent de concert avec les autorités du Service canadien des forêts.

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent peut également compter sur l'appui financier et technique d'une quarantaine de partenaires qui sont des organisations publiques ou privées représentant un large éventail des intervenants du milieu forestier.

Les promoteurs se sont fixés comme objectif général :

- Faire la démonstration d'une gestion durable des ressources forestières, dans un esprit de partenariat, afin de favoriser le développement durable en milieu rural.

Ils poursuivent également certains objectifs spécifiques :

- faire l'essai de techniques et méthodes novatrices afin d'assurer le développement durable des ressources forestières en territoire habité;
- développer et tester de nouvelles formules de gestion de la forêt;
- favoriser le partenariat.

Le territoire de la Forêt modèle couvre une superficie de 113 101 ha et est composé de trois unités, soit :

- la Seigneurie de Nicolas Riou, propriété d'Abitibi-Consolidated;
- la Seigneurie du Lac-Métis, propriété d'Abitibi-Consolidated;
- six municipalités qui forment le territoire du Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata.

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent est donc entièrement située en territoire privé.

Pourquoi développer un nouveau mode de gestion des forêts?

Pour élaborer des solutions pratiques aux problèmes que vivent les communautés dépendant de la forêt.

- Bilan démographique négatif

D'après le Bureau de la statistique du Québec, les MRC du Témiscouata et de la Matapédia verront leur population diminuer de 14,4 % d'ici l'année 2016. Il s'agit de régions dont l'économie repose en grande partie sur l'aménagement et l'exploitation des ressources forestières.

- Vieillissement de la population

  Selon les dernières perspectives démographiques dans l'Est du Québec, le nombre de jeunes entre 0 et 14 ans passera de 66 000 à 36 000 dans les 18 prochaines années, soit une diminution de plus de 45,5 %. Source : Le Journal de Québec, 17 septembre 1998, d'après le Bureau de la statistique du Québec.

- Insuffisance de l'emploi
- Économie en régression
- Changements technologiques

Le développement et la mise à l'essai de fermes forestières en métayage visent donc l'atteinte des objectifs suivants :

- créer de la richesse dans les communautés rurales;
- favoriser l'entrepreneurship;
- valoriser le travail en forêt;
- faire une place aux jeunes;
- permettre une répartition équitable des profits générés par la mise en valeur des différentes ressources de la forêt;
- développer un modèle exportable.

Pour briser la dépendance des travailleurs forestiers envers les programmes sociaux.

- 63 % des travailleurs forestiers québécois doivent avoir recours à l'assurance-emploi.

- 8 % des travailleurs forestiers québécois ont besoin de l'aide sociale pour assurer leur subsistance.

On comprend alors facilement que les jeunes sont peu intéressés par un travail en forêt et que l'on fait face à un problème de relève.

Le modèle de fermes forestières en métayage doit permettre à un individu d'assurer sa subsistance, ainsi que celle de sa famille, sans avoir à recourir aux programmes sociaux (assurance-emploi et aide sociale).

Pour répondre aux préoccupations grandissantes concernant l'aménagement intégré des ressources et la gestion durable des forêts.

La gestion durable des forêts implique la prise en compte et le respect de certaines valeurs, telles :

- la gestion en partenariat;
- la consultation du public;
- la conservation de la biodiversité;
- le respect de l'ensemble des ressources du milieu forestier;
- la conservation des écosystèmes;
- autres.

Le plan d'aménagement est le moyen qui a été privilégié pour intégrer l'ensemble de ces valeurs. Au cours de la saison d'opérations 1995-1996, la Forêt modèle se dotait d'un plan d'aménagement multiressource pour l'ensemble de son territoire. Depuis, toutes les activités d'exploitation et de mise en valeur y sont réalisées en conformité avec les dispositions prévues à ce plan.

On y retrouve deux sections : un plan de protection et des stratégies d'aménagement pour chacune des ressources (matière ligneuse, faune, eau, paysages et potentiel récréatif).

Le plan de protection

Le plan de protection est l'outil de prédilection des gestionnaires de la Forêt modèle. Sa réalisation a donné lieu à d'intéressantes discussions sur les valeurs associées à la forêt et sur la divergence des objectifs poursuivis par les différents utilisateurs. Le plan de protection est composé d'un code d'éthique environnemental et d'un zonage qui guide les interventions (zones d'affectation).

Le code d'éthique identifie deux pratiques jugées incompatibles avec les orientations générales de la Forêt modèle. Ces activités sont l'utilisation de phytocides pour l'entretien des plantations et les coupes totales de plus de 4 ha.

Pour ce qui est des zones d'affectation, on a regroupé sous cinq catégories, les différentes parcelles du territoire :

- les strates forestières;
- les habitats fauniques exceptionnels;
- les secteurs utilisés pour la récréation;
- les zones de protection de l'encadrement visuel;

- tous les autres sites présentant un intérêt particulier.

Chacune des zones d'affectation bénéficie d'un degré de protection différent, donc de modalités d'intervention différentes. Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'un consensus parmi les utilisateurs du territoire et la population qui y vit.

Les attentes des promoteurs vis-à-vis le symposium

- Faire connaître la formule de fermes forestières en métayage, telle qu'expérimentée à la Forêt modèle, et en exposer les résultats.
- Comparer la ferme forestière en métayage à d'autres approches de gestion des forêts.
- Susciter un dialogue entre les acteurs forestiers, politiques et socio-économiques sur la valeur de cette formule de gestion.
- Vérifier le potentiel de la formule de métayage pour d'autres territoires forestiers privés ou publics.

Au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, je vous souhaite un bon symposium.

CONTEXT AND OBJECTIVES OF THE FOREST TENANT FARM EXPERIMENT IN THE BAS-SAINT-LAURENT

Richard Savard, For. Eng.

Model Forest Program

The Government of Canada launched the Model Forest Program in 1991 to:

- respond to Canadians' concerns about the state of the environment and the future of their forests;
- develop new approaches and find practical solutions to concerns related to sustainable forest management;
- demonstrate the use of sustainable forest management practices nationally and internationally.

The Canadian Forest Service created 11 model forests across Canada involving more than 9 million ha of forest land. Representing Canada's broad forest regions, the model forest network reflects a diversity of environmental and cultural values, including wild fauna and flora, biodiversity, drainage basins and leisure activities, as well as the traditional economic values of timber resources.

Each model forest brings together and forms a partnership between the majority of organizations and individuals holding rights to and using the territory.

The Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent

In February 1992, four organizations from the forest sector responded to the Government of Canada's invitation for proposals by submitting a model forest project for the Lower St. Lawrence region. The four promoters are: Abitibi-Consolidated, the Faculty of Forestry and Geomatics of Université Laval, the Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata and the Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent. They formed a non-profit corporation, which they run with the Canadian Forest Service.

The Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent also receives financial and technical support from about 40 partner organizations representing an array of forest stakeholders from the public and private sectors.

The promoters set themselves the general objective of:

Working together in partnership to demonstrate sustainable forest resource management in order to promote sustainable rural development.

The specific objectives are to:

- test innovative techniques and practices to ensure sustainable forest resource development in the inhabited forest;
- develop and test new forest management models;
- encourage partnership.

The Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent covers an area of 113 101 ha comprising three management units:

- the Nicolas Riou seigneury, owned by Abitibi-Consolidated;
- the Lac-Métis seigneury, owned by Abitibi-Consolidated;
- six municipalities forming the territory of the Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata.

The entire Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent is thus situated on privately owned lands.

Why develop a new forest management system?

To devise practical solutions to the problems experienced by forest-dependent communities

- Negative population report

  According to the Bureau de la statistique du Québec, the regional county municipalities of Témiscouata and Matapédia will see a 14.4% decline in population by the year 2016. Economically, these regions rely heavily on forest resource management and exploitation.

- Aging population

  The most recent population projections for eastern Quebec indicate that the number of young people 0-14 years of age will drop 45.5% from 66 000 to 36 000 over the next 18 years.

  Source: Le Journal de Québec, September 17, 1998, based on statistics from the Bureau de la statistique du Québec.

- Low employment

- Slowing economy
- Technological change

With this in mind, the main objectives of the forest tenant farm experiment are to:

- create wealth in rural communities;
- foster entrepreneurship;
- place greater value on forestry work;
- make way for young people;
- ensure equitable sharing of the profits derived from forest resource development; and
- develop a management model that can be applied beyond the borders of the model forest.

To break forest workers' dependency on social programs

- 63% of forest workers in Quebec rely on employment insurance to supplement their income.
- 8% of forest workers in Quebec rely on social assistance.

It is easy to understand why young people are not terribly interested in forestry work and why there are problems ensuring a future labour base.

The forest tenant farm management model must enable tenant farmers and their families to earn a living from the forest without having to count on employment insurance or social assistance.

To respond to the growing concerns about integrated resource management and sustainable forestry

It is crucial that sustainable forest management incorporate a diversity of values, including:

- management through partnership;
- public consultation;
- conservation of biodiversity;
- consideration of all forest resources;
- conservation of ecosystems;
- etc.

The Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent integrates these values by means of a management plan. In 1995-1996, the model forest adopted a multi-resource management plan for all of its territory. Since then, all operating and development activities must conform to this plan.

The plan has two components: a protection plan and management strategies for each of the identified forest resources (timber, wildlife, water, landscapes and recreational opportunities).

- Resource protection plan

The resource protection plan is the preferred tool of the model forest's management. Its formulation gave rise to useful discussions on the diversity of forest values and the different objectives pursued by forest users. The plan includes an environmental code of ethics and land-use areas.

The code of ethics identifies two practices considered incompatible with the model forest's general orientations. They are: the use of chemical herbicides in stand tending and clearcuts of over 4 ha.

The model forest territory has been divided into five types of land-use areas, namely:

- forest strata;
- outstanding wildlife habitat;
- recreational areas;
- areas where visual quality is protected; and
- all other special-interest sites.

Each land-use area benefits from a different level of protection and hence different management practices. These management practices were arrived at through a consensus among land users and the local population.

What promoters expect from the symposium

- Provide information on the forest tenant farm management model and its results to date.
- Compare this model with other forest management approaches.
- Stimulate dialogue between forestry, political and socio-economic interests on the feasibility and relevance of forest tenant farming as a management model.
- Determine whether this model can be applied to other publicly or privately owned forests.

On behalf of the board of directors and staff of the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, I hope you enjoy the symposium.

Le métayage forestier mis en pratique

Forest Tenant Farming in Practice

André Hupé, ing.f./For. Eng.
Responsable des opérations/Chief Forester
LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT

LE MÉTAYAGE FORESTIER MIS EN PRATIQUE
André Hupé, ing.f.

Le principe

L'essai de fermes forestières en métayage a débuté il y a cinq ans, soit à l'été 1994. En 1999, les métayers amorcent une sixième année d'opération.

Le métayage forestier consiste à *confier un territoire à un preneur, appelé métayer, qui s'engage à l'exploiter de façon durable sous réserve d'en partager les fruits et les récoltes avec le propriétaire.* Le métayage est donc une formule basée essentiellement sur un système de location de territoire.

Confier un territoire à un preneur...

Le territoire des fermes forestières en métayage

L'essai se déroule en grande forêt privée, sur deux territoires appartenant à la compagnie Abitibi-Consolidated. Par contrat, la compagnie en a délégué la gestion de toutes les ressources à la corporation Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent pour mener son essai.

La Seigneurie du Lac-Métis couvre une superficie de 33 933 ha. Elle est située dans les domaines des sapinières à bouleau blanc et à bouleau jaune à 75 km au sud-est de Rimouski. L'entrée principale avoisine les municipalités de Saint-Charles-Garnier et de La Rédemption.

La Seigneurie de Nicolas Riou couvre une superficie de 13 687 ha. Elle est située dans les domaines de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune à 40 km au sud-ouest de Rimouski. L'entrée principale se trouve à proximité de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

Il y a actuellement 16 métayers sur la Seigneurie du Lac-Métis et 9 sur la Seigneurie de Nicolas Riou.

Les métairies ont une superficie moyenne de 1 000 ha de forêt productive et accessible. Sur chaque seigneurie, on retrouve des aires communes ou aires d'arrérages. Ces surfaces n'ont pas été allouées aux métayers parce qu'elles ont fait l'objet de coupes totales dans les deux dernières décennies.

Avant l'arrivée des métayers sur le territoire, une simulation de rentabilité a été réalisée pour chacune des métairies.

Simulation de rentabilité

Au départ, il était important de savoir si les unités permettaient aux métayers d'obtenir un revenu décent à partir de la réalisation de travaux sylvicoles. C'est pourquoi la simulation n'a été axée que sur l'aménagement forestier et la récolte de la matière ligneuse. Voici les hypothèses de base utilisées à l'époque :

- Travailleur autonome

  À partir d'une productivité moyenne pour l'exécution des travaux, le métayer travaille environ 125 jours et est considéré comme un travailleur autonome.

- Prélèvement admissible conservateur

  Le prélèvement annuel établi pour chaque métairie correspond à ce que la forêt marchande peut produire annuellement. Autrement dit, c'est le pourcentage de l'accroissement annuel appliqué sur le volume marchand sur pied (le calcul ne tient pas compte de la croissance des jeunes peuplements et des plantations).

- Aucune contrainte de mise en marché

  Nous avons supposé que le métayer pourrait écouler localement toute sa production annuelle de bois au prix du marché. La réalité est toute autre puisque les métayers éprouvent certaines difficultés dans la mise en marché des bois à pâte feuillus.

- Taux et travaux sylvicoles de la forêt privée

  Les travaux sylvicoles exécutés par les métayers sont les mêmes que ceux réalisés par les propriétaires et financés dans le cadre des programmes d'aménagement en forêt privée.

- Aucun phytocide

  Au moment de la simulation, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent avait déjà interdit

l'utilisation des phytocides pour l'entretien des plantations sur les territoires. Dans l'évolution des travaux, il était important de prévoir des dégagements manuels à partir de la troisième année de croissance des plantations.

- Montant forfaitaire pour le débardage

  Dans la simulation, on considérait que le métayer ne possède pas de machinerie pour le débardage de son bois. Il devait recourir à la sous-traitance à un taux forfaitaire. L'équipement requis est essentiellement une scie mécanique et une débroussailleuse (faible investissement pour démarrer l'entreprise). Aujourd'hui, cette hypothèse ne tient presque plus puisque 16 métayers sur 25 sont propriétaires ou copropriétaires d'un transporteur.

- Droits de coupe de la forêt publique

  Les droits de coupe utilisés pour la simulation sont inspirés des taux 1993-1994 appliqués en forêt publique.

Sur la base de ces hypothèses, nous avons simulé les opérations de chacune des métairies, sur les dix premières années, afin d'en mesurer la viabilité.

Après l'analyse des résultats et quelques modifications, la simulation a permis d'arriver à une délimitation finale des métairies.

Parallèlement à la simulation, la Forêt modèle procédait à la sélection des métayers selon les 9 critères de sélection suivants :

- Entrepreneurship;
- Leadership;
- Attitude envers l'innovation;
- Scolarité;
- Capacité d'apprentissage;
- Travail en équipe;
- Implication sociale;
- Expérience en foresterie;
- Autres expériences pertinentes.

La pondération des critères était en fonction du profil désiré.

Comme suite à la sélection, la Forêt modèle a procédé à l'attribution des métairies et à la signature des contrats avec chaque métayer.

Le métayer s'engage à exploiter sa métairie de façon durable...

La façon pour le métayer d'exploiter sa métairie selon le concept de développement durable est de respecter le plan d'aménagement multiressource du territoire, ce à quoi il s'engage par contrat.

Plan d'aménagement multiressource

Le plan d'aménagement multiressource est un outil de travail qui permet à l'équipe technique de prendre les décisions les plus judicieuses en fonction d'un développement durable de l'ensemble des ressources du milieu forestier.

Le territoire des seigneuries a été réparti en quatre zones d'affectation. Dans chaque zone, la réalisation des interventions forestières respecte le potentiel de chacune des ressources et est compatible avec les caractéristiques écologiques du milieu et les activités qui y sont pratiquées.

Par exemple, les métayers sont contraints à ne réaliser aucune intervention dans la zone de conservation des ressources du milieu. Les coupes sont d'un maximum de quatre hectares dans la zone d'aménagement forestier avec récréation extensive.

Les actions recommandées dans le plan d'aménagement multiressource sont appliquées directement par le biais des plans annuels d'intervention des métayers.

Responsabilités associées au métayage

Tant au niveau individuel qu'au niveau collectif, les métayers doivent assumer certaines responsabilités.

- Les responsabilités individuelles

  Le métayer a la responsabilité de gérer la matière ligneuse sur sa métairie, par la réalisation de travaux sylvicoles et la mise en marché de son bois récolté.

  Annuellement, chaque métayer produit un plan d'intervention. Ce plan est une description de toutes ses activités pour chacune des ressources et il est accompagné d'une programmation forestière axée sur le respect du prélèvement admissible de la métairie et des budgets disponibles pour l'exécution des travaux.

De plus, tous les cinq ans, les métayers doivent produire un plan de gestion quinquennal de leur métairie.

Tous les documents sont approuvés par la Forêt modèle et doivent être en conformité avec le plan d'aménagement multiressource. La signature du plan d'intervention annuel par les deux parties constitue l'autorisation pour le métayer à débuter ses activités.

- Les responsabilités collectives

Sur chacune des seigneuries, une coopérative ou une corporation (selon le cas) a été formée pour gérer principalement les activités de chasse, de pêche et de villégiature. De plus, les métayers ont conjointement la responsabilité d'aménager les aires communes (terrains non attribués en métairie). Tout comme le métayer sur le plan individuel, la structure collective a l'obligation de produire un plan d'intervention annuel, un plan quinquennal et des prévisions financières en conformité avec le plan d'aménagement multiressource. Le tout doit être approuvé par la Forêt modèle.

Sous réserve d'en partager les fruits et les récoltes...

Le métayage est un système en location dont le loyer correspond à un droit de coupe pour chaque mètre cube de bois vendu. Les taux varient selon la valeur commerciale des essences. Ces sommes sont gérées par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent et sont utilisées de la façon suivante :

Utilisation des droits de coupe

- Paiement des taxes foncières et des frais de protection

Étant donné que les seigneuries sont situées sur des terrains privés, il faut donc s'acquitter des taxes foncières et, comme elles sont en grandes forêts privées, il faut également payer les coûts de protection (SOPFIM et SOPFEU).

- Fonds de compensation, fonds d'immobilisation et investissements sur le territoire

Après avoir payé les redevances afférentes au territoire, le propriétaire aurait pu prélever les revenus résiduels des droits de coupe. Compte tenu des particularités du modèle et de l'état actuel de la forêt (stade de développement jeune), Abitibi-Consolidated a consenti à réinvestir une partie des droits de coupe dans les trois postes suivants :

- Fonds de compensation

Par leurs travaux, les métayers améliorent des terrains qui ne leur appartiennent pas. Afin de compenser pour ces améliorations, on a créé un fonds de compensation. À chaque année, si le métayer a respecté les clauses de son contrat et s'il est toujours en fonction, la Forêt modèle place, en son nom, un montant qui porte des intérêts. Tous les cinq ans, le métayer peut en retirer une partie pour des placements personnels et , à son départ, il pourra toucher le fonds résiduel.

- Fonds d'immobilisation

Ce fonds permet de rassurer les métayers qui investissent dans des infrastructures sur le territoire. Par exemple, si un métayer construit un chalet pour fin de location, il pourra obtenir à son départ un dédommagement pour les pertes encourues par le déménagement de son chalet et pour les infrastructures (fosse septique et champ d'épuration) qui devront rester sur place, et ce, en tenant compte des amortissements.

- Investissements sur le territoire

Le résiduel des droits de coupe est réinvesti sur le territoire, principalement pour de la voirie (le chemin principal) et dans la réalisation des travaux sylvicoles.

- Retour au propriétaire

Dans un système locatif, il est normal que le propriétaire reçoive des dividendes pour son immeuble. Actuellement, les revenus des droits de coupe permettent de couvrir le coût des utilisations ci-dessus mentionnées. Depuis le début du projet, Abitibi-Consolidated a réinvesti 100 % des droits de coupe sur le territoire.

Dans le cas d'un éventuel surplus, le propriétaire pourrait encaisser un retour.

FOREST TENANT FARMING IN PRACTICE

André Hupé, For. Eng.

Principle

Forest tenant farms came into being 5 years ago, in 1994. 1999 marks their sixth year of operation.

The forest tenant farming model consists in *entrusting units of land to individuals, called forest tenant farmers, who agree to manage and operate the land in a sustainable manner. In return, the tenant farmers pay the landowner royalties on the timber harvested and sold.*

The model is essentially based on a system of land rental.

Entrusting units of land to forest tenant farmers...

Forest tenant farm territory

The model is currently being tested on two seigneuries (large tracts of private forest) owned by Abitibi-Consolidated. The seigneuries are situated entirely on forested land, with no agriculture. Abitibi-Consolidated contracted the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent to manage all forest resources in the context of its trials.

The Lac-Métis seigneury encompasses an area of 33 933 ha in the balsam fir-white birch and balsam fir-yellow birch domains 75 km southeast of Rimouski. The main entrance to the seigneury is next to the municipalities of Saint-Charles-Garnier and La Rédemption.

The Nicolas Riou seigneury covers an area of 13 687 ha in the sugar maple-yellow birch and balsam fir-yellow birch domains 40 km southwest of Rimouski. The main entrance to the seigneury is right next to the municipality of Saint-Eugène-de-Ladrière.

There are currently 16 forest tenant farms in the Lac-Métis seigneury and 9 in the Nicolas Riou seigneury.

The average farm comprises 1000 ha of productive, accessible forest. Both seigneuries include common areas or backlogs which have not been leased to tenant farmers because they have been clearcut within the past two decades.

Before the arrival of tenant farmers, the model forest simulated the profitability of each forest farm.

Profitability simulation

At the outset, it was important to determine whether tenant farmers could earn a decent living from silvicultural work on the targeted land units. Simulation therefore focused solely on timber harvesting. The basic assumptions used were the following:

- Self-employed worker

  Based on average productivity, tenant farmers work approximately 125 days and are considered self-employed workers.

- Conservative allowable cut

  The allowable cut for each forest tenant farm corresponds to the annual productivity of the commercial forest, or the percentage of annual growth multiplied by the standing merchantable volume (growth of young stands and plantations is not considered in the calculation).

- Zero marketing problems

  Tenant farmers are able to sell their entire timber production locally and at the market price. In real life, tenant farmers experience a number of problems marketing softwood pulp.

- Private forest silvicultural work and rates

  Tenant farmers perform the same silvicultural work as under private woodlot development programs and for the same rate (assistance to individuals).

- No chemical herbicides

  At the time of the simulation, the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent had already adopted an environmental code of ethics banning the use of chemical herbicides in stand tending. Release is to be carried out manually starting 3 years after planting.

- Lump sum for hauling

  It was assumed that tenant farmers do not own hauling equipment and would therefore have to contract this work out at a flat rate. The basic equipment required is a chain saw and brush cutter (minimum investment for business start-up). For all intents and purposes, this assumption no longer applies, since 16 of the 25 tenant farmers own or co-own a hauling machine.

- Same stumpage fees as for the public forest

  The stumpage fees applicable to the public forest in 1993-1994 were used for simulation purposes.

The first 10 years were simulated to assess the long-term viability of the forest tenant farming management model.

The forest farms were delimited based on the analysis of simulation results and subsequent adjustments.

At the same time as the simulation, the model forest selected tenant farmers based on nine criteria:

- Entrepreneurship;
- Leadership;
- Attitude towards innovation;
- Education;
- Learning capacity;
- Team work;
- Social involvement;
- Forestry experience;
- Other relevant experience.

These criteria were weighted according to the profile sought.

The successful candidates were each assigned a forest farm and asked to sign a contract with the model forest.

Tenant farmers agree to manage and operate their forest farms in a sustainable manner...

To ensure forest farms are managed in a sustainable manner, the contracts commit tenant farmers to complying with the multiresource management plan developed for each of the model forest territories.

Multiresource management plan

The multiresource management plan is designed to help the technical staff make the best decisions regarding sustainable forest resource development.

The two seigneuries were divided into four land-use areas to ensure that forest operations respect the individual resource potential in each area and are compatible with the ecological components of the forest and the associated activities.

For example, no forestry activities may be carried out in the resource conservation area, and the maximum size of clearcuts in the forest management area with light recreation is 4 ha.

Tenant farmers apply the practices recommended in the multiresource management plan directly through their annual management plans.

Responsibilities of tenant farmers

In terms of general responsibilities, tenant farmers must conform, both individually and collectively, to the multiresource management plan applicable to their territory.

- Individual responsibilities

  Tenant farmers are responsible for managing the timber resource on their respective farms through appropriate silvicultural treatments and for selling the harvested timber.

  Each tenant farmer is required to prepare an annual management plan describing the planned activities related to each resource. The plan also includes the program of silvicultural work based on the allowable cut for the forest farm and the available funding.

  Tenant farmers must also prepare 5-year management plans describing the activities they intend to carry out for each of the 5 years covered by the plan. Both annual and 5-year plans must include fiscal projections. All plans are approved by the model forest and must be consistent with the multiresource management plan. The parties' signing of the annual

management plan is the go-ahead for tenant farmers to commence their activities.

- Collective responsibilities

  The tenant farmers on each seigneury have formed either a cooperative or corporation for the primary purpose of managing hunting, fishing and vacation activities. Collectively, the tenant farmers are also responsible for managing common areas (land not included in a forest farm). Like individual tenant farms, the cooperative or corporation is required to prepare annual and 5-year management plans as well as fiscal projections that are consistent with the multiresource management plan. All must be approved by the model forest.

In return, the tenant farmers pay the landowner royalties on the timber harvested and sold.

Forest tenant farming is a system of land rental in which the rent corresponds to stumpage dues payable on each cubic metre of wood sold. The rate varies according to the species' commercial value. The sums collected are managed by the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent and used for the following purposes:

Use of cutting rights

- Payment of property tax and forest protection costs

  Because the seigneuries are located on vast tracts of privately owned forested land, both property tax and forest protection costs (SOPFIM and SOPFEU) must be paid.

- Compensation fund, fixed assets fund and investment in the territory

  Once these fees have been paid, the landowner could rightfully decide to keep the balance of the sums collected. However, given the singularity of the forest tenant farming management model and the current state of the forest (young forest), Abitibi-Consolidated agreed to reinvest part of the stumpage fees in the following three items:

  - Compensation fund

    The Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent created a special compensation fund in order to compensate tenant farmers financially for improving someone else's land. Every year, the model forest deposits an interest-bearing sum on behalf of each tenant farmer who has respected his contract in full and is still operating. Every 5 years, the tenant farmer may withdraw part of these funds for his personal investment. When he withdraws from the project, he is entitled to any remaining funds.

  - Fixed assets fund

    This fund is intended to reassure tenant farmers that any investments in the erection of infrastructures on model forest territory will be taken into account when their contract ends. For example, if a tenant farmer builds a cottage for rental purposes, when he withdraws from the project he will be compensated for the losses incurred for moving the cottage and for the installations (septic tank and disposal field) left behind. Compensation takes depreciation into account.

  - Investment in the territory

    The balance of the stumpage fees is reinvested in the territory, primarily in the form of roads (main road) and silvicultural work.

- Return for landowner

  In rental systems, owners normally receive dividends on their immovables. Currently, the revenue generated by stumpage fees covers the cost of the above-mentioned uses. Since the projects inception, Abitibi-Consolidated has reinvested 100% of the stumpage fees in the model forest territory.

  In the event of a surplus, the company may receive a return.

Les résultats de cinq années de mise à l'essai

Results After Five Years of Experimentation

Pierre Belleau, ing.f., M.Sc./For. Eng., M.Sc.
Coordonnateur de la recherche/Research Coordinator
LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT

LES RÉSULTATS DE CINQ ANNÉES DE MISE À L'ESSAI

Pierre Belleau, ing.f., M.Sc.

Introduction

Les métayers de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent complétaient en 1998 leur cinquième saison d'opérations. Cette étape se prête bien à un bilan global de la formule pour tenter de cerner les principaux facteurs qui influencent le rendement des fermes forestières.

Le métayage fait l'objet d'un suivi annuel. Nous verrons, dans un premier temps, quels sont les objectifs de ce suivi et son fonctionnement. Nous décrirons par la suite l'approche utilisée pour effectuer les analyses. Nous terminerons par la présentation des principaux résultats ayant trait tant aux activités des fermes forestières qu'à leur situation financière.

Objectifs du suivi

Le suivi annuel de la formule du métayage a été instauré pour :

- évaluer sa viabilité;
- améliorer les performances individuelles;
- perfectionner le modèle.

Méthode

Mécanismes de suivi

Le suivi annuel est réalisé à l'interne. Les sources de renseignements sont variées et permettent d'explorer chacune des facettes du métayage.

En premier lieu, un mode adapté de vérification comptable a été structuré pour les besoins particuliers de la Forêt modèle. Il ne s'agit donc pas d'un processus comptable standard dont l'aboutissement est la production d'états financiers complets pour chacune des fermes forestières. Une question de coûts justifie cette option. Les métayers s'engagent à dévoiler ces informations pour le bénéfice de l'essai. On a de plus recours aux données émanant des tests de sélection des métayers, du suivi des opérations puis des inventaires et cartes écoforestières. Chacun des métayers a aussi fait l'objet d'une évaluation par le personnel technique de la Forêt modèle suivant plusieurs critères : productivité, effort, motivation, assiduité, obligations, problèmes personnels, individualisme, connaissances (foresterie).

Description de l'analyse

L'approche habituelle pour tracer le portrait financier d'une entreprise fait appel à la notion de bénéfices. Or, le calcul des bénéfices intègre la valeur des inventaires. Il s'agit d'une représentation peu fidèle de la situation financière réelle dans laquelle l'individu se trouve en fin d'exercice. Il en va de même lorsqu'en plus s'ajoute l'amortissement. Nous retiendrons pour les fins de l'analyse la valeur comptable exprimée par « l'excédent de l'encaissement sur les déboursés » que nous désignerons sous la rubrique : rendements (variable dépendante).

Les fermes forestières représentant des cas dits irréguliers ont été exclues de l'analyse. On entend par cela les sujets n'ayant pas respecté l'ensemble des clauses de l'entente originale ou encore ceux n'ayant pas été en fonction durant toute la période couverte par le bilan actuel.

Il a ainsi été possible d'isoler un noyau stable de 20 fermes forestières. Les résultats financiers qui seront présentés compileront quatre exercices, la dernière vérification étant inachevée, et les résultats d'opérations, cinq exercices.

Les conditions qui définissent l'environnement dans lequel se déroule l'essai des fermes forestières ne sont pas nécessairement constantes ou contrôlées. À titre d'exemple, des paramètres tels que la limite des métairies ou encore les prélèvements admissibles ont été à certains moments révisés, ce qui complique à certains égards les analyses.

On a regroupé les sources probables de variations du rendement des fermes forestières sous trois catégories :

Facteurs économiques :
- conditions de marché;
- capacité de gestion.

Facteurs humains :
- comportement;
- connaissances.

Facteurs biophysiques :

- disponibilité de la ressource;
- qualité de la ressource;
- accès à la ressource.

Résultats

Bilan des opérations

Entre 1994 et 1998, les opérations forestières se sont étendues à plus de 2 600 ha. Une bonne partie des activités ont été orientées vers les travaux d'éducation de peuplement (24,2 %). Les travaux de remise en production constituent le cinquième des opérations, ce qui démontre bien l'état de la forêt et explique l'importance des activités de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantation, qui totalisent 40 % de l'effort global. La superficie moyenne des coupes totales ne dépasse pas 1,25 ha.

Le sapin-épinette (qualité sciage) compose 55 % du volume mis en marché annuellement. Le bois des feuillus durs (qualité pâte) est la seconde catégorie de produits écoulés sur le marché en importance avec 26 %. La part imputable aux bois des feuillus durs (qualité sciage) est faible (6 %) en raison de leur rareté.

Portrait de la situation financière

La vente de bois est la principale source de revenus (75 %) du métayer. Suivent les subsides à l'aménagement (14 %) dont le maintien est essentiel à la survie de la formule du métayage. Le poste « autres subventions » (7 %) représente l'aide financière allouée pour le démarrage d'entreprises par l'entremise de programmes tels que l'ATI. Cette valeur est par contre peu représentative de la réalité puisque la durée effective de la contribution n'est que de une année. Dans les faits, ce poste totalisait 28 % et 14 % du chiffre d'affaires en 1994 et 1995 respectivement, et, dès l'année suivante, plus aucun métayer ne figurait sur la liste des bénéficiaires. Enfin, l'exploitation des autres ressources de la forêt apporte un tribut négligeable (2 %) pour l'instant. Aucun revenu du métayer ne provient directement du budget de fonctionnement de la Forêt modèle.

Moyenne du chiffre d'affaires (1994-1997) : 80 827 $

Les activités liées directement à l'exploitation et à l'aménagement expliquent à elles seules près de 60 % des dépenses, auxquelles viennent s'ajouter les salaires versés aux employés pour 24 %. Le reste relève principalement des frais d'administration et financiers.

Moyenne des dépenses (1994-1997) : 54 573 $

L'embauche de travailleurs se solde localement par plusieurs emplois. En effet, l'activité des fermes forestières a généré en quatre saisons plus de 1 900 semaines de travail à environ 200 individus (excluant le temps alloué par les métayers à leur entreprise).

Pour la période s'échelonnant de 1994 à 1997, on obtient les résultats financiers qui suivent :

Moyenne des rendements :	*26 254 $*
Moyenne des bénéfices (avant amortissement) :	*27 209 $*
Moyenne des bénéfices nets :	*24 656 $*

La valeur des inventaires est comptabilisée aux bénéfices.

Les valeurs au rendement des 20 fermes forestières analysées pendant les quatre premières saisons d'opérations sont distribuées de la façon suivante :

Classe	Proportion
0 à 10 000 $	6 %
10 001 $ à 20 000 $	30 %
20 001 $ à 30 000 $	33 %
30 001 $ à 40 000 $	17 %
40 001 $ à 50 000 $	8 %
50 001 $ à 60 000 $	6 %

Les deux tiers des observations se situent entre 10 001 $ et 30 000 $.

Variation du rendement entre les saisons

Le rendement des fermes forestières, individuellement ou en groupe, fluctue d'une année à l'autre. Les fermes sont soumises aux règles du marché : jeu de l'offre et de la demande. Les conditions climatiques peuvent aussi influencer le déroulement d'une saison d'opérations.

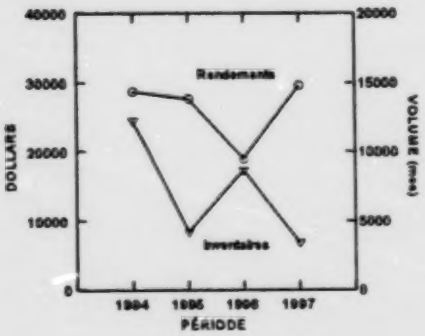

À l'exception de 1996, le rendement des fermes forestières a été relativement stable. Les problèmes de mise en marché ont été particulièrement criants durant cette saison, ce que confirme le niveau des volumes en inventaire. Ces inventaires sont constitués à près de 50 % de bois pour la pâte, de 28 % de SE (sciage) et de 12,5 % d'autres essences résineuses. Compte tenu de l'état de la forêt, on peut affirmer que les difficultés de mise en marché au niveau de la pâte compromettent dans une certaine mesure l'aménagement sur les métairies.

Le prix offert pour le SE (sciage), malgré qu'il s'agisse d'une production vitale, n'a que peu affecté le rendement des fermes forestières, étant légèrement à la hausse depuis 1995.

Variations du rendement entre les fermes

Les facteurs susceptibles d'expliquer les écarts de rendement entre les fermes forestières elles-mêmes sont de catégorie humaine ou encore biophysique.

On observe globalement, bien qu'à des degrés variables, des relations entre quelques-uns de ces facteurs et les rendements :

- Productivité individuelle $r = 0,80$
- Degré de réalisation de la programmation $r = 0,72$
- Expérience (foresterie) $r = 0,72$
- Prélèvement admissible de la métairie $r = 0,64$
- Prélèvement admissible (SE) de la métairie $r = 0,58$

Le coefficient de corrélation (r) exprime la similitude du comportement entre deux variables. Si on se rapproche davantage, bon an, mal an, on observe une certaine régularité dans le classement relatif des fermes les unes par rapport aux autres en matière de rendements. Parmi les 20 fermes analysées, 7 (grappe 1) se sont classées au-dessus de la moyenne annuelle, au moins 3 années sur 4, et 8 au-dessous (grappe 2) de la moyenne annuelle avec la même fréquence. Nous allons nous servir de l'analyse comparée de ces deux grappes, statistiquement distinctes, pour venir appuyer les conclusions précédentes mais apporter un complément de réponse. Les grappes 1 et 2 enregistrent des rendements moyens de 33 410 $ et 17 891 $ entre 1994 et 1997.

Malgré des superficies comparables, le prélèvement admissible des métairies de la grappe 1 est supérieur de 28 % globalement à celui de la grappe 2. La différence la plus importante survient au niveau du prélèvement admissible en SE (44 %), essences constituant, rappelons-le, plus de la moitié du volume mis en marché annuellement. La valeur monétaire de cette différence qui sépare les 2 grappes, à elle seule, pourrait expliquer l'écart entre leurs rendements, à condition toutefois que de part et d'autre les métayers consacrent la même énergie à l'exploitation.

Sur ce point, certains traits de comportement sont pour le moins révélateurs comme en témoigne la valeur des critères d'évaluation de la productivité, de l'effort, de la motivation et de l'assiduité aux opérations, supérieure chez les métayers de la grappe 1 par 69 %, 34 %, 28 % et 23 % respectivement. Ces différences d'attitude ne sont peut-être pas totalement étrangères à l'expérience préalable du travail en forêt que possédait le métayer avant son entrée en fonction et qui est près de 2 fois supérieure pour la grappe 1. En conséquence, les métayers de la grappe 1 sont plus actifs sur le terrain, et cela s'exprime sans équivoque par le degré de réalisation de leur programmation annuelle, 46 % plus élevé que ceux de la grappe 2.

Il apparaît évident qu'on ne peut imputer uniquement à la disponibilité de la ressource ligneuse, ni à sa qualité, les variations du rendement des fermes forestières. À preuve, près de 100 % du prélèvement autorisé est utilisé par la grappe 1, seulement 66 % (79 % par le SE) dans le

cas de la grappe 2; l'accès à la ressource étant comparable dans l'un et l'autre cas.

Pour les membres de la grappe 2, les revenus de subventions représentent 13 % du chiffre d'affaires contre 7 % pour leurs homologues, ceux générés par les autres ressources, 4,2 % contre seulement 0,4 % respectivement.

Tableau comparatif des grappes de fermes *

Description	# 1	# 2
Rendements	33 410 $	17 891 $
Rev.d'autres ressources / chiffre d'affaires	0,4 %	4,2 %
Rev. de subventions / chiffre d'affaires	7,0 %	13,0 %
Dépenses / chiffre d'affaires	65 %	68 %
Prélèvement admissible	1 751 m^3s	1 367 m^3s
Distribution du prélèvement	1,54 m^3s/ha	1,21 m^3s/ha
Prélèvement admissible (SE)	935 m^3s/ha	648 m^3s/ha
Distribution du prélèvement (SE)	0,81 m^3s/ha	0,57 m^3s/ha
Expérience (foresterie)	9,0 ans	4,6 ans
Productivité	4,1	2,4
Degré de réalisation de la programmation annuelle	85 %	58 %

* Valeurs moyennes

Conclusion

Nous avons constaté que les fermes forestières n'offrent pas toutes un rendement comparable. Il ressort que les différences entre les métairies ne sont pas les facteurs prédominants pour expliquer ces variations. La large gamme de rendements observée serait plutôt l'expression de l'écart entre les attitudes et les attentes individuelles.

Le meilleur indicateur de viabilité qui soit de la formule du métayage, après cinq saisons d'opérations, est assurément le nombre de fermes forestières qui poursuivent leurs opérations.

RESULTS AFTER FIVE YEARS OF EXPERIMENTATION

Pierre Belleau, For. Eng., M.Sc.

Introduction

In 1998, the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent forest tenant farmers completed their fifth year of operation. This is a good point at which to assess the management model and identify the main factors influencing forest farm performance.

The results of the tenant forestry trials are monitored on a yearly basis. This paper describes the monitoring process and its objectives, the analysis approach used and the main results to date in terms of the forest farms' activities and financial position.

Monitoring objectives

Annual monitoring of the tenant forestry management model is aimed at:

- assessing its viability;
- improving individual performance;
- perfecting the model.

Method

Monitoring mechanisms

Annual monitoring is carried out in-house. Various information sources are used to examine all aspects of forest tenant farming.

First, the model forest adopted a financial auditing method tailored to its own needs. For reasons of cost, this method does not involve the standard preparation of complete financial statements for each forest farm. Instead, the tenant farmers agreed to disclose this information for the purposes of the trial.

The model forest also relies on data derived from the tests written during the tenant farmer selection process, monitoring activities, inventories and ecoforestry maps. In addition, each tenant farmer was evaluated by the model forest's technical staff according to various criteria: productivity, effort, motivation, diligence, obligations, personal problems, individualism and forest-related knowledge.

Analysis

The standard approach for establishing a company's financial profile relies on the concept of earnings, the calculation of which takes into account inventory value. However, this approach does not provide a fair representation of an individual's year-end financial position, particularly when depreciation is accounted for. For the purposes of our analysis, then, the book value expressed by "excess of revenue over expenditure" will be referred to as "performance" (dependent variable).

In so-called "irregular" cases, that is, farms that did not comply with every provision of the original agreement or that did not operate for the entire period covered by the current balance sheet, were not included in the analysis.

These criteria resulted in a consistent core of 20 forest farms. The financial performances we will be discussing are based on four fiscal years--the most recent audit not yet being completed--but 5 years of operation.

The forest tenant farm trials are not necessarily subject to consistent or controlled conditions. For example, certain parameters, such as the boundaries of forest farms and allowable cuts, have been revised periodically, complicating analysis somewhat.

The factors which likely contributed to the differences in farm performance have been grouped into three categories:

- Economic: market conditions; management skills.
- Human: attitude; knowledge.
- Biophysical: resource availability; quality of the resource; access to the resource.

Results

Balance sheet

Between 1994 and 1998, forest operations covered an area of over 2600 ha, with stand tending accounting for the majority, or 24.2%, of activities. Regeneration was the fifth largest activity, which bears eloquent witness to the state of the forest and explains the importance of site preparation, reforestation and maintenance, which together represent 40% of all forest operations. The average size of clearcuts is 1.25 ha.

The fir-spruce group (saw timber) accounts for 55% of the annual marketed volume, followed by hardwood sold for pulp, at 26%. Hardwood sold for saw timber makes up only 6% of the marketed volume, due to the rarity of the species concerned.

Financial position

Timber sales are tenant farmers' main source of income (75%), followed by management subsidies (14%), which are crucial to the viability of the forest tenant farming model. The item "other subsidies" (7%) represents financial assistance for business start-ups received under programs such as Self-Employment Assistance (SEA). However, this proportion is not entirely representative, since this assistance actually covers a single year. In reality, this item accounted for 28% and 14% of revenues in 1994 and 1995, respectively, and as of 1996, no tenant farmers received this type of assistance. Finally, the share of non-timber resources is currently just 2%. Tenant farmers derive no direct income from the model forest's operating budget.

Average revenues (1994-1997): $80 827

Activities directly related to forest exploitation and management represent nearly 60% of expenditures, not including employee salaries, which account for another 24%. The remaining 16% corresponds to administrative and financial expenses.

Average expenditures (1994-1997): $54 573

Hiring by the forest tenant farms results in substantial local employment. In 4 years, these farms provided 1900 weeks of work to approximately 200 people (not including the time worked by the managing tenant farmer).

The financial performance for the period 1994-1997 is as follows:

Average performance:	*$26 254*
Average earnings (before depreciation):	*$27 209*
Average net earnings:	*$24 656*

Inventory is accounted for in earnings.

The performance values for the 20 forest farms covered by our analysis for the first 4 years can be broken down as follows:

Category	Proportion
$0 to $10 000	6%
$10 001 to $20 000	30%
$20 001 to $30 000	33%
$30 001 to $40 000	17%
$40 001 to $50 000	8%
$50 001 to $60 000	6%

Two thirds of forest farms posted a performance of between $10 001 and $30 000.

Yearly performance fluctuations

The performance of forest farms, individually or as a group, varies from one year to the next. Farm operations are affected by market supply and demand as well as by climatic conditions.

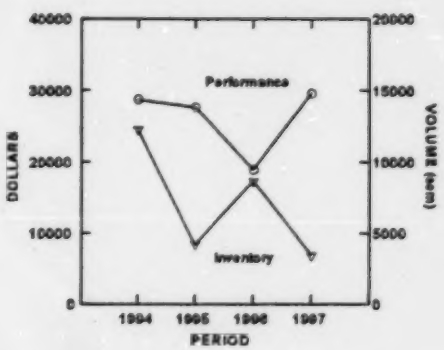

With the exception of 1996, the performance of forest tenant farms has been relatively steady.

Serious marketing problems were experienced that year, as confirmed by the volumes in inventory, including nearly 50% pulpwood, 28% fir-spruce (FS) (saw timber) and 12.5% other softwoods. Given the current state of the forest, we can state with some assurance that pulp-market difficulties adversely affected forest management on the tenant farms.

The price obtained for fir-spruce (saw timber)--a vital sector of production--had very little effect on forest farm performance, which was up slightly from 1995.

Inter-farm performance disparities

Disparities in performance from one farm to the next are generally caused by human or biophysical factors.

A general relationship between some of these factors and performances can be observed, although to varying degrees:

Individual productivity	r = 0.80
Degree of program achievement	r = 0.72
Experience (forestry)	r = 0.72
Allowable cut	r = 0.64
Allowable FS cut	r = 0.58

The correlation coefficient (r) expresses the similarity in attitudes between two variables. A closer look shows a certain degree of consistency in the relative performance of farms, in good years and bad. Of the 20 farms analyzed, 7 (cluster 1) ranked above the annual average at least 3 years out of 4, while 8 (cluster 2) ranked below the annual average. A comparative analysis of these two statistically separate clusters will help illustrate the above conclusions while providing supplementary information. Clusters 1 and 2 posted average performances of $33 410 and $17 891 between 1994 and 1997.

Despite similar surface areas, forest tenant farms in cluster 1 have a 28% higher allowable cut than farms in cluster 2. The most significant difference is in the allowable cut for FS species (44%), which, if you recall, account for half the annual marketed volume. The dollar value of this difference alone could explain the disparity in farm performance, provided, that is, that tenant farmers devote the same energy to their operations.

The higher results obtained by tenant farmers in cluster 1 for certain attitudinal criteria are more than revealing. Productivity, effort, motivation and diligence were respectively 69%, 34%, 28% and 23% higher for these farmers than for farmers in cluster 1. The different attitudes may very well be related to the fact that the tenant farmers in cluster 1 had almost twice as much forestry experience coming into the project. As a result, they are also more active in the field, which is why they succeeded in achieving 46% more of the annual management program than the tenant farmers in cluster 2.

Clearly, the disparity in farm performances cannot be blamed solely on the availability and quality of the timber resource, since cluster 1 tenant farmers harvested nearly 100% of their allowable cut, compared with only 66% (79% for FS) for cluster 2 farmers. Access to the resource was comparable for both clusters.

Revenue from subsidies accounted for 13% of sales posted by cluster 2 forest farms, compared with 7% for cluster 1; revenue from other sources represented 4.2%, compared with only 0.4%, respectively.

*Comparative table, farm clusters **

Description	# 1	# 2
Performance	$33 410	$17 891
Rev. other resources / sales	0.4%	4.2%
Rev. subsidies / sales	7.0%	13.0%
Expenditure / sales	65%	68%
Allowable cut	1 751 sm^3	1 367 sm^3
Distribution of cut	1.54 sm^3/ha	1.21 sm^3/ha
Allowable cut (FS)	935 sm^3/ha	648 sm^3/ha
Distribution of cut (FS)	0.81 sm^3/ha	0.57 sm^3/ha
Experience (forestry)	9.0 years	4.6 years
Productivity	4.1	2.4
Degree of achievement of annual program	85%	58%

* Mean values

Conclusion

Verification of the potential for forest tenant farms showed that these farms do not all have similar performances but that inter-farm differences are not a major factor in the disparities posted. The widely varying performances are overridingly a result of the different attitudes and expectations of individual tenant farmers.

After 5 years of testing, the best indicator we have that tenant forestry is a viable management model is clearly the number of forest farms still operating

Les aspects légaux du métayage forestier

Legal Aspects of Forest Tenant Farming

Gaston Desrosiers
Avocat/Attorney
CASGRAIN GAGNON DESROSIERS LÉVESQUE BUJOLD, AVOCATS

LES ASPECTS LÉGAUX DU MÉTAYAGE FORESTIER

Me Gaston Desrosiers, avocat

Les conférenciers qui m'ont précédé vous ont expliqué les objectifs du projet «Forêt modèle», l'historique du projet depuis sa mise sur pied et les résultats de cette expérience.

Vous avez été à même de constater que la mise sur pied du projet de métayage forestier a nécessité le concours de nombreux intervenants et, au premier chef, de la corporation Forêt modèle et de la compagnie Abitibi-Consolidated, propriétaire des terrains sur lesquels s'exerce le métayage forestier.

Je vais tenter au cours des prochaines minutes de vous expliquer les principales étapes juridiques que nous avons franchies afin de mettre sur pied le système de métayage forestier.

Il s'agissait donc dans un premier temps de consigner l'entente intervenue entre la corporation Forêt modèle et la compagnie Abitibi-Consolidated, permettant d'une part à la corporation Forêt modèle d'avoir toute la latitude voulue pour procéder à l'organisation du métayage forestier et, d'autre part, de respecter les droits du propriétaire, la compagnie Abitibi-Consolidated.

Nous avons donc rédigé un contrat dont l'objectif est la concession par le propriétaire à la corporation Forêt modèle d'un droit exclusif de gestion et d'exploitation des ressources ligneuses, fauniques et récréatives et des bâtiments se trouvant sur les territoires concédés, soit la Seigneurie de Nicolas Riou et la Seigneurie du Lac-Métis.

Plus particulièrement, la corporation Forêt modèle s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- la planification, la coordination, la supervision et le suivi des travaux d'aménagement, d'exploitation et d'amélioration des ressources forestières, fauniques, hydriques et récréatives se trouvant sur le territoire;
- la gestion, l'utilisation et l'entretien des bâtiments existants et de toute nouvelle entité d'hébergement et d'entreposage à être construite;
- la protection et la conservation de l'ensemble des ressources;
- la gestion des infrastructures routières, des accès et de la signalisation.

Cette entente est en vigueur jusqu'en février 2009.

En considération des droits conférés à la corporation Forêt modèle par la compagnie Abitibi-Consolidated sur les territoires ci-haut mentionnés, la corporation Forêt modèle s'est engagée à assumer, à titre de loyer, les taxes foncières payables sur ces territoires ainsi que les frais relatifs à la protection des forêts contre les insectes, les maladies et les feux.

Bien sûr, le point essentiel de cette entente est l'autorisation consentie par la compagnie Abitibi-Consolidated à la corporation Forêt modèle d'instaurer sur les territoires lui appartenant une formule dite de métayage consistant à la division par unités d'aménagement distinctes de toutes les parties des territoires concédés.

La corporation Forêt modèle conserve de plus tous les fruits et revenus provenant de la gestion et de l'exploitation des ressources fauniques, récréatives et ligneuses, ainsi que des opérations des bâtiments et immeubles se trouvant sur le territoire, y compris les droits de coupe, le tout sous réserve par elle de l'accomplissement des obligations contenues au contrat et des droits détenus à cet égard par la compagnie Abitibi-Consolidated.

Il est par ailleurs prévu que le montant du droit de coupe sera fixé annuellement par entente intervenue entre la corporation Forêt modèle et la compagnie Abitibi-Consolidated.

De plus, le contrat contient la liste des obligations de la corporation Forêt modèle envers la compagnie Abitibi-Consolidated.

Les principales obligations sont les suivantes :

- obtenir l'approbation de la compagnie Abitibi-Consolidated sur toute décision ou politique de la corporation Forêt modèle relative à la gestion des ressources dudit territoire ainsi que

sur l'utilisation des droits de coupe prélevés sur les bois vendus;

- observer et faire observer par les métayers, ou par toute autre personne à laquelle la corporation Forêt modèle autorise l'accès au territoire, toutes les lois, règlements ou ordonnances des gouvernements du Québec et du Canada, particulièrement tout règlement ou loi concernant les forêts, les cours d'eau, la faune, la chasse et la pêche;

- prendre toutes les mesures nécessaires concernant la protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies et notamment respecter les dispositions de la Loi sur les forêts et du Règlement sur la protection des forêts contre le feu;

- se conformer au cadre législatif et réglementaire en matière environnementale et indemniser le propriétaire en cas de problèmes environnementaux;

- obtenir le consentement de la compagnie Abitibi-Consolidated avant de procéder à la construction de bâtiments ou d'améliorations aux bâtiments existants;

- maintenir les polices d'assurance appropriées concernant tout dommage pouvant survenir sur le territoire.

De plus, il est prévu au contrat les règles que doit respecter la corporation Forêt modèle concernant la destination des bois coupés par les métayers sur le territoire ainsi que les modalités de gestion des immeubles appartenant à la compagnie Abitibi-Consolidated et situés sur les territoires concédés.

Le défaut par la corporation Forêt modèle de respecter l'un ou l'autre des engagements pris en vertu de cette convention peut occasionner la terminaison prématurée de celle-ci et la reprise par la compagnie Abitibi-Consolidated de tous ses droits sur le territoire.

Les droits et obligations de la corporation Forêt modèle et de la compagnie Abitibi-Consolidated ayant été clairement établis, l'étape suivante a consisté en la rédaction de contrats entre la corporation Forêt modèle et chacun de ses métayers dont l'objectif est de fixer les exigences de la corporation Forêt modèle en ce qui a trait aux métayers, ainsi que les obligations de ceux-ci.

L'objectif de cette entente est de confier à un métayer un droit de gestion et l'exploitation des ressources fauniques, récréatives et ligneuses sur un territoire décrit à ladite convention. Ce territoire, pour les fins du contrat, s'appelle « sa métairie ». La superficie de la métairie est déterminée par la corporation Forêt modèle et est assignée à un métayer personnellement qui ne peut transférer ses droits que sur autorisation de la corporation Forêt modèle.

Cette entente de métayage est d'une durée égale à la convention conclue entre la corporation Forêt modèle et la compagnie Abitibi-Consolidated.

Par cette convention, le métayer s'engage particulièrement envers la corporation Forêt modèle à :

- respecter les buts et objectifs du projet Forêt modèle;

- présenter un plan de gestion quinquennal de sa métairie;

- élaborer et présenter un plan d'intervention annuel respectant les dispositions du plan d'aménagement adopté par la corporation Forêt modèle;

- n'effectuer aucuns travaux sur sa métairie avant que son plan d'intervention annuel ne soit signé par les deux parties;

- se conformer en tout point aux termes du plan d'intervention annuel approuvé par la corporation Forêt modèle et réaliser l'ensemble des activités qui y sont prévues;

- soumettre par écrit à la corporation Forêt modèle toute demande de modification à être apportée au plan d'intervention annuel et se conformer à l'avis subséquent de la corporation Forêt modèle;

- observer ou faire observer toute loi, règlement ou ordonnance édictés de temps à autre par les gouvernements du Canada et de la province de Québec et plus particulièrement toutes les lois relatives à l'environnement;

- prendre toutes les précautions nécessaires contre les feux de forêt, le vandalisme, la violation du territoire, le braconnage, la coupe ou l'enlèvement illégal de bois;

- divulguer à la corporation Forêt modèle tous les revenus et dépenses relativement à l'opération de sa métairie;

- faire en sorte que l'exploitation de sa métairie soit sa principale occupation et y consacrer substantiellement tout son temps, son énergie et son habilité, et ce, pendant la période d'exploitation prévue à son plan d'intervention annuel;

- participer à la mise sur pied et détenir une participation dans une ou des structures collectives de gestion dont le mandat consiste à l'organisation d'activités de gestion du prélèvement de la faune indigène et des activités de remise en production des aires communes;

- payer à la corporation Forêt modèle un droit de coupe sur le bois vendu.

Pour sa part, la corporation Forêt modèle a envers ses métayers les principales responsabilités suivantes :

- assister le métayer dans l'élaboration de son plan de gestion quinquennal et de son plan d'intervention annuel;

- offrir au métayer un encadrement technique et une formation propre à l'orienter dans la poursuite des objectifs du projet;

- procéder annuellement à l'évaluation du degré de réalisation des obligations mentionnées au plan d'intervention annuel;

- maintenir à même les fonds perçus à titre de droit de coupe un fonds de compensation et un fond d'immobilisation pour les métayers.

Le contrat de métayage se termine soit de la volonté du métayer qui se doit d'expédier un avis de quinze jours à la corporation Forêt modèle ou par l'exercice par celle-ci de la clause de défaut lui permettant de résilier le contrat advenant le cas ou un métayer manque à l'une ou l'autre des obligations énoncées au contrat. Tout litige pouvant naître à la suite de l'exercice par la corporation Forêt modèle de la clause de résiliation est réglé par le biais d'un arbitrage civil.

Afin de compléter le cadre juridique des ententes régissant le métayage forestier, nous avons procédé à la rédaction d'une convention concernant le fonds de compensation et d'un contrat intervenu entre la corporation Forêt modèle et l'organisme regroupant les métayers de chacun des territoires dans le but de gérer l'organisation d'activités de gestion de prélèvement de la faune indigène et des activités de remise en production des aires communes.

Vous comprendrez que ces structures collectives de gestion doivent regrouper tous les métayers se trouvant sur l'un ou l'autre des territoires concédés et visent à gérer des activités qui débordent le cadre d'une seule métairie.

Comme vous avez été à même de le constater, l'encadrement juridique du métayage forestier a nécessité la rédaction de quatre conventions de base contenant les droits et obligations du propriétaire des territoires concédés, de la corporation Forêt modèle et des métayers.

L'encadrement juridique du métayage forestier a nécessité, comme vous le comprendrez sans doute, l'établissement de conventions particulières rédigées de façon à répondre aux besoins spécifiques des intervenants qui participaient au projet de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent.

Évidemment, dans le cadre de la mise sur pied d'un projet de métayage forestier, les termes de ces conventions pourront être adaptés afin de tenir compte des besoins spécifiques à chaque projet.

Je vous remercie de votre bonne attention.

LEGAL ASPECTS OF FOREST TENANT FARMING

Me Gaston Desrosiers, Attorney

Previous speakers have explained the objectives of the Model Forest Program, talked about its history and discussed its outcome.

You are therefore aware that setting up the forest tenant farm system required the concerted efforts of a great many interests, the most important of which are the Corporation Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent and Abitibi-Consolidated, which owns the lands on which the forest tenant farms are situated.

I would like to use the time allotted to me to explain the main legal steps involved in setting up this system.

To begin with, we had to draw up an agreement for signature by the Corporation Forêt modèle and Abitibi-Consolidated, giving the Corporation the latitude it needed to organize tenant farming while respecting Abitibi-Consolidated's rights as the landowner.

We drafted a contract in which the landowner assigned the Corporation Forêt modèle the exclusive right to manage and use the timber, wildlife and recreational resources as well as the buildings located on the lands ceded, namely the Nicolas Riou and Lac-Métis seigneuries.

More specifically, the Corporation Forêt modèle was charged with the following responsibilities:

- to plan, coordinate, supervise and monitor development, harvesting and improvement of the timber, wildlife, water and recreational resources situated on the land;
- to manage, use and maintain existing buildings and any new accommodations or storage facilities to be built;
- to protect and preserve all resources;
- to manage road infrastructures, accesses and road signs.

This agreement is in effect until February 2009.

In exchange for the rights assigned the Corporation Forêt modèle by Abitibi-Consolidated for the lands indicated above, the Corporation agrees to assume, in the form of rent, the property taxes payable on these lands, and the costs incurred to protect the forest from insects, disease and forest fires.

Clearly, the essence of the agreement is Abitibi-Consolidated's authorization to allow the Corporation Forêt modèle to implement, on lands owned by the company, the so-called forest tenant farming management model, which consists in dividing all or part of the lands ceded into distinct management units.

The Corporation Forêt modèle also keeps all of the products and revenues derived from the management and use of wildlife, recreational and timber resources, as well as from the operation of the buildings and immovables located on these lands, including stumpage fees or royalties, subject to its fulfilling its contractual obligations and to the rights enjoyed in this regard by Abitibi-Consolidated.

The contract also stipulates that the amount of royalties will be defined annually in an agreement between the Corporation Forêt modèle and Abitibi-Consolidated.

The contract further lists the Corporation Forêt modèle's obligations to Abitibi-Consolidated.

The main ones are:

- to obtain Abitibi-Consolidated's approval for any Corporation Forêt modèle policy or decision regarding management of the resources of the territory in question and use of the royalties levied on the timber sold;
- to obey and see to it that the tenant farmers and any other person to whom the Corporation Forêt modèle authorizes access to the territory obey any legislation, regulations or decrees of the Quebec or Canadian governments, particularly any regulation or legislation respecting forests, watercourses, wildlife, hunting or fishing;
- to take any measures necessary to protect forests from fire, insects and disease and, notably, to respect the provisions of the Forest Act and regulations respecting forest fire prevention;
- to comply with environmental laws and regulations and to compensate the landowner should environmental problems ensue;

- to obtain Abitibi-Consolidated's consent before erecting buildings or making improvements to existing buildings;
- to maintain the appropriate insurance policies covering damages occurring on the territory.

The contract also sets out the rules that the Corporation Forêt modèle must follow in terms of the destination of timber harvested by the tenant farmers on the territory and the terms and conditions for managing the immovables owned by Abitibi-Consolidated on the lands assigned.

Failure by the Corporation Forêt modèle to respect any of its commitments under this agreement may result in the agreement's being terminated prematurely and in Abitibi-Consolidated's reclaiming all of its rights to the territory.

Once the rights and obligations of the Corporation Forêt modèle and Abitibi-Consolidated were clearly defined, we drew up contracts between the Corporation Forêt modèle and each tenant farmer in order to define the Corporation Forêt modèle's expectations of the tenant farmers, and the latter's obligations.

The objective of this agreement is to give the tenant farmer the right to manage and use wildlife, recreational and timber resources on the land specified in the agreement. For the purposes of this contract, this land is called "his tenant farm." The size of the tenant farm is determined by the Corporation Forêt modèle, and the land is assigned to the tenant farmer personally, meaning that he cannot transfer his rights without the Corporation Forêt modèle's authorization.

The duration of this tenant forestry agreement is the same as that of the agreement between the Corporation Forêt modèle and Abitibi-Consolidated.

Under it, the tenant farmer promises the Corporation Forêt modèle that he will:

- respect the goals and objectives of the Model Forest Program;
- prepare a 5-year management plan for his tenant farm;
- prepare and submit an annual management plan respecting the provisions of the multi-resource management plan adopted by the Corporation Forêt modèle;
- refrain from performing any work on his tenant farm before his annual management plan has been signed by both parties;
- comply fully with the terms of the annual management plan approved by the Corporation Forêt modèle and carry out all of the activities provided for therein;
- apply to the Corporation Forêt modèle in writing if he wants to amend the annual management plan, and comply with the Corporation Forêt modèle's decision regarding this amendment;
- obey and see to it that others obey any legislation, regulation or decree enacted from time to time by the Canadian and Quebec governments, more specifically, environmental laws;
- take all necessary precautions against forest fires, vandalism, violation of the territory, poaching, illegal logging or timber removal;
- divulge to the Corporation Forêt modèle all revenues and expenditures related to the operation of his tenant farm;
- ensure that working his tenant farm is his main occupation and devote all of his time, energy and skills to it during the period stipulated in his annual management plan;
- help set up and participate in one of the group management structures formed to oversee the management of indigenous wildlife harvesting and the regeneration of common areas;
- pay the Corporation Forêt modèle royalties on the timber sold.

The Corporation Forêt modèle's main responsibilities towards its tenant farmers are as follows:

- to help the tenant farmer prepare his annual and 5-year management plans;
- to offer the tenant farmer technical support and appropriate training to orient him in the achievement of project objectives;

- to conduct an annual assessment of the degree to which the obligations contained in the annual management plan have been discharged;
- to use the monies from royalties to maintain a compensation fund and a fixed assets fund for the tenant farmers' benefit.

The contract may be terminated either by the tenant farmer, by giving the Corporation Forêt modèle 15 days' notice, or by the Corporation, by invoking the default clause allowing it to terminate the contract should the tenant farmer fail to meet one of the obligations stipulated in the contract. Any litigation that might arise from the Corporation Forêt modèle's invoking the termination clause is settled through civil arbitration.

To complete the legal framework for agreements governing forest tenant farming, we drafted an agreement on the compensation fund and a contract between the Corporation Forêt modèle and each territory's tenant farmer association for managing activities targeting indigenous wildlife harvesting and activities designed to make common areas productive again.

These group management structures must include all tenant farmers within the territories and target activities that exceed the boundaries of each individual tenant farm.

As you can see, the legal framework for the forest tenant farm system has required us to draft four basic agreements setting forth the rights and obligations of the landowner, the Corporation Forêt modèle and the tenant farmers.

This legal framework has also required specific agreements drawn up to meet the particular needs of those involved in the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent project.

Clearly, the terms and conditions of these agreements could be adapted to other tenant forestry projects to reflect the requirements specific to each individual context.

Thank you for your attention.

Le point de vue du propriétaire foncier

The Corporate Landowner's Standpoint

Michel Doyon, ing.f./For. Eng.
Directeur général, division Saint-Maurice/
General Manager, Saint-Maurice Division
ABITIBI-CONSOLIDATED INC.

LE POINT DE VUE DU PROPRIÉTAIRE FONCIER

Michel Doyon, ing.f.

Résumé

Les Seigneuries du Lac-Métis et de Nicolas Riou sont la propriété d'Abitibi-Consolidated Inc. Le texte qui suit situe d'abord l'implication du propriétaire dans le projet de métayage forestier qui y est appliqué depuis cinq ans. Le propriétaire présente aussi son point de vue du métayage forestier en indiquant les avantages et les désavantages de la formule, pour conclure en présentant aussi certains points fondamentaux à considérer dans toute formule de gestion forestière.

Introduction

Je veux d'abord remercier les organisateurs de ce symposium pour l'opportunité offerte ici à Abitibi-Consolidated Inc. de présenter son point de vue sur le métayage forestier, et ce, à titre de propriétaire foncier.

Question de situer les gens, je vous mentionne que la division forestière Saint-Maurice assume le mandat d'approvisionner en bois quatre usines à papier (Grand-Mère, Shawinigan, Trois-Rivières et Beaupré), une scierie en propriété exclusive à La Tuque et une scierie associée située également à La Tuque. Pour ce faire, nous conduisons des opérations forestières en régie ou par le biais d'entrepreneurs, sur terres publiques et privées, et nous achetons des copeaux et du bois rond de la forêt privée. À l'intérieur de toutes ces opérations, il est peut-être important pour vous de savoir que l'on possède aussi 55 000 ha de terres privées en Mauricie, sur lesquelles nous exploitons à rendement soutenu 70 000 m^3 de résineux par année et 70 000 m^3 de feuillus. Ces terres font l'objet d'un aménagement intensif depuis fort longtemps ; nous y récoltons régulièrement des plantations à maturité de 70 ans.

Pour débuter, je crois qu'il est important de faire un rappel historique de certains événements importants et de brosser un tableau rapide de notre implication dans le projet de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent et, plus spécifiquement, dans fermes forestières en métayage.

Abitibi-Consolidated inc. est propriétaire des territoires de la Seigneurie du Lac-Métis depuis 1876 et de la Seigneurie de Nicolas Riou depuis 1911.

En 1994, Abitibi-Consolidated inc. signait une première entente de délégation de gestion avec la corporation de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent ; cette entente a été renouvelée en 1998 pour se terminer en 2009 avec, toutefois, une possibilité de renouvellement avant l'échéance.

Actuellement, nous sommes toujours impliqués en tant que promoteur dans le projet, en occupant notamment un siège au conseil d'administration de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Monsieur Fernand Potvin, directeur de l'exploitation à la division Saint-Maurice, occupe ce siège.

Notre implication dans le projet pourrait rapidement se définir de la façon suivante :

À titre de propriétaire

- Approuve toute décision ou politique reliées à la gestion des ressources du territoire des deux seigneuries.
- Participe à l'établissement du montant unitaire des droits de coupe ainsi qu'à l'utilisation des fonds.
- Détermine la destination des volumes de bois produits annuellement sur le territoire des seigneuries.

À titre de promoteur (membre du C.A.)

- Apporte son expertise à titre d'industriel impliqué dans les activités d'aménagement forestier lors de l'établissement :
    - des orientations générales
    - des programmes d'activités
    - du budget de fonctionnement
    - autres
- Participe activement à certaines activités reliées à l'aménagement forestier des territoires.
- Assure la considération de certains intérêts du propriétaire dans les activités de la corporation.

Maintenant, quelle est notre opinion face au métayage forestier, après ces quelque cinq années de fonctionnement ?

Tout d'abord, je me dois de vous mentionner ici que ma propre implication ne remonte qu'à l'automne 1997, à la suite de la fusion au printemps de cette même année des compagnies Abitibi-Price et Stone-Consolidated. Lors de ma première visite ici, j'ai été très impressionné par la qualité de l'organisation, la valeur des personnes et par l'intérêt que la formule suscite dans le milieu régional ; ce fut définitivement une agréable surprise pour nous.

D'une façon rationnelle et objective, quels sont à nos yeux les avantages et les inconvénients d'une telle formule ?

Avantages

- La motivation et l'intérêt des métayers viennent certainement en tête de liste ; la qualité des travaux qu'on observe sur le terrain en est certainement le meilleur indicateur.

- Le grand intérêt du milieu envers la formule s'avère aussi un avantage majeur ; à ce niveau, il faut mentionner que cela facilite sûrement l'accès aux différents programmes et aux fonds qui leur sont associés.

- La formule telle qu'elle est appliquée ici présente très peu de problèmes de gestion pour le propriétaire ; nous n'avons vraiment pas à nous inquiéter des problèmes de pillage, de braconnage ou de vandalisme par exemple. Les bureaux de la division forestière Saint-Maurice d'Abitibi-Consolidated sont quand même à cinq heures de route d'ici !

- Le métayage présente certainement l'avantage aussi d'être une formule compatible avec la notion d'aménagement forestier durable ; tout l'encadrement apporté ici par la Forêt modèle met beaucoup cet aspect en évidence, tout en s'avérant intéressant pour nous dans l'identification d'indicateurs réalistes et appropriés, pouvant s'appliquer ailleurs dans nos propres démarches de certification forestière.

Comme toute chose, il n'y a sûrement pas que des avantages; quels sont à nos yeux les désavantages?

Désavantages

- Dans les conditions actuelles, il faut se l'avouer, le retour n'est pas très élevé pour le propriétaire.

- Difficulté d'optimiser les traitements sylvicoles en fonction de maximiser réellement le rendement ; cela est vraiment inhérent au fait que le territoire est divisé en unités relativement petites.

Au-delà de tous ces éléments strictement reliés au métayage, j'aimerais compléter en touchant des points fondamentaux que met en évidence, selon nous, le système actuel d'exploitation des ressources de la Seigneurie du Lac-Métis et de Nicolas Riou :

- Réaliser des opérations forestières selon les méthodes utilisées ici suppose quand même des conditions de terrain relativement faciles ; on ne retrouve pas de telles conditions, par exemple, sur une grande partie des 55 000 ha que nous possédons en Mauricie.

- Après 25 ans d'expérience à titre d'ingénieur forestier dans l'industrie et même avant cela, dans la forêt privée de mon père, j'ai appris une chose : en forêt, on peut faire bien des choses, de bien des façons, tout est question du prix qu'on est prêt à payer !

- L'expérience actuellement en cours sur nos deux seigneuries s'avérera sans aucun doute un outil très valable dans l'évaluation objective des différentes ressources du milieu forestier; l'exploitation rationnelle, économique, des différentes ressources suppose inévitablement une priorisation et des choix, appuyés sur des valeurs économiques pour le propriétaire forestier. À ce que je sache, le bois est encore la ressource numéro un, et il ne faut jamais perdre cela de vue; la contemplation des paysages est une chose, récolter et transformer les arbres en est une autre.

- Au niveau de la faune, le modèle de gestion appliqué sur nos deux seigneuries me semble mettre en évidence que ce n'est pas seulement une question d'habitat, contrairement à ce que bien des gens véhiculent dans la population. Comme je l'ai dit : en 35 ans de vie étroitement associée à la

forêt, je n'ai jamais vu personne tuer un orignal avec sa « chain saw », mais des braconniers chasser et pêcher sans considération! Il faut sûrement accorder plus d'importance à la gestion des prélèvements (surveillance incluse) dans bien des cas, même si cela est moins intéressant du point de vue politique!

Est-ce que le métayage forestier appliqué ici pourrait l'être ailleurs? À ce titre, je me dois de vous mentionner que la formule employée ici nous a inspirés dans l'élaboration d'un projet de développement économique avec la communauté autochtone de Manawan en Mauricie ; ces gens sont même déjà venus ici pour constater de visu ce qui se faisait sur nos deux seigneuries, autant du côté forestier que faunique. Est-ce applicable chez d'autres propriétaires forestiers? Tout dépendrait sûrement du retour qu'on pourrait leur démontrer. Comme je l'ai mentionné précédemment, en forêt, tout dépend du prix qu'on est prêt à payer, autant pour le propriétaire que pour les utilisateurs des autres ressources.

En terminant, le propriétaire forestier, qu'il soit grand ou petit, restera toujours le propriétaire, avec ses droits fondamentaux, peu importe la formule d'exploitation choisie : conservons toujours ce respect.

Merci de m'avoir écouté!

THE CORPORATE LANDOWNER'S STANDPOINT

Michel Doyon, For. Eng.

Abstract

The Lac-Métis and Nicolas Riou seigneuries are owned by Abitibi-Consolidated Inc. This paper discusses the company's involvement in the forest tenant farming project carried out over the past 5 years, the advantages and disadvantages of this management model from the landowner's point of view, and the crucial elements that need to be considered in any forest management model.

Introduction

I would like to thank the symposium organizers for inviting Abitibi-Consolidated Inc. to talk about forest tenant farming from the corporate landowner's perspective.

Just to put you in context, the Saint-Maurice forestry division of Abitibi-Consolidated supplies timber to four paper mills (Grand-Mère, Shawinigan, Trois-Rivières and Beaupré), a wholly owned sawmill in La Tuque and an affiliated sawmill, also in La Tuque. To fulfil this mandate, we conduct forestry operations on public and private forest land, under state supervision or through contractors, and purchase chips and roundwood from private forests. It would probably be useful to know that we also own 55 000 ha of private land in the Mauricie region, which produce an annual sustained yield of 70 000 m^3 of softwood and 70 000 m^3 of hardwood. This land has been under intensive management for years now, and we harvest 70-year-old mature plantations on a regular basis.

Before going any further, I feel it is important to highlight a few milestones and briefly explain our involvement in the Model Forest Project, particularly the forest tenant farm aspect.

Abitibi-Consolidated Inc. has owned the Lac-Métis seigneury since 1876 and the Nicolas Riou seigneury since 1911.

The company signed its first management agreement with the Corporation de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent in 1994; the agreement was renewed in 1998 until 2009, and includes an early renewal option.

Abitibi-Consolidated continues to be one of the promoters of the project, and even sits on the board of directors. It is represented on the board by Fernand Potvin, operations manager at the Saint-Maurice division.

Our involvement in the project could be summarized as follows:

As a landowner

- Approve all decisions and policies related to resource management on seigneury territory.
- Help determine the unit rate for stumpage fees and how the funds will be used.
- Determine where the annual volume of timber harvested on the seigneuries will go.

As a project promoter (board member)

- Provide our expertise as an industrial partner in forest management during the planning of:
  - general directions;
  - program activities;
  - the operating budget;
  - etc.
- Take an active part in certain forest management activities on seigneury territory.
- Make sure that the landowner's interests are considered in the Corporation's activities.

As for the rest, what do we think of the forest tenant farming model after 5 years of experimentation?

First, I have to say that I only became involved in this project in the fall of 1997, following the merger between Abitibi-Price and Stone-Consolidated the previous spring. The first time I came here, I was extremely impressed by how well the model forest is organized, the value of the individuals involved, and the regional interest in the management model. I have to admit that we were pleasantly surprised by all this.

From a rational and objective point of view, what are the advantages and disadvantages of the model for Abitibi-Consolidated?

Advantages

- The first thing that comes to mind is the degree of tenant farmers' motivation and interest, as testified by the quality of their work.
- The local interest in the model is another major advantage, and it no doubt makes it easier to obtain assistance and funding under government programs.
- The formula as applied by the model forest poses very few management problems for the landowner; for example, we don't have to worry at all about plundering, poaching or vandalism, particularly since the Saint-Maurice forestry division is 5 hours away by car!
- The fact that the forest tenant farming model follows the principles of sustainable management is also a definite advantage. This fact is underscored by the considerable amount of direction and supervision provided by the model forest, which helps in identifying realistic and appropriate indicators that can be applied in our own attempts to obtain forest management certification.

But like everything else, the model also has its disadvantages. What does Abitibi-Consolidated consider them to be?

Disadvantages

- If truth be told, under the present conditions, the return on the landowner's investment is not very high.
- Another disadvantage is the difficulty optimizing silvicultural treatments while trying to maximize yield. This is actually inherent in the fact that the territory is divided into relatively small land units.

Apart from these elements, which relate strictly to the forest farming aspect, I would like to touch on some fundamental elements that, in our opinion, arise from the current system of resource development on the Lac-Métis and Nicolas Riou seigneuries:

- Conducting forestry operations following the model forest's practices presupposes relatively easy site conditions, which is not the case for most of the 55 000 ha we own in the Mauricie region.
- My 25 years of experience as a forest engineer in the industry and, before that, on my father's woodlot, have taught me one thing: you can do a lot of things in the forest, in a lot of different ways; it's all a matter of how much you're willing to pay!
- The current experimentation on Abitibi-Consolidated's two seigneuries will no doubt prove valuable in assessing forest resources objectively. There is no getting around it: sound, cost-efficient resource use requires establishing priorities and making choices based on the economic values for the timber owner. As far as I know, timber is still the number one resource, and we must never lose sight of that fact: contemplating nature is one thing; harvesting trees and processing the wood is another.
- In terms of wildlife, I think that the management model applied on our two seigneuries shows that, contrary to popular belief, habitat isn't everything. As I said before: in my 35 years in the forestry business, I have never seen anyone kill a moose with a chain saw, but I have seen poachers hunt and fish heedlessly! There is no question that we need to place greater importance on wildlife management (including surveillance) in general, even if there is little political interest in it!

Could the forest tenant farming management model applied in the Lower St. Lawrence be applied beyond the model forest's borders? I have to tell you that this model inspired an economic development project we developed with the Aboriginal community of Manawan, in the Mauricie region; they even came here to see first-hand what is being done on our two seigneuries, in terms of both forest and wildlife management. Could other timber owners apply the model? That all depends on what kind of return we can show them they can get. As I said earlier, in forestry, everything depends on the price you're willing to pay, and that includes the landowner as much as the users of non-timber resources.

In closing, the timber owner, no matter how big or small the operation, will always be the owner, with the attendant rights, regardless of the management model used: we must always respect that.

Thank you for your attention.

Le point de vue d'un métayer

A Forest Tenant Farmer's Point of View

André Simard
Métayer forestier/Forest Tenant Farmer
SEIGNEURIE DE NICOLAS RIOU

LE POINT DE VUE D'UN MÉTAYER

André Simard

Je tiens à préciser que le titre de ma conférence est bien « Le point de vue d'un métayer ». Je ne suis donc mandaté ni par la Coopérative des métayers, ni par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Je vous parle présentement seulement en mon nom personnel. Je vous invite fortement à jaser avec les autres métayers présents ici dans la salle pour vous faire une idée précise de ce qu'est un métayer.

Normalement, lorsque je me présente et que j'annonce ce que je fais dans la vie, la question suivante est toujours : C'est quoi un métayer?

Après cinq années d'opérations, ma définition est maintenant : c'est un gars qui pendant une bonne partie de l'année se lève vers 5 heures du matin, travaille manuellement 10 heures par jour et, avec l'aide de quelques employés, exploite les diverses ressources de son bout de forêt loué à proximité de chez lui. Le tout dans un contexte d'aménagement multiressource, de développement durable, d'épanouissement personnel et familial.

Pour rendre cette définition plus visuelle, je vous propose un voyage virtuel dans le temps et dans l'espace sur ma métairie. Apportez votre lunch, prévoyez du linge pour toutes les conditions météo, pensez aux mouches, on s'en va dans un des plus beaux milieux de vie... la forêt!

Prenez le temps de relaxer, ça prend une grosse demi-heure pour s'y rendre. Le chemin est assez cahoteux, il faut un bon « pick up ». L'heure de pointe ici est truffée d'orignaux, chevreuils, gélinottes, bouleaux, quatre-temps, grenouilles et j'en passe.

J'ai le temps de vous dire un peu ce que ça prend pour être métayer. Il me vient des mots en tête :

- amour de la forêt, du travail bien fait, de sa région;
- goût d'être son propre patron;
- persévérance pour ne pas dire entêtement;
- essayer, innover, trébucher, se relever;
- entreprise familiale, la relève;
- argent, mise de fonds, marge de crédit.

Oups! On est arrivé.

Avant de vous faire visiter, il faut vous dire que j'ai déposé mon plan annuel d'intervention 1999 la semaine dernière. Pour confectionner ce document, j'ai visité différents coins de ma métairie cet hiver, j'ai utilisé les données de mes années d'opérations antérieures et les données fournies par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. La version finale a été élaborée avec l'aide de mon conseiller forestier.

En attendant l'acceptation officielle de ce plan, dès que le terrain est accessible en camionnette, j'enrubanne les peuplements qui feront l'objet de traitements sylvicoles cette année. J'en informe alors mon conseiller forestier qui émettra, après quelques visites sur le terrain, une prescription par peuplement selon les normes de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et de la Forêt modèle. C'est comme pour n'importe quel producteur en forêt privée, à la différence que la Forêt modèle est le seul agent livreur autorisé sur les métairies.

Dès que mon plan annuel est autorisé, j'entreprends les travaux avec un employé. Cette année, comme il n'y a pas de reboisement, nous débutons donc par le débroussaillement et le nettoyage d'un vieux chemin qui sera rénové pour permettre la circulation en camionnette et la randonnée pédestre. Ceci dans le but d'améliorer l'accès à toute la métairie et aussi en vue de la construction, d'ici deux ans, d'un petit chalet pour quatre personnes afin d'offrir de l'hébergement en forêt.

En fait, selon mon contrat de métayage, j'ai l'entière gestion de tous les aspects de ma métairie sauf le prélèvement de la faune indigène, qui est géré par la Coopérative des métayers, dont je suis membre. Je vous parlerai de cette coopérative un peu plus tard.

Après les travaux sur ce chemin, nous entreprenons une coupe de succession de 3 ha dans un peuplement feuillu avec une régénération de conifères en sous-étage. On effectue donc à cet endroit une coupe totale en protégeant au maximum la repousse naturelle (les petits arbres), ce qui évite d'avoir recours au reboisement.

Pendant cette période, je fais appel à un deuxième employé pour environ six semaines. Il effectue une éclaircie commerciale dans une érablière en prélevant environ un arbre sur trois. Il enlève donc les arbres malades, croches et il dégage les tiges d'avenir. Dans quelques années, l'érablière pourra être entaillée.

C'est un sous-traitant spécialisé dans le débardage du bois qui ramasse le bois empilé à la main par les bûcherons dans la forêt. Il le transporte et l'empile en bordure d'un chemin accessible pour le camionneur. De là, le camionneur le prend et le rend jusqu'aux différents acheteurs et usines de bois.

Par la suite, je continue les opérations avec un seul employé. Nous sommes alors rendus au mois d'août et nous récoltons la forêt en créant des unités d'aménagement de l'habitat (UAH) selon les principes élaborés par des biologistes, dont certains sont chercheurs à l'Université du Québec à Rimouski.

Présentement, il y a 60 ha aménagés. J'ai l'intention d'aménager 100 ha en tout. Je vais essayer de vous expliquer le plus simplement possible le principe de ces unités d'aménagement de l'habitat. Le but est de créer l'habitat le plus idéal possible pour le lièvre, toujours dans le cadre d'opérations forestières rentables. Le lièvre étant une espèce cible, ce qui lui convient est aussi très intéressant pour plusieurs autres espèces animales associées aux forêts de conifères.

En gros, disons que le lièvre a besoin d'une forêt avec quatre âges différents pour se nourrir, s'abriter et se reproduire. Alors, s'il retrouve ces différents types de couverts forestiers dans une superficie de 2 ha, on devrait retrouver, en théorie, le maximum de lièvres au kilomètre carré.

À vol d'oiseau, cela ressemble à un jeu d'échecs dont chaque carré mesure 0,5 ha (60 x 85 m).

- La première année, nous récoltons les carrés noirs.
- Dans une dizaine d'années, nous récolterons un des deux carrés blancs.
- Dans une vingtaine d'années, l'autre carré blanc sera à son tour récolté. Dans le futur, une mosaïque forestière de 100 ha susceptible d'être un milieu très riche pour la faune par sa diversité du point de vue de l'habitat sera ainsi créée.

Déjà, en plus des lièvres et de leurs prédateurs, je constate que ces UAH sont très utilisées par les orignaux durant l'automne et l'hiver, et par les chevreuils (femelles et faons) durant l'été. Bien entendu, les chasseurs ont vite compris l'avantage de pratiquer leur sport tout en jouant aux échecs avec leur gibier.

En plus de ce réseau d'UAH, d'autres travaux forestiers à caractère faunique sont réalisés :

- éclaircie précommerciale effectuée par bandes;
- éclaircie précommerciale à 5 000 tiges/ha;
- rajeunissement d'une aulnaie de 5 ha pour la bécasse.

Ces travaux forestiers, avec mesures incitatives pour la faune, ont débuté en 1995, et déjà les résultats sont très encourageants. En effet, non seulement il est possible de minimiser les effets néfastes des opérations forestières sur la faune, mais il est possible d'améliorer les habitats fauniques en effectuant des travaux forestiers rentables. On peut parler d'une foresterie plus multiressource pour utiliser un terme à la mode.

Voici donc une visite rapide de ma métairie. Tout en sortant du bois pour revenir en ville, j'aimerais vous parler de quelques autres facettes du « métier de métayer ».

Tout d'abord, un mot au sujet de cette structure de gestion collective qu'est la Coopérative des métayers. J'aime bien le principe coopératif (1 membre = 1 vote), même si ce n'est pas toujours le meilleur véhicule pour faire des affaires. Nous sommes neuf métayers membres de cette organisation. Nous siégeons tous au conseil d'administration, et un représentant de la Forêt modèle est invité aux réunions à titre d'observateur. Je considère notre coopérative très efficace maintenant. Ce n'était pas toujours le cas au début. Je me souviens de réunions interminables qui se soldaient bien plus par de beaux principes théoriques que par des résultats concrets. La Coopérative décida donc d'engager un gérant relevant directement de son conseil d'administration. La Coopérative des métayers de la Seigneurie de Nicolas Riou est aujourd'hui une entreprise bien connue dans le milieu, surtout pour la pourvoirie qu'elle opère sur l'ensemble des métairies.

En plus de cette pourvoirie et de la gestion des aires communes (superficies plus ou moins forestières ne faisant partie d'aucune métairie), d'autres développements collectifs sont toujours possibles par l'entremise de la Coopérative. Tout cela anime les discussions dans les réunions du conseil d'administration qui ont lieu une fois par mois en soirée.

Ces réunions donnent également l'opportunité à chacun des métayers d'échanger des trucs, des conseils et des renseignements sur la gestion d'une entreprise forestière. Nous sommes donc associés obligatoirement pour la gestion de la chasse, de la pêche et des aires communes, tandis que les autres domaines de gestion collective découlent d'un souci d'efficacité et de rentabilité.

Mon principal revenu, et de loin, est la vente de bois aux différentes usines et scieries. Je paie des droits de coupe sur les bois vendus (mon loyer) à la Forêt modèle, qui administre le tout au nom d'Abitibi-Consolidated. Une partie de ces droits de coupe est versée à mon nom dans une sorte de fonds de compensation, et, tous les cinq ans, je peux en retirer 50 %. Cela fonctionne bien, d'autant plus qu'il y a deux semaines, j'ai reçu mon premier versement de ce fonds de compensation. Bien entendu, comme tout le monde, j'aimerais bien que le prix de mon loyer diminue, et ce, même si je sais qu'il risque plutôt d'augmenter dans le futur. Il m'aurait été difficile d'acheter 25 lots à bois (superficie de ma métairie) à moins de les bûcher presque au complet sur une courte échéance, et ceci pour payer seulement les intérêts de ma dette.

Donc, le fait de ne pas être propriétaire du terrain ne me dérange pratiquement pas et, surtout, ne m'empêche pas d'avoir un sentiment d'appartenance. J'espère bien pouvoir transférer à un de mes enfants mon droit de métayage... mais seulement dans plusieurs années.

Le fait de louer 1 000 ha (10 km^2) de forêts d'un seul bloc et à long terme me permet d'innover vers une gestion plus respectueuse de la biodiversité forestière. Cela m'offre également la possibilité de retirer un revenu plus important des autres ressources de la forêt en plus de centraliser les opérations de mon entreprise. Ce contexte permet à du monde ordinaire de créer leur propre emploi et, par ricochet, de créer quelques autres emplois qui sont durables dans le temps et en accord avec les principes multiressources.

D'ailleurs, pour bien des gens, le multiressource est synonyme de multirevenu. Je crois qu'il faut une vision plus large et surtout à plus long terme. Toutes les ressources de la forêt sont importantes et interreliées, même celles qui ne sont pas ou peu rentables aujourd'hui. La notion même de rentabilité est discutable. Le fait de passer quelques samedis sur la métairie avec toute la famille à récolter des framboises, têtes de violon ou coeurs de quenouille pour les conserves d'hiver est selon moi très rentable pour l'estomac de tout ce beau monde.

Rien n'est parfait, et la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent n'échappe pas à la règle. Il y a deux points surtout qui me dérangent, sans pour autant m'empêcher de fonctionner.

Une des clauses de mon contrat de métayage stipule que le propriétaire (Abitibi-Consolidated) se réserve le droit de décider la destination des bois que je récolte lors de mes opérations forestières. Pour l'instant, seulement la catégorie sapin-épinette est ainsi orientée vers une usine choisie par le propriétaire. Cela représente presque 50 % du bois que je vends par année. Bien que l'acheteur en question paie mon bois un peu plus cher que le prix habituel, on ne peut quand même pas parler de libre marché.

Mes opérations sont encadrées par plusieurs normes émises, soit par :

- L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent;
- La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);
- La Commission de santé et de sécurité au travail (CSST);
- La Commission des normes du travail (CNT);
- Autres.

En plus de ces règles communes à toutes entreprises forestières, s'ajoutent celles formulées par la compagnie Abitibi-Consolidated (propriétaire) et la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, parfois même en pleine saison d'opérations. Tout cela occasionne parfois des situations ambiguës. Sur le terrain, ton conseiller forestier peut soudainement se transformer en

contremaître ou encore en police. Alors, cela apporte moins de latitude pour innover et gérer son entreprise. Par contre, cela permet à certains métayers ayant des convictions multiressources plus « atténuées » et une vue à long terme moins aiguisée de respecter les normes établies.

Pour moi, une ferme forestière en métayage, c'est bien plus qu'un projet ou une expérience. C'est une façon de vivre, c'est une réussite bien entendu, non parfaite mais très motivante et en constante évolution.

J'apprécie le fait que des gens aient pensé et créé ce modèle différent de gestion forestière.

J'apprécie également que des gens aient bien voulu relever leurs manches et risquer en quelque sorte de servir de cobaye en créant leur propre entreprise à partir d'un modèle théorique.

Après cinq années d'opérations, je peux affirmer qu'il est possible de vivre et de prospérer avec une ferme forestière de 1 000 ha en métayage. Je crois que le modèle est exportable et peut être implanté et adapté à d'autres régions.

Les problèmes socio-économiques des régions et les problèmes forestiers entre autres soulevés dernièrement par le film de Richard Desjardins ont des causes multiples. Les solutions sont également multiples, et j'encourage fortement les décideurs à considérer le métayage forestier comme étant l'une de ces solutions. Cela apportera un renouveau, sûrement apprécié, au contexte forestier québécois.

A FOREST TENANT FARMER'S POINT OF VIEW

André Simard

I would like to begin by stressing that this talk is "A Tenant Farmer's Point of View," "a" being the operative word. I am not here on behalf of my tenant farmer cooperative, nor of the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. I speak for myself. So I strongly suggest that you talk to the other forest tenant farmers in the room to get a clear picture what it is to be a tenant farmer.

The first question people ask me when I tell them what I do is usually: "What's a forest tenant farmer?"

After 5 years of running my operation, I now define myself as: a guy who gets up at 5 o'clock in the morning most months of the year, does manual labour for 10 hours a day and, with the help of a few employees, exploits the various resources in the forested area I lease near my home. All in a context of sustainable, multiresource management, self-realization and family enrichment.

To help you to visualize what I mean, I'd like to travel through time and space by taking you on a virtual tour of my tenant farm. Bring your lunch, clothing for all types of weather, insect repellant...we're going into one of the most beautiful environments on Earth: the forest!

It'll take us half an hour to get there, so sit back and make yourselves comfortable. We'll be taking my pickup, as the road gets pretty bumpy. In the forest, rush hour means running into moose, deer, grouse, birch, bunchberry, frogs and lots more.

On the way, I'd like to tell you a little about what it takes to become a forest tenant farmer. The first words that come to mind are:

- love of the forest, a job well done and the area you live in;
- a desire to be your own boss;
- perseverance, or should I say stubbornness;
- trial, innovation, failure, tenacity;
- family business, next generation;
- money, capital funding, line of credit.

Oops! We're already there.

Before starting our visit, you should know that I submitted my annual forest management plan for 1999 just last week. To prepare the plan, I go around to various parts of my forest farm during winter, use data from previous years' operations, and data provided by the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. My forestry advisor helps me draft the final version of the plan. While waiting to hear if the plan is approved, as soon as I can go into the forest with my truck I mark the stands that'll undergo silvicultural treatments this year with ribbons. I inform my forestry advisor, who visits the property a couple of times and then tells me the prescriptive treatments for each stand based on the standards issued by the regional private forest development agency and the model forest. The same rules apply to me as to any private woodlot owner, with the difference being that the model forest is the only agent with authority over forest tenant farms.

As soon as my annual management plan has been approved, I get down to work with the help of an employee. Given that I don't have to plant any trees this year, we'll start by clearing and cleaning an old road that's going to be restored for use by light trucks and for hiking. The idea is to improve access to the entire tenant farm and prepare for the construction, within the next 2 years, of a small cottage for four: we want to start offering forest vacations. My contract as a forest tenant farmer gives me full management over every aspect of my farm except for the harvesting of native wildlife species, which is managed by my tenant farmer cooperative. We'll talk about the cooperative later on.

Once the road has been cleared and cleaned, we'll carry out regeneration cutting in a 3-ha block of a hardwood stand with regenerating softwood in the understory. We clearcut the area while ensuring maximum protection of natural regeneration (small trees); this avoids the need for reforestation.

For this, I hire a second employee for a period of around 6 weeks. He carries out commercial thinning in a sugar bush, removing roughly one out of every three trees. He removes the trees that are sick or not growing straight, and releases future trees. The maple trees will then be ready for tapping in a few years.

A subcontractor is hired to haul the wood that loggers have stacked by hand. The wood is hauled and stacked on the side of a road that can be reached by a truck logger, who delivers it to the different buyers and sawmills.

The rest of the work I can complete with a single employee. This takes us to August, when we harvest timber to create habitat management units (HMU) as prescribed by biologists, some of whom are researchers at the Université du Québec à Rimouski.

So far, 60 ha have been made into HMUs. My target is 100 ha. I'll try and explain the principle of HMUs as simply as possible. The goal is to create the most suitable hare habitat possible while maintaining profitable forestry operations. Hare is the target species, but what is a suitable habitat for this species is also suitable for other species associated with coniferous forests.

Generally speaking, hare requires forest composed of four different age classes in order to feed, obtain shelter and breed. If it can find these types of forest cover in a 2-ha area, then, in theory, you should find the maximum number of hare in 1 km^2.

From above, the ground looks something like a chess board, with each square measuring 0.5 ha (60 x 85 m).

- The first year, we harvest the black squares.
- In 10 years' time, we'll harvest one of the two white squares.
- The other white square will be harvested 20 years from now. This pattern will eventually create a 100-ha forest mosaic offering excellent habitat for wildlife.

Already, in addition to hare and its predators, the HMUs are frequented by moose during fall and winter and by deer (cows and fawns) during summer. And hunters quickly realized the advantage of practising their sport while playing chess with the game.

In addition to this network of HMUs, other wildlife-related work includes:

- strip precommercial thinning;
- precommercial thinning to 5000 stems/ha;
- rejuvenation of a 5-ha alder grove to create a woodcock habitat.

We started this work, with wildlife incentive measures, back in 1995 and the results are already promising. Not only can we minimize the adverse effects of forestry operations on wildlife, but we can improve wildlife habitat through profitable silvicultural work. To use a catchword, I'm talking about multiresource forestry.

So, that's a quick tour of my tenant farm. On our way back to town, I'd like to tell you about some other aspects of a forest tenant farmer's job.

To begin with, there's the tenant farmer cooperative. Personally, I like the co-op principle (each member has a vote), even if it's not necessarily the best business arrangement. There are nine forest tenant farmers in my cooperative. We form the board of directors, with a model forest representative participating as an observer. In my opinion, the cooperative is currently very effective. This hasn't always been the case, however. In the early days, meetings went on for hours and, more often than not, we expounded theory rather than produced concrete results. The cooperative finally decided to hire a manager, who answers directly to the board of directors. The Coopérative des métayers de la Seigneurie de Nicolas Riou is now a familiar local business that is especially known for the outfitting operations it runs on all of the member tenant farms.

The outfitting operation and forest management of common areas (more or less forested area independent of tenant farms) are only two of the activities developed by the cooperative. Other opportunities fuel discussion at our monthly evening board meetings.

The board meetings also give members a chance to exchange tips, advice and information on managing a forestry business. While joint management of hunting, fishing and common areas is mandatory, for other areas, efficiency and profitability are the incentive.

My principal source of income is by far the sale of timber to wood processing plants and sawmills. I pay stumpage fees, or royalties, on the amount of wood I sell (my rent) to the model forest, which administers this money on behalf of the landowner, Abitibi-Consolidated. A portion of these royalties is paid into a compensation fund in my name, and every 5 years I am entitled to withdraw 50% of the funds amassed. It's a good system, especially since I received my first cheque 2 weeks ago. Like everyone else, I'd like to pay less rent, but I know it'll

probably be raised instead. Nevertheless, the only way I could have bought 25 woodlots (the equivalent surface area of my farm) would have been to harvest and sell all of the timber in a short period, just to pay the interest on my loan.

The fact that I don't own the land therefore doesn't bother me much, and certainly doesn't prevent me from feeling a sense of belonging. I hope to be able to hand down my tenant farming rights to my children...several years down the road, of course.

Leasing 1000 ha (10 km^2) of forest in a single block over the long term allows me to innovate and manage my land in a manner that respects forest biodiversity. I can also earn more from non-timber resources, in addition to centralizing my business operations. The forest tenant farming model allows just about anyone to create their own job, as well as jobs for a few other people, in the area of sustainable multiresource management.

In fact, for a lot of people, the term multiresource is synonymous with multiple income. Personally, I think a broader and, especially, longer term vision is needed. All forest resources are important and interrelated, even those that aren't yet considered commercially profitable. Moreover, the very notion of profitable is certainly debatable. Spending a couple of Saturdays at home picking raspberries or fiddleheads with my family and making preserves is, to my mind anyway, profitable for everyone.

Nothing's perfect, and the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent is definitely no exception. Two things in particular bother me, although they don't in any way prevent me from running my business.

- A clause in my contract stipulates that the landowner (Abitibi-Consolidated) reserves the right to decide where the timber I harvest will go. For the moment, only the spruce-fir group must go to a mill or plant determined by the landowner. This represents nearly 50% of my annual timber sales. Even though I get a little more than the standard price, you certainly can't talk about a free market.

- I also have to comply with the standards issued by:

  - the Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent;
  - the Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);
  - the Commission de santé et de sécurité au travail (CSST);
  - the Commission des normes du travail (CNT);
  - and others.

In addition to these standards, which apply to all forestry enterprises, I have to obey the rules of Abitibi-Consolidated and the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, which they've been known to establish in the middle of the working season. This tends to create situations that aren't clear. For example, in the field, your forestry advisor can suddenly turn into a foreman or even a police officer. This means less freedom to innovate in managing your own business. On the other hand, it also forces certain forest tenant farmers who don't necessarily believe in multiresource management or who tend to be more short-sighted to comply with set standards.

I consider my forest farm to be much more than just a project or an experiment; it's a way of life, and a successful one at that. It's not perfect, but it's extremely motivating and constantly changing. I appreciate the fact that people came up with this new forest management model, and that people were willing to roll up their sleeves and serve as guinea pigs, as it were, by creating their own business based on a theoretical model.

After 5 years of operation, I can safely say that it is possible to earn a good living from a 1000-ha forest tenant farm. In my opinion, the model can be adapted and applied outside the model forest's boundaries.

Various reasons are behind the socio-economic problems existing in regional Quebec and the forestry issues such as those recently raised in the film by Richard Desjardins. There are just as many solutions to these problems, and I strongly encourage decision makers to consider forest tenant farming one of them. Doing so will breathe new life into forestry in Quebec, which I'm sure will be well received.

Session B

La ferme forestière en métayage :

The Forest Tenant Farm:

Conférenciers/Speakers :

Sylvain Masse
Gilbert Paillé
John Bliss
Fred Johnson

Une formule viable? Mesure et interprétation d'indicateurs socio-économiques

A Sustainable Formula? Measure and Interpretation of Socio-economic Indicators

Sylvain Masse, ing.f., M.Sc /For. Eng., M.Sc.
Analyste, économie forestière/Analyst, Forest Economics
SERVICE CANADIEN DES FORÊTS/CANADIAN FOREST SERVICE
RESSOURCES NATURELLES CANADA/NATURAL RESOURCES CANADA

UNE FORMULE VIABLE? MESURE ET INTERPRÉTATION D'INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Sylvain Masse, ing.f., M.Sc.

Introduction

À l'automne 1997, le Service canadien des forêts (SCF) a convenu avec les responsables de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent (FMBSL) de réaliser, d'ici mars 2002, l'évaluation de la viabilité socio-économique des deux formules de gestion mises à l'essai depuis 1994. Cette étude d'évaluation porte donc sur la ferme forestière en métayage et le groupement forestier amélioré.

Je suis chargé de la mise en oeuvre de l'étude, et Jamal Kazi m'assiste dans cette tâche. Outre la Forêt modèle et ses partenaires, je peux compter sur plusieurs collaborateurs, notamment Bill White et Tom Beckley, du Réseau de recherche socio-économique du SCF, et Oleg Stanek, de l'Université du Québec à Rimouski.

L'évaluation des formules de gestion forestière est réalisée à partir de quatre critères :

- la viabilité des exploitations privées;
- les coûts d'encadrement général et de soutien technique;
- les retombées locales;
- le potentiel d'application des formules.

À ce jour, trois études principales ont été mises en oeuvre.

La première porte sur les droits et les responsabilités des intervenants des formules de gestion. Elle a permis de mieux comprendre le cadre d'interaction des différents intervenants et servira de grille d'analyse pour interpréter certains résultats.

La seconde étude examine les coûts d'encadrement général et de soutien technique de quatre formules de gestion forestière. Il s'agit des deux formules de la Forêt modèle, du Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) dans les forêts publiques et de l'aménagement de grandes forêts privées par des industriels forestiers. Cette étude comporte deux objectifs spécifiques :

- Préciser la nature des activés d'encadrement et de soutien technique des formules de gestion.
- Comparer le coût de ces activités. Parmi les ratios élaborés à cette fin, on retrouve le coût d'encadrement général par dollar d'opérations forestières, le coût de soutien technique par dollar d'activités sylvicoles non commerciales et le coût de soutien technique par mètre cube de bois récolté.

Il s'agit d'une étude exploratoire dont les premiers résultats seront obtenus sous peu.

La troisième étude mise en branle à ce jour est une enquête s'adressant aux métayers et à leurs employés. Les questionnaires de cette enquête ont été élaborés afin de compléter les données déjà colligées par la Forêt modèle, particulièrement sur cinq thèmes présentés ici sous forme de questions :

- Qui sont ces personnes et quels rapports entretiennent-elles avec leur communauté?
- Quelles sont leurs conditions de travail?
- Quels sont leurs revenus et dépenses?
- Quelles perceptions ont-elles de la Forêt modèle et de ses intervenants?
- Quelles sont leurs attentes et leur vision à moyen et long termes?

Au cours des mois de février et mars 1999, Jamal Kazi et moi avons rencontré chacun des 25 métayers de la Forêt modèle. Les entrevues ont duré en moyenne 1 h 45 min. Nous allons rencontrer les employés des métayers dans les prochains mois.

Je consacrerai le reste du temps qui m'est alloué aujourd'hui à présenter certains faits saillants de l'enquête s'adressant aux métayers. Il s'agit de résultats préliminaires, dans la mesure où plus du tiers des données de l'enquête n'ont pas encore été analysées.

Données démographiques et communautaires

D'abord, qui sont les 25 métayers de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent? Ce sont des hommes, qui ont entre 27 et 53 ans, dont l'âge moyen se situe autour de 39 ans.

Onze d'entre eux sont nés dans la municipalité qu'ils habitent actuellement. Des 14 métayers qui n'y sont pas nés, six s'y sont installés à cause du métayage.

Vingt métayers sont mariés ou vivent en union de fait. Ils ont en moyenne deux enfants dont l'âge moyen est de neuf ans. Les cinq autres sont célibataires et vivent seuls.

Six des métayers n'ont pas complété leurs études secondaires, neuf détiennent un diplôme d'études secondaires, huit, d'études collégiales et deux, d'études universitaires.

Avant de devenir métayers, les deux tiers travaillaient déjà en aménagement forestier, notamment à titre d'employés sylvicoles, d'entrepreneurs, d'acériculteurs ou de formateurs. Les deux tiers de nos futurs métayers avaient alors un statut d'employé, les autres travaillaient à leur compte.

Au cours des deux dernières années avant de devenir métayers, 22 de ces 25 personnes ont retiré des prestations d'assurance-emploi, et ce, pour une période moyenne de 23 semaines par année. Aucune n'a retiré de prestations d'assistance sociale durant cette période.

D'une manière générale, huit métayers sur dix sont très ou assez satisfaits de leur municipalité en tant que milieu de vie. Lorsqu'on leur demande quels sont les avantages d'y demeurer, 64 % mentionnent d'habiter à la campagne et 56 %, l'environnement naturel. Pour plus de la moitié d'entre eux, le manque de services est le principal inconvénient à habiter dans leur municipalité.

Conditions de travail

En 1998, les métayers ont consacré en moyenne 36 semaines au projet de métayage. Au cours de cette période, ils travaillaient en moyenne 10 heures par jour et 5 jours par semaine. Des 25 métayers, 21 indiquent que le temps qu'ils consacrent à leur métairie leur convient très bien ou plutôt bien.

Les trois quarts considèrent que d'être métayers leur apporte des avantages intangibles ou non monétaires. Ainsi, plusieurs utilisent le territoire de la forêt modèle pour leurs loisirs personnels et familiaux, notamment pour des activités de chasse, de pêche, de piégeage et de randonnée. Certains mentionnent qu'ils aiment travailler en forêt, produire leur bois de chauffage ou échanger avec des confrères.

Toutefois, 11 métayers sont d'avis que certaines de leurs opérations forestières entraînent un trop grand effort physique ou de mauvaises conditions de travail, pour eux et leurs employés. La récolte de bois est la principale opération en cause. Plusieurs aimeraient pallier ce problème par une mécanisation partielle de leurs opérations de coupe.

Par ailleurs, huit métayers sur dix se disent très satisfaits ou plutôt satisfaits de leurs employés. Cependant, la vaste majorité trouve qu'il est difficile de recruter de bons employés. Ils constatent une pénurie de main-d'oeuvre intéressée et bien formée, et déplorent le manque de relève chez les travailleurs forestiers de leur région.

Perception de la Forêt modèle et relations avec ses intervenants

On a demandé aux métayers quel était leur degre de satisfaction envers différents éléments du métayage. Voici un aperçu de leurs réponses :

- En règle générale, ils sont **très satisfaits** des objectifs de la Forêt modèle et de l'appui technique qu'ils reçoivent.
- La plupart sont **plutôt satisfaits** du conseil d'administration de la Forêt modèle, du plan d'aménagement multiressource (y compris le code d'éthique et les contraintes d'aménagement) et de leurs responsabilités contractuelles (y compris le plan d'intervention annuel). De même, ils se disent en général plutôt satisfaits de leur coopérative ou corporation de métayers, du financement des travaux, des droits de coupe et du fonds de compensation.
- La moitié se disent **insatisfaits** des contraintes imposées par la Forêt modèle sur la mécanisation de leurs opérations de coupe.
- La plupart trouvent **avantageux** de faire partie d'un groupe de métayers dans leurs relations

avec la Forêt modèle. Les autres n'y voient ni avantages ni désavantages.

- Des 25 métayers, 21 trouvent rassurant l'encadrement administratif et technique dispensé par la Forêt modèle.

Dans la même veine, lorsqu'on leur demande si eux et leurs confrères pourraient fonctionner sans l'encadrement fourni par la Forêt modèle, 18 répondent certainement oui ou plutôt oui. Les métayers apportent ici plusieurs précisions :

- La plupart croient qu'une forme ou une autre d'encadrement est nécessaire, particulièrement pour garantir de saines pratiques forestières, ou encore pour jouer un rôle d'intermédiaire et de médiateur avec le propriétaire terrien.

- Certains mentionnent que la fonction d'encadrement était plus nécessaire au début du projet que maintenant, entre autres pour la formation des métayers et l'appui à la mise en place des métairies et des coopératives (ou corporations) de métayers.

- Parmi ceux qui pensent pouvoir se passer d'une structure d'encadrement, certains précisent qu'une telle situation exigerait que les métayers consacrent passablement de temps à des activités actuellement couvertes par la Forêt modèle. Ces responsabilités additionnelles pourraient avoir une incidence sur la rentabilité des métairies.

Revenus

On a demandé aux métayers quel pourcentage de leurs revenus bruts ils comptaient pouvoir retirer, d'ici cinq ans, d'activités multiressources (autres que la sylviculture). Des 25 métayers, 18 ont répondu de 0 à 10 % de leurs revenus, quatre de 11 à 20 %, un de 21 à 30 %, et deux pensent pouvoir retirer plus de 30 % de leurs revenus bruts d'activités multiressources. Lorsqu'ils sont devenus métayers (pour la plupart il y a 5 ans), 80 % des métayers prévoyaient retirer une plus grande proportion de leurs revenus d'activités multiressources.

Les deux tiers des métayers croient que l'entente avec Abitibi-Consolidated sur la destination des bois coupés sur les seigneuries affecte la rentabilité de leur métairie. De ces 16 métayers, 14 pensent que l'effet est négatif et qu'il diminue leurs revenus bruts de vente de bois d'environ 7 % en moyenne, comparativement à une situation de libre marché. Toutefois, il n'est pas clair si ce pourcentage correspond à l'ensemble de leurs revenus de vente de bois ou uniquement à leurs revenus provenant de bois de sciage résineux (la catégorie visée par l'entente).

On a demandé aux métayers d'évaluer les bénéfices nets avant impôt de leur métairie pour la dernière année. Leurs estimations, qu'ils considèrent en général très fiables, varient de 10 000 $ à 60 000 $, la moyenne se situant autour de 30 000 $. Si l'on examine leur satisfaction à l'endroit de ces bénéfices, 22 % se disent très satisfaits, 42 %, plutôt satisfaits, 22 %, plutôt insatisfaits, et 14 %, très insatisfaits. Fait à noter, il n'y a pas nécessairement une relation directe entre le degré de satisfaction et le niveau de bénéfices. Tout dépend des attentes des métayers envers le métayage. Nous examinerons quelles sont ces attentes dans quelques minutes.

Lorsqu'on leur demande comment ils entrevoient les bénéfices nets de leur métairie dans 5 ans, 28 % répondent qu'ils seront nettement à la hausse, 60 %, un peu à la hausse, et 12 %, stables. Les métayers invoquent surtout quatre raisons pour justifier la hausse anticipée de leurs bénéfices : un gain d'efficience et d'efficacité au fil des ans, la diminution de leur dette sur des investissements de départ, des projets d'acériculture et l'augmentation anticipée de leur possibilité forestière (ou coupe admissible) à la suite d'un récent inventaire forestier.

Par ailleurs, huit métayers sur dix avaient en 1998 d'autres sources de revenus que leur métairie. Dans les deux tiers des cas, ces revenus additionnels étaient inférieurs à 15 000 $.

Dans 80 % des cas, leur revenu actuel toutes sources est supérieur (68 %) ou semblable (12 %) à celui qu'ils avaient avant de devenir métayers. Près de 90 % des métayers considèrent que les revenus globaux de leur ménage leur assurent un niveau de vie adéquat.

Attentes et vision

La plupart des métayers avaient des attentes spécifiques lorsqu'ils ont soumis leur candidature à la Forêt modèle :

- Soixante pour cent voulaient vivre décemment de la forêt en travaillant sur une base annuelle. Quatorze de ces quinze métayers considèrent qu'ils ont réalisé cet objectif.

- La moitié d'entre eux voulaient devenir leur propre patron. Ces métayers considèrent avoir atteint leur objectif.

- Faire de l'aménagement multiressource ou récréotouristique est le troisième type d'attentes initiales le plus courant. Des six métayers dont l'un des objectifs était le récréotourisme, aucun n'a encore atteint ce but. Deux d'entre eux croient encore pouvoir l'atteindre comme métayer, mais quatre ont abandonné cette idée. Parmi les six métayers qui visaient l'aménagement multiressource, trois disent avoir atteint leur objectif, et deux des trois autres pensent toujours pouvoir l'atteindre.

Lorsqu'on leur demande s'ils regretteraient de changer de métairie pour une autre, dans l'éventualité où ils seraient forcés de le faire, plus des trois quarts répondent oui. Ce résultat semble démontrer l'existence d'un sentiment d'appartenance au territoire, même si les métayers n'en sont pas propriétaires.

À la question « Selon vous, la plupart des métairies de la Forêt modèle seront-elles des entreprises viables dans 5 ans? », 24 des 25 métayers ont répondu oui. Deux raisons sont surtout invoquées pour appuyer ces prédictions :

- Selon dix répondants, la plupart des métairies sont déjà viables, et certains entrevoient une amélioration de la rentabilité au fil des ans pour les mêmes raisons déjà invoquées pour les métairies individuelles. Cependant, cinq métayers signalent que les bénéfices sont vulnérables à d'éventuelles baisses du prix du bois.

- Six autres métayers considèrent que le potentiel ligneux actuel de la plupart des métairies est suffisant pour assurer leur viabilité. Dans les quelques cas où les volumes commerciaux seraient insuffisants, la viabilité serait aussi tributaire des subsides à la sylviculture.

On leur a également demandé s'ils souhaitaient demeurer métayers à moyen et long termes. Tous veulent le demeurer à moyen terme, soit pour les cinq prochaines années. De plus, vingt d'entre eux souhaitent le demeurer pour les quinze prochaines années, deux sont indécis, et trois ne le souhaitent pas. Parmi ces derniers, un métayer veut prendre sa retraite d'ici là, un autre a l'intention de transférer sa métairie à l'un de ses enfants, et le troisième compte développer une entreprise forestière à l'extérieur de la Forêt modèle.

Selon les métayers, quatre conditions principales sont requises pour qu'ils demeurent métayers à moyen et long termes :

- La santé vient en premier, avec cinq réponses, étant donné les exigences physiques de l'emploi.

- La mécanisation à petite échelle de la récolte est mentionnée à quatre reprises. Plusieurs voient là une façon d'améliorer leurs conditions de travail et de pallier la difficulté à trouver une main-d'oeuvre adéquate.

- Un encadrement plus limité de leurs activités par la Forêt modèle revient aussi à quatre reprises. Ces métayers veulent plus de latitude, notamment quant aux orientations à donner à leur entreprise.

- Le renouvellement de l'entente de partenariat avec le propriétaire terrien est également mentionné à quatre reprises.

À la question « En sachant ce que vous savez maintenant, et si c'était à refaire, poseriez-vous à nouveau votre candidature pour devenir métayer? », 18 ont répondu certainement oui, 6, plutôt oui, et 1, certainement non.

Dans ce dernier cas, la personne a trouvé ses premières années de métayage très difficiles à cause d'un manque d'expérience pratique en foresterie. Aujourd'hui, elle souhaite demeurer métayer au moins pour les cinq prochaines années.

Conclusion

Un certain nombre de constatations ressortent à l'examen de ces résultats. Ainsi, avant de devenir

métayers, la plupart de ces personnes étaient des employés qui retiraient une partie significative de leurs revenus de prestations d'assurance-emploi. Aujourd'hui, elles travaillent sur une période beaucoup plus longue, ne retirent pas de prestations d'assurance-emploi et sont généralement satisfaites des bénéfices de leur métairie. La vaste majorité entrevoit une augmentation de bénéfices au cours des cinq prochaines années. De plus, leur statut de métayer leur permet de bénéficier de certains avantages non monétaires. Enfin, leur intention de demeurer métayers à moyen terme et, pour la plupart, à long terme, représente en soi un indicateur global de satisfaction.

Toutefois, l'enquête fait également ressortir des enjeux qui devront être examinés plus à fond. L'un de ces enjeux est le malaise ressenti par plusieurs sur l'équilibre qui devrait exister entre encadrement et liberté d'action. Un second enjeu est la sensibilité des bénéfices des métairies aux fluctuations du marché du bois, ce qui soulève la question de la diversification des revenus. Dans la même veine, il paraît important de préciser les raisons pour lesquelles une majorité de métayers tire des revenus d'autres activités que le métayage. Enfin, il faudra examiner les solutions possibles aux mauvaises conditions de travail rattachées à certaines opérations forestières.

A SUSTAINABLE FORMULA? MEASURE AND INTERPRETATION OF SOCIO-ECONOMIC INDICATORS

Sylvain Masse, For. Eng., M.Sc.

Introduction

In fall 1997, the Canadian Forest Service (CFS) and the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent (FMBSL) management agreed to evaluate, by March 2002, the socio-economic viability of the two management formulas tested since 1994. This evaluation study therefore deals with tenant forestry and an improved version of forestry grouping.

I am in charge of this study, assisted by Jamal Kazi. In addition to the model forest and its partners, I have help from Bill White and Tom Beckley, of the CFS's socio-economic research network, and Oleg Stanek, of the Université du Québec à Rimouski.

Forest management models are evaluated on the following four criteria:

- the viability of private operations;
- the cost of general supervision and technical support;
- local spinoffs;
- the potential for applying the models.

To date, we have conducted three main studies.

The first deals with the rights and responsibilities of those involved in the management models, and enabled us to better understand the framework within which the various stakeholders interact. This information will be used to analyze and interpret certain results.

The second study looks at the cost of general supervision and technical support for four forest management models: the two models being tested by the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, timber supply and forest management agreements (TSFMA) used for forests in the public domain, and the management of large private woodlots by forest companies. The study has two specific objectives:

- To define the nature of the supervisory and technical support activities under the management models.
- To compare the cost of these activities. Among the ratios developed for this purpose are the cost of general supervision per dollar of forest operations, the cost of technical support per dollar of non-commercial silvicultural activities, and the cost of technical support per cubic metre of timber harvested.

The study is exploratory in nature, and its preliminary findings should be available soon.

The third study consists of a survey of tenant farmers and their employees. The questionnaires used for the survey were designed to supplement the data already gathered by the model forest, specifically on the following five themes:

- Who are these individuals and what is their relationship with their community?
- What are their working conditions?
- What are their revenues and expenditures?
- What is their perception of the model forest and those involved in the program?
- What are their expectations and medium- and long-term vision?

In February/March 1999, Jamal Kazi and I met with each of the model forest's 25 tenant farmers. These interviews lasted about 1 hour 45 minutes. We will be meeting with their employees in the coming months.

I would like to use my time today to present some of the highlights of our tenant farmer survey. Note that these are preliminary results in that over a third of the survey data has yet to be analyzed.

Demographic and community-related data

To begin with, the FMBSL's 25 tenant farmers are all males aged between 27 and 53, with the average age being 39.

Eleven of them were born in the municipality in which they currently reside. Of the 14 tenant farmers who were born elsewhere, 6 moved there because of the tenant forestry project.

Twenty of the tenant farmers are married or living common law. They have an average of two

children, whose average age is nine. The other five tenant farmers are single and live alone.

Six of the tenant farmers have not completed high school, nine hold a high school diploma, eight a college degree and two a university degree.

Before becoming tenant farmers, two thirds of these men were already working in the area of forest management, as silviculture workers, entrepreneurs, maple product producers, or trainers. Two thirds of these future tenant farmers were employees; the others were self-employed.

In the 2 years before becoming tenant farmers, 22 of the 25 drew employment insurance benefits for an average of 23 weeks per year. None of the respondents received social assistance during that time.

Generally speaking, eight out of ten tenant farmers are very or quite satisfied with their municipality in terms of quality of life. When asked to cite the advantages of living there, 64% stated living in the country and 56%, the natural environment. More than half of them consider the lack of services to be the main disadvantage of living in their municipality.

Working conditions

In 1998, the tenant farmers worked an average of 36 weeks on the project. During this time, they worked an average of 10 hours a day, 5 days a week. Of the 25 tenant farmers, 21 said that they were very pleased or quite pleased with the amount of time they spent working on their forest farm.

Three quarters of them feel that being tenant farmers offers intangible, non-monetary advantages. Many of them use model forest lands for personal and family purposes, such as hunting, fishing, trapping and hiking. Some indicated that they enjoyed working in the forest, producing their own firewood or talking with fellow tenant farmers.

However, 11 tenant farmers felt that some of their forest operations entail excessive physical effort or poor working conditions, for themselves and their employees. Logging was the main such operation cited. Many would like to solve this problem by mechanizing part of their logging operations.

Eight out of ten tenant farmers are very satisfied or quite satisfied with their employees. However, the vast majority feel it is difficult to hire good workers. During the interviews, they remarked that there is a shortage of motivated, skilled workers and pointed out the fact that there seems to be no younger generation of forest workers in their region.

Perception of the model forest and relations with its stakeholders

We asked the tenant farmers to state their degree of satisfaction with various elements related to tenant forestry. The following is an overview of their responses:

- On the whole, they are very satisfied with the model forest's objectives and the technical support they receive.
- Most are quite satisfied with the model forest's board of directors, multiresource management plan (including the code of ethics and management restrictions) and their contractual responsibilities (including the annual management plan). They also stated that they were generally quite satisfied with their tenant farmer cooperative or corporation, work funding, stumpage fees and compensation fund.
- Half stated that they were dissatisfied with the restrictions imposed by the model forest on the use of mechanized harvesting.
- Most felt it was advantageous to belong to a group of tenants when it came to their relations with the model forest. The others saw the group aspect as neither advantageous nor disadvantageous.
- Of the 25 tenant farmers, 21 found the administrative and technical supervision provided by the model forest reassuring.

In the same vein, when asked if they and their fellow tenant farmers could operate without the supervision provided by the model forest, 18 answered "definitely yes" or "probably yes". The tenant farmers specified the following:

- Most felt that some form of supervision is necessary, especially to guarantee sound forest management practices or to play the role of intermediary and mediator with the landowner.

- Some stated that supervision was more necessary at the beginning of the project than now, particularly with regard to tenant farmer training and support for the establishment of their farms and cooperatives (or corporations).

- Among those who felt they could do without a supervisory structure, some said that this would require them to devote considerable time to activities currently covered by the model forest. These additional responsibilities would affect the profitability of their tenant farm.

Income

We asked the tenant farmers what percentage of their gross income they thought they would be able to earn, within the next 5 years, from multiresource activities (other than silviculture). Of the 25 tenant farmers, 18 replied 0-10%, 4 replied 11-20%, 1 replied 21-30%, and 2 felt they could derive more than 30% of their gross income from multiresource activities. When they became tenant farmers (5 years ago for most of them), 80% of the tenant farmers thought that a greater proportion of their income would be derived from multiresource management activities.

Two thirds of the tenant farmers felt that the agreement with Abitibi-Consolidated on the destination of the timber harvested on the seigneuries affected their farm's profitability. Of these 16 farmers, 14 deemed the effect negative in that it reduced their gross income from timber sales by an average of 7% compared with a free market situation. However, it is unclear if this percentage corresponds to their total income from timber sales or simply their income from softwood saw timber (the category covered by the agreement).

We asked the tenant farmers to estimate their net earnings before taxes for the past year. Their estimates, which they generally consider very reliable, vary from $10 000 to $60 000, with the average farmer earning around $30 000. Their degree of satisfaction with these earnings was as follows: 22% said they were very satisfied, 42%, quite satisfied, 22%, quite dissatisfied, and 14%, very dissatisfied. Note that there was not necessarily a direct correlation between the degree of satisfaction and the amount earned. It was a function of the tenant farmers' expectations. We will take a look at these expectations a little further on.

When asked for their outlook as to their net earnings from forest tenant farming in 5 years, 28% answered that they would be substantially higher, 60%, somewhat higher, and 12%, steady. The tenant farmers cited four main reasons for the anticipated increase in their earnings: greater effectiveness and efficiency over time, reduction of their debt for initial investments, maple product projects, and the expected increase in their allowable cut based on a recent forest inventory.

Furthermore, in 1998, eight out of ten tenant farmers had other sources of income. In two thirds of these cases, these additional earnings were under $15 000.

In 80% of cases, their total income from all sources was higher than (68%) or similar to (12%) the income they earned before becoming tenant farmers. Close to 90% of the tenant farmers felt that their overall household earnings were sufficient to provide a suitable standard of living.

Expectations and vision

Most of the tenant farmers had specific expectations when they applied to the model forest:

- Sixty percent wanted to earn a decent living from the forest by working year-round. Fourteen of these 15 farmers felt that they had achieved this goal.

- Half of the respondents wanted to be self-employed. They also felt that their goal had been reached.

- Engaging in multiresource management or recreational tourism activities was the third most common initial expectation. None of the six tenant farmers who had anticipated recreational tourism had achieved this goal. While two felt that they could still do so while working as a tenant farmer, the other four had given up on the idea. Among the initial six who were aiming at multiresource management, three stated that they had achieved their goal, and two of the remaining three think that they could still achieve it.

When asked if they would be sorry to change their tenant farm for another, if forced to, more than three quarters answered in the affirmative. This result seems to indicate a feeling of belonging to the territory even if the tenant farmers do not own the land.

When asked whether they thought most of the model forest's tenant farms would be viable operations within 5 years, 24 of the 25 tenant farmers answered "yes," citing two main reasons:

- According to ten respondents, most of the tenant farms are already viable, and some foresee profitability increasing over the years for the same reasons as given for individual farms. However, five respondents answered that benefits are vulnerable to potential lower timber prices.
- Six other tenant farmers felt that the current allowable cut for most tenant farms is sufficient to ensure their viability. In the few cases where commercial volumes might be insufficient, viability would also depend on silviculture subsidies.

We also asked them if they wished to remain tenant farmers in the medium and long terms. They all answered in the affirmative as concerns the medium term, that is, the next 5 years. Twenty of them also hoped to remain tenant farmers for the next 15 years, two were undecided, and three do not plan to continue. Among the latter, one wanted to retire, another intended to hand his forest farm over to one of his children, and the third was planning to develop a forest-based enterprise outside the model forest.

According to the tenant farmers, there are four main conditions for their remaining tenant farmers in the medium and long terms:

- health (five responses), given the job's physical requirements;
- small-scale mechanization for harvesting (four responses); many see this as a means of improving their working conditions and offsetting the problem of finding good workers;
- less supervision of activities by the model forest (four responses); these tenant farmers seek more latitude, particularly in terms of the orientations of their operation;
- renewal of the tenant farmer partnership agreement with the landowner (four responses).

When asked if, knowing what they know now and having the chance to do it again, would they reapply to become a tenant farmer, 18 answered "yes, definitely," six, "yes, probably" and one "definitely not." This latter tenant farmer found his first years very difficult, since he did not have much practical forestry experience. He said he now wants to remain a tenant farmer for at least another 5 years.

Conclusion

Various conclusions can be drawn from the analysis of these survey results. Before becoming tenant farmers, most of these individuals were employees and derived a significant part of their income from employment insurance benefits. Today, they work over a much longer period, do not draw employment insurance and are generally satisfied with the earnings from their tenant farm. The vast majority expect their earnings to increase in the next 5 years. Their tenant farmer status also offers them non-monetary advantages. Finally, their intention to remain tenant farmers in the medium term and, for most of them, in the long term, is, in itself, an overall indication of their satisfaction.

However, the survey also revealed certain areas that require further attention. One is the uneasiness many feel with regard to the balance that should exist between supervision and freedom to act. Another is the sensitivity of their earnings to market fluctuations in timber prices, which raises the question of income diversification. In the same vein, it is important to specify the reasons why a majority of tenant farmers derive income from sources other than tenant farming. Finally, we must study possible solutions to the difficult working conditions related to certain forestry operations.

Métayage forestier et propriété communale : Le message institutionnel qu'envoie l'expérience

Forest Tenant Farming and Common Property: The Experiment's Institutional Message

Luc Bouthillier, ing.f., Ph.D./For. Eng., Ph.D.
En collaboration avec Alexandra Papineau, ing.f./
In collaboration with Alexandra Papineau, For. Eng.
UNIVERSITÉ LAVAL

Texte non disponible/Text unavailable

Expérience marginale ou alternative prometteuse?

A Fringe Experiment or a Promising Alternative?

Gilbert Paillé, ing.f., Ph.D./For. Eng., Ph.D.
Président-directeur général/President and CEO
INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES EN GÉNIE FORESTIER/
FOREST ENGINEERING RESEARCH INSTITUTE OF CANADA

EXPÉRIENCE MARGINALE OU ALTERNATIVE PROMETTEUSE?

Gilbert Paillé, ing.f., Ph.D.

Résumé

Avant de considérer la ferme forestière en métayage comme une alternative vraiment prometteuse, l'auteur suggère qu'il faudra franchir certaines étapes. On devra d'abord réunir les conditions pour que les métayers eux-mêmes considèrent cette activité comme une occupation stable, lucrative et assez intéressante pour attirer la relève. Il faudra qu'on fasse preuve d'imagination pour choisir la tenure appropriée à chaque ferme et qu'on offre au métayer la possibilité de se procurer les machines et outils nécessaires pour améliorer sa productivité et sa qualité de vie.

On devra se résigner pendant un certain temps à investir dans les infrastructures et la mise en valeur des ressources des fermes plus que dans les récoltes de produits à forte valeur commerciale. Le support du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et d'un programme de supplément du revenu sera probablement nécessaire pour assurer l'épanouissement de cette nouvelle formule de gestion.

Introduction

Mes collègues ingénieurs forestiers ici présents savent que je m'intéresse à tout ce qui touche les forêts privées du Québec depuis au moins 30 ans. Espérons que cette longue expérience me permettra d'apporter une réponse satisfaisante à la question qui m'est posée aujourd'hui, à savoir : est-ce que la ferme forestière en métayage est une formule de développement prometteuse ou marginale?

Avant de répondre à cette question, je voudrais vous rappeler quelle a été l'évolution de la formule des fermes forestières au Québec. Je ferai ensuite certaines considérations sur les conditions qui doivent être remplies pour que le métayage forestier puisse être considéré comme une formule durable de gestion des forêts. À cette fin, je considérerai successivement le métayer, la métairie, le travail forestier et l'administration de la ferme.

Historique de la ferme forestière

Commençons d'abord par l'historique. Contrairement à ce que plusieurs prétendent, la formule de la ferme forestière sur terres privées n'a pas été inventée par le curé Banville, dans le Bas-Saint-Laurent mais elle a été lancée au Canada en 1953 par l'Association forestière canadienne. Au Québec, l'Association forestière des Cantons de l'Est en fit la promotion pendant longtemps et décerna même des certificats à ceux qui respectaient les conditions suivantes : garder la ferme en production, la protéger adéquatement, y faire des prélèvements de façon à assurer les récoltes futures et accepter d'être inspecté par le Comité des fermes; en 1973, elle avait déjà reconnu 700 fermes (Paillé, 1976)! Il faut dire que les fermiers forestiers de l'AFQ ne bénéficiaient à l'époque d'aucun service technique permanent, ni d'aucune assistance financière de l'État. La formule fut abandonnée au début des années 80.

Dans Matane, Léonard Otis, président de l'UCC régionale, proposait de créer des fermes forestières (et même de fonder un village forestier...) à Sainte-Paule en 1968 (Banville, 1977). On mit alors sur pied un Comité d'aménagement qui avait pour mandat de « *garder en place le potentiel humain, motiver la population pour qu'elle prenne en main son propre développement de façon à rendre la municipalité économiquement viable, permettant ainsi aux citoyens d'arrêter de se fier sur le ministère des Affaires sociales* ».

Malheureusement, les cinq fermes de Sainte-Paule n'eurent pas tout le succès escompté pour des raisons qui ont été étudiées depuis par les politiciens, par les techniciens lors d'un symposium comme celui-ci (Nadeau, 1971) et même par des étudiants de l'Université Laval (Barrette et Deffrasnes, 1972).

En rétrospective, je crois qu'il serait juste de dire que l'exercice de réflexion communautaire qui a débouché sur les fermes de Sainte-Paule a été le précurseur du mouvement de gestion en commun des forêts privées lancé au Québec; le premier Groupement forestier voyait en effet le jour trois ans plus tard dans la même région (Ristigouche en

1971), et les premières Sociétés d'exploitation des ressources étaient mises sur pied en 1974 dans Rimouski, Matane et Matapédia. Ces organismes de gestion en commun des forêts allaient bientôt connaître une grande popularité (20 000 propriétaires) et s'étendre dans toute la province sur un million d'hectares. Ils allaient reléguer aux oubliettes pour un certain temps la ferme forestière comme modèle de gestion des forêts privées au Québec.

En 1982, les neuf OGC de la région devenaient eux-mêmes « fermiers collectifs » de blocs de lots publics intramunicipaux situés dans leurs territoires et signaient avec le gouvernement provincial des conventions de gestion de 15 ans à cet effet.

Deux ans plus tard, une autre formule d'aménagement forestier était proposée. Je parle ici du Plan de l'Est qui fut lancé par le gouvernement fédéral dans la Péninsule gaspésienne en 1984. Ce plan connut un franc succès parce qu'il incluait, comme pour les groupements forestiers, une formule d'assistance technique et financière à l'attention des propriétaires de boisés privés.

Un peu plus tard, le ministère des Ressources naturelles du Québec emboîtait le pas et offrait cette fois un programme universel d'aide à tous les propriétaires forestiers de la province, programme qui fonctionne toujours et qui est maintenant piloté par 17 Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, en collaboration avec l'industrie forestière, les Municipalités régionales de comté, les Syndicats des producteurs de bois et les Groupements forestiers.

Après la mise en place du nouveau régime forestier (1987-1990), la MRC de Matane remit les fermes forestières à l'ordre du jour et proposa alors l'idée d'en installer non pas sur les terres privées mais sur les terres publiques, à l'intérieur des territoires de CAAF nouvellement identifiés. Cette idée fut très mal reçue par les industriels forestiers concernés, et aucun projet concret ne fut lancé.

Plus récemment, le Service canadien des forêts annonçait un programme de forêts modèles (1992) comme suite à un engagement pris pour assurer la mise en oeuvre de la Stratégie forestière canadienne (Carrow, 1999). Maintenant, 11 forêts modèles sont en place dans huit provinces. Au Québec, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent fut lancée en 1993 pour faire entre autres la démonstration de la formule du métayage, appliquée non pas à des fermes agricoles mais à plusieurs fermes forestières.

En 1996, la MRC de Matane revint à la charge et créa six fermes forestières sur autant de blocs de lots publics intramunicipaux que le gouvernement provincial venait de rétrocéder en sa faveur. Ce projet est en cours en ce moment.

Aujourd'hui, je me bornerai à faire certaines observations sur l'expérience de la ferme forestière en métayage, qui, comme le disait le dépliant annonçant ce symposium, « *s'inscrit dans la recherche de solutions à un problème de déstructuration socio-économique pour contrer le chômage chronique et la chute démographique du Bas-Saint-Laurent depuis les années 50* ».

Le fermier forestier

Parlons d'abord du métayer forestier lui-même. Dans la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, Germain (1998) dit qu'on a voulu « *faire la preuve que l'habitant pouvait aménager et gérer lui-même la forêt* ». Le choix des premiers métayers s'est fait parmi 350 aspirants. Hupé et Belleau (1999) ont dit que les critères utilisés pour les choisir étaient : l'entrepreneurship, le leadership, le goût de l'innovation, la capacité d'apprentissage, de travail en équipe, d'implication sociale, la scolarité et l'expérience en foresterie. Il s'avère que les candidats se sont présentés de partout, même si la majorité provenait du milieu rural. Beaucoup possédaient une expérience dans les travaux forestiers, mais peu d'entre eux avaient une formation spécifique en sylviculture ou en aménagement multiressource.

Une fois choisis, les métayers forestiers ont donc été soumis à un stage d'intégration (maximum de huit semaines) avant d'être lancés sur le terrain, encadrés par de nombreux partenaires, des chercheurs, des psychologues, des comptables, des biologistes, des ingénieurs forestiers et quelques techniciens forestiers.

Dans le Bulletin d'information de la Forêt modèle de septembre 1998, on indiquait que les 26 candidats voyaient dans la métairie *une opportunité de se*

bâtir un emploi (tout en s'affranchissant des programmes existants d'assurance-emploi et d'aide sociale) *et de développer leur propre entreprise.*

Après cinq ans, il semble que la majorité des métayers qui ont survécu à l'expérience aient réussi à atteindre le premier but et même à oublier que le travail peut servir à accumuler des timbres d'assurance-emploi... Hupé (1998) indique que le mot métayer sonne déjà comme un titre de noblesse dans le milieu... Quant au deuxième objectif, il faudra attendre encore quelques années avant de porter un jugement.

Qu'est-ce qui assurera l'avenir du métayage forestier au Québec? À mon avis, le métayage deviendra une formule vraiment intéressante quand :

- on verra que bon an mal an le métayer peut gagner plus que s'il trouvait un travail quelconque à temps partiel complété par les revenus de l'assurance-emploi;
- la formule comportera un filet de sécurité, assurant le travailleur contre les risques de l'entreprise, i.e. la mévente du bois, la baisse des prix, les arrêts de travail causés par les accidents, etc.;
- le métayer aura la possibilité de se perfectionner continuellement tout en travaillant, et même pendant ses périodes d'inactivité, dans le but d'améliorer continuellement ses connaissances, de réduire ses dépenses d'énergie au minimum nécessaire et d'améliorer sa performance;
- tous les métayers seront fiers du résultat de leurs travaux forestiers.

En somme, le métayage sera considéré comme un vrai moyen d'enrayer le chômage et comme une formule de gestion vraiment prometteuse quand il procurera un revenu intéressant et stable au métayer, quand il permettra au métayer d'améliorer continuellement ses connaissances et sa performance, quand les métayers eux-mêmes attireront par leur vécu et par leurs témoignages un grand nombre de jeunes qui voudront prendre la relève.

La superficie de la ferme forestière

Parlons maintenant de la ferme forestière elle-même. En 1968, on disait que pour faire vivre une famille la ferme forestière devait avoir une superficie de 600 à 800 acres (300 ha) et procurer un revenu annuel au fermier de 2 750 $, sans compter la part investie par le gouvernement... (Banville, 1977). En 1990, la MRC de Matane proposait des blocs de 1 250 acres (500 ha), et, aujourd'hui, on assume que la taille idéale de la ferme serait de 2 500 acres (1 000 ha) pour offrir au métayer du travail à temps plein sur une base durable et un revenu annuel net intéressant (on parle de 30 000 $ environ). Il est bien évident que la superficie nécessaire pour fournir au métayer une activité lucrative sur une base durable est fonction du taux de boisement, de la qualité des peuplements dont la ferme est constituée et de la diversité des autres ressources forestières qu'elle comporte.

En 1968, l'expérience de Sainte-Paule ne fut pas fructueuse entre autres parce que les fermes avaient été localisées dans la brousse... et non dans des forêts de belle venue.

Aujourd'hui, on refait l'expérience dans des forêts très productives mais qui ont fait l'objet d'au moins deux récoltes de bois de valeur commerciale depuis le début du siècle et d'aucune autre activité sylvicole avant l'arrivée des métayers. Les peuplements résiduels contiennent beaucoup de bois à pâte, et les forêts feuillues sont particulièrement pauvres en tiges d'essences nobles de haute qualité. Il faut donc envisager, pendant le temps d'une rotation ou même plus, des travaux sylvicoles coûteux de reconstruction des peuplements.

Compte tenu de l'historique du développement forestier dans la vallée du Saint-Laurent, qui a consisté essentiellement à récolter des ressources, il ne faut pas espérer pouvoir y localiser facilement des forêts normales de faible superficie qui ne contiendraient que des essences de valeur en bonne quantité permettant de lancer des fermes forestières immédiatement rentables; on risquerait de ne jamais commencer.

Pendant un certain temps, il faudra plutôt s'attendre à compenser par la quantité de terrain ce qui fait défaut dans la qualité des forêts.

Il faudra aussi compter sur les revenus du Programme de mise en valeur des forêts privées de façon à rentabiliser l'ensemble des activités annuelles d'aménagement qui comportent une petite part de récolte de produits commerciaux et une grande part de travaux d'infrastructure et de traitements sylvicoles non commerciaux tels que la plantation et les éclaircies de jeunes peuplements.

En somme, dans l'avenir immédiat, il faudra envisager l'établissement de fermes sur d'assez grandes superficies et l'investissement de temps et d'argent pour récupérer au maximum la matière ligneuse produite, pour assurer une augmentation de la productivité de tous les sites forestiers de la ferme le plus tôt possible et pour mettre en valeur toutes les ressources du milieu forestier.

La tenure de la ferme forestière

Parlons maintenant de la tenure. Les métairies forestières du Bas-Saint-Laurent sont situées sur deux anciennes seigneuries appartenant à la compagnie Abitibi-Consolidated inc., qui accepte que la responsabilité de l'aménagement forestier multiressource soit confié à plusieurs métayers. Cette situation ne peut pas se répéter à plusieurs exemplaires, car il n'existe que très peu ou pas d'autres seigneuries à fort potentiel forestier sur le territoire. Il faut donc se demander comment appliquer la formule en dehors des seigneuries.

Au Québec, la plupart des boisés privés individuels n'ont pas les qualités nécessaires pour constituer des fermes forestières au sens où nous l'entendons ici. Afin que la superficie forestière soit suffisante pour offrir des opportunités de travail forestier soutenu, il faudra donc envisager soit des regroupements de tenures privées ou de tenures publiques, soit des amalgames de tenures publiques et privées.

Il n'est pas impossible de penser par exemple qu'une même ferme forestière en métayage pourrait s'étendre sur plusieurs lots appartenant à des propriétaires fonciers différents, pourvu que ceux-ci soient intéressés à collaborer et à négocier les arrangements nécessaires à la réalisation d'un tel projet. Le fait que le métayer n'envisage pas d'acquérir de droits sur le titre de propriété facilitera la prospection de cette avenue. Le fait pour le métayer d'être lui-même détenteur d'un lot boisé et d'être actionnaire d'un OGC pourrait certainement faciliter ce développement.

Il n'est pas non plus impossible de penser qu'une ferme forestière en métayage pourrait être localisée dans une forêt publique à condition que le gouvernement et le ou les bénéficiaires de droits existants (compagnie forestière, pourvoyeur de chasse et pêche, ZEC ou autre) consentent à faire les arrangements avec le métayer éventuel. Ce dernier, n'exigeant pas de droits sur le fond de terrain (contrairement à ce qui était prévu au premier projet lancé par la MRC de Matane), pourrait agir d'une certaine façon comme entrepreneur permanent de travaux forestiers pour le compte du ou des bénéficiaires de droits aux ressources forestières (sur le bois, la faune, la récréation, etc.).

Depuis le 1er avril 1998, les MRC sont devenues gestionnaires des blocs de lots publics intramunicipaux dans la région. Il pourrait peut-être devenir intéressant pour les OGC responsables de l'aménagement de ces lots d'envisager la possibilité d'en confier l'exécution à des métayers. Cette formule constituerait une variante de la formule qui a été adoptée par Produits forestiers Alliance inc., la Société d'exploitation des ressources des Monts et le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent dans leur projet de Forêt habitée sur territoire de CAAF qui connaît, dit-on, beaucoup de succès.

En somme, une chose semble certaine : pour offrir des perspectives prometteuses pour l'avenir, toute nouvelle ferme forestière en métayage devra composer avec des tenures plus complexes que dans la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Lorsqu'on pourra détecter tant au niveau municipal que régional et provincial une volonté politique de faire progresser cette nouvelle formule de gestion forestière, alors le temps sera venu de réunir les acteurs qui ensemble devront consentir à certains aménagements pour assurer son développement.

Le travail sur la ferme forestière

Parlons maintenant du travail du métayer forestier. Celui-ci ne peut faire seul tout le travail, qui comporte, en plus des activités sylvicoles, la commercialisation et le transport des produits vers

les marchés, sans compter la promotion des activités multiressources. Il doit en faire exécuter une partie par des tiers, et cette partie varie selon ses propres capacités physiques et selon la nature et la disponibilité des équipements dont il dispose.

Par définition, le métayage est un emploi permanent et à temps plein; le métayer doit donc y consacrer tout son temps et éviter de contracter une trop forte proportion de ses activités dans le but de se libérer le plus possible et d'avoir plus de temps libre pour *jouer au seigneur*, comme on dit dans la région. Ceci a par ailleurs le désavantage d'augmenter les dépenses de la métairie, ce qui n'est pas souhaitable.

Il serait toutefois important que le métayer puisse avoir accès à des outils et à des machines susceptibles non pas de le remplacer mais de lui faciliter l'exécution des tâches les plus exigeantes physiquement, augmentant d'autant sa productivité. Certaines coopératives forestières du Québec qui existent depuis plus de 50 ans et qui font travailler des centaines de travailleurs, comme celle de Saint-Alphonse en Gaspésie, sont mécanisées à 50 % et elles jugent qu'elles devraient l'être à 80 % pour demeurer concurrentielles.

Il est certainement utopique de penser à atteindre un tel niveau de mécanisation des opérations forestières dans les métairies, mais je crois qu'il faut étudier très sérieusement tous les moyens, systèmes, méthodes et machines susceptibles d'augmenter la productivité du métayer tout en maximisant la valeur des produits et services offerts.

Si le métayer ne possède pas déjà les outils nécessaires pour atteindre ce but, on devrait envisager de lui permettre de les acquérir ou d'y avoir accès seul ou en collaboration avec d'autres métayers voisins, quitte à placer ces outils et équipements dans des parcs d'équipement.

En somme, il me semble évident que l'avenir de la métairie forestière passe par un certain niveau de modernisation des équipements et méthodes ayant pour objet principal de maintenir les coûts des travaux forestiers au minimum et la productivité et la qualité de vie du métayer au maximum.

L'administration de la ferme forestière

Parlons maintenant d'administration. On peut considérer la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent comme un banc d'essai; j'espère que l'expérience qui s'y déroule pourra se poursuivre au même endroit pendant assez longtemps pour qu'on puisse considérer que la formule a été bien mise à l'épreuve. Lorsqu'on jugera qu'il est temps de sortir les fermes en métayage de la Forêt modèle et de tenter leur développement ailleurs dans le Bas-Saint-Laurent et dans d'autres régions ressources du Québec, alors on pourra vraiment commencer à parler de formule prometteuse pour l'avenir. Alors les métairies forestières devront être insérées dans un programme à long terme, bien supportées par le gouvernement, par le monde municipal et par les industries forestières.

Afin de mettre le plus possible les chances du côté du métayer, il faudrait examiner des méthodes de commercialisation de ses produits qui lui permettent non seulement de négocier de bons prix mais aussi de garantir à long terme la livraison de volumes stables de produits de qualité déterminée.

Il faudrait aussi examiner la possibilité de fournir au métayer des revenus supplémentaires équivalents à une portion des prestations économisées d'assurance-emploi et d'assurance sociale. Ces revenus supplémentaires pourraient être utilisés pour défrayer les coûts d'entraînement de la relève (enfants du métayer en priorité ou jeunes désireux d'assurer leur avenir dans ce domaine) et pour stabiliser les revenus du métayer lui-même.

Si on désire faire la démonstration de la faisabilité de l'aménagement multiressource, il faudrait par ailleurs travailler non seulement à l'amélioration des aspects forestiers proprement dits de la ferme mais aussi à la commercialisation et à la tarification judicieuse des activités de chasse, de pêche et de récréation pour qu'elles contribuent significativement non seulement aux préoccupations mais aussi aux revenus de la ferme.

Conclusion

Je ne voudrais pas divulguer à l'avance les résultats du débat qui aura lieu ici même demain matin, mais j'assume que, comme moi, les protagonistes identifieront un grand nombre de facteurs qu'il faudra considérer et un grand nombre de questions auxquelles il faudra répondre avant de pouvoir vanter les mérites de la métairie forestière comme

moyen d'assurer le développement durable de la forêt et des fermiers forestiers au Québec.

Au cours des 30 dernières années, j'ai donné des cours, j'ai fait des recherches, j'ai travaillé à la réalisation de travaux sylvicoles, j'ai dirigé des projets de développement, j'ai lancé quelques programmes et j'ai prononcé plusieurs conférences (Paillé, 1971, 1972, 1998). À chaque fois, j'ai pensé que si je faisais ma petite part pour l'avancement de la réflexion sur la foresterie, et au mieux-être de ceux qui en dépendent, j'étais amplement récompensé. C'est encore le cas aujourd'hui. Merci de m'avoir invité à participer à cette réflexion.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier personnellement Richard Savard et Jacques Robert pour les réponses et les conseils judicieux qu'ils m'ont fournis lors de la préparation de cet exposé.

Références

Anon. 1998. Abrégé des plans d'aménagement multiressource des seigneuries de Nicolas Riou et du Lac-Métis. Rimouski, La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., 19 p.

Banville, C. 1977. Les Opérations Dignité. Québec, Le Fonds de Recherches Forestières de l'Université Laval, Bulletin no 15, 128 p.

Barrette, Y. et Defftasnes, R. 1972. Étude de l'aménagement et de la rentabilité des fermes forestières. Québec, Mémoire de fin d'études, Faculté de foresterie et de géodésie, U. Laval. 112 p.

Carrow, R. 1999. Canada's Model Forest Program : Challenges for Phase II. Ontario, For. Chron. 75(1) :73-80.

Germain, G.H. 1998. Une forêt pour les vivants. Ontario, Geographica, 2(6) :4-11.

Hupé, A. et Belleau, P. 1999. Développement et implantation des fermes forestières en métayage. Rimouski, Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, 7 p.

Nadeau, J.P. 1971. Symposium sur les fermes forestières. Québec. Compte rendu, La Chronique XXVI(2) :15-18.

Paillé, G. 1971. Possibilité d'intégration des aménagements. Québec, Forêt Conservation 37 (1) : 9-12.

Paillé, G. 1972. L'aménagement des forêts privées par la population. Québec, Forêt Conservation 38(8) : 6-8.

Paillé, G. 1976. L'aménagement des forêts privées du Québec. Québec, Le Fonds de Recherches Forestières de l'Université Laval, Bulletin no 14, 129 p.

Paillé, G. 1998. Challenges in the Private Forest Sector of Canada. Ottawa, National Forest Congress. 13 p.

A FRINGE EXPERIMENT OR A PROMISING ALTERNATIVE?

Gilbert Paillé, For. Eng., Ph.D.

Summary

The author suggests taking certain steps before attempting to determine whether forest tenant farming is truly a promising alternative. First and foremost, we need to create the conditions required for tenant farmers themselves to consider this activity a stable, lucrative occupation that could appeal to future workers. We also need to show imagination in choosing the appropriate tenure system for each forest farm and enable tenant farmers to equip themselves with the machinery and tools necessary to improve their productivity and quality of life.

For a while, we need to invest more in infrastructures and the development of resources on each farm than in harvesting products of high commercial value. The support of the Financial Assistance Program for the Development of Private Woodlots and of an income supplement program will likely be required to ensure the full development of this management model.

Introduction

My fellow forest engineers know that I have been interested in anything that has to do with Quebec's private forests for at least 30 years. I can only hope that this long experience will help me find a satisfactory answer to the question put to me today, namely, is the forest tenant farm a promising forest management model or is it simply a fringe experiment?

Before answering this question, I'd like to briefly go over the development of forest tenant farming in Quebec and then discuss the conditions required for it to be considered a working model of sustainable forest management. I will be touching on forest farmers themselves, forest farms, the work involved and farm administration.

Background to forest tenant farms

Let's begin with the background to this forest management model. Contrary to popular belief, forest farming on privately owned land was not invented by Curé Banville in the Lower St. Lawrence region, but rather was introduced in Canada by the Canadian Forestry Association in 1953. The Association forestière des Cantons de l'Est promoted the model in Quebec for years and even awarded certificates to forest farmers who met certain conditions, namely, keep the farm productive, adequately protect resources, harvest resources in a sustainable manner and agree to be inspected by the farm committee. By 1973, the Association had certified some 700 farms (Paillé, 1976)! The Association forestière québécoise had no permanent technical services back then, nor did it receive financial assistance from the government, and the formula was eventually abandoned in the early 1980s.

In 1968, Léonard Otis, president of the regional Union catholique des cultivateurs in Matane, suggested establishing forest farms (and even a "forestry village") in Sainte-Paule (Banville, 1977). A management committee was set up to "*preserve human capital and encourage the population to take charge of its own development so as to make the municipality economically viable, thereby enabling citizens to stop relying on social assistance from the ministère des Affaires sociales.*"

Unfortunately, the five farms in Sainte-Paule were not as successful as hoped, for reasons that have since been examined by politicians, by forestry technicians at a symposium similar to this one (Nadeau, 1971) and even by students from Université Laval (Barrette and Deffrasnes, 1972).

In hindsight, I think it would be fair to say that the communal reflection that led to the creation of forest farms in Sainte-Paule was the precursor to the joint private forest management movement in Quebec: the first forestry group (Groupement forestier) was born 3 years later in the same region (Ristigouche in 1971) and the first forest resource corporations (Société d'exploitation des ressources) were established in 1974 in Rimouski, Matane and Matapédia. These joint management groups were to become extremely popular (20 000 woodlot owners), sprouting up throughout the province and managing a total area of 1 million ha. The idea of forest farms as a management model for privately owned land was set aside for a while in Quebec.

In 1982, the region's nine joint management groups themselves became "communal farmers" of blocks of intramunicipal public lots, signing 15-year management agreements with the Quebec government.

Two years later, another forest management model was proposed under the Eastern Quebec Forestry Development Plan, launched by the federal government in the Gaspé Peninsula in 1984. The plan was a resounding success because it included technical and financial assistance for private woodlot owners, including forestry groups.

The ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) later followed suit by introducing a universal assistance program for all Quebec forest owners. This program is still running and is now overseen by 17 regional private forest development offices, in conjunction with the forest industry, regional county municipalities, wood producers' syndicates and forestry groups.

Following the introduction of the new forest regime (1987-1990), the regional county municipality of Matane put forest farms on its agenda and proposed establishing them not on privately owned land but on public land situated within new timber supply and forest management areas. This idea was poorly received by the forest companies concerned, and no concrete projects were implemented.

More recently, in 1992, the Canadian Forest Service initiated the Model Forest Program in keeping with its commitment to implement the National Forest Strategy (Carrow, 1999). Today, there are 11 model forests in eight provinces. The Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent (FMBSL) was created in 1993 to, among other things, demonstrate the tenant farming management model, not on agricultural land but on forest land.

In 1996, the regional county municipality of Matane created six forest farms on as many blocks of intramunicipal public lots recently ceded to it by the Quebec government. This project is still under way.

I would like to make just a few observations with respect to the forest tenant farming experiment, which as the symposium document stated: *"reflects the search for solutions to a problem of socioeconomic destructuring. It is the result of a social process, initiated over 30 years ago, designed to counter the chronic unemployment and demographic loss that have afflicted the Bas-Saint-Laurent since the 1950s."*

Forest farms

With respect to tenant farmers themselves, the goal of the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, according to Germain (1998), was *"to prove that local inhabitants were capable of developing and managing the forest around them."* The first tenant farmers were selected from among 350 candidates. The selection criteria were entrepreneurship, leadership, a desire to innovate, an ability to learn and work in a team, social involvement, schooling and experience in forestry (Hupé and Belleau, 1999). The applicants came from all over, although the majority were rural dwellers. Many of them had worked in the forest sector before, but only a few had specific training in silviculture or multiresource management.

The successful candidates took a training course (maximum 8 weeks) before being given their farms, receiving information and tips from numerous FMBSL partners, researchers, psychologists, accountants, biologists, forest engineers and a few forestry technicians.

The September 1998 issue of the FMBSL newsletter stated that the 26 candidates saw forest tenant farming as *an opportunity to create their own job* (and get off employment insurance and welfare) *and build their own business.*

After 5 years, the majority of the forest tenant farmers who have lasted appear to have achieved the first goal and even forgotten that a job can serve to accumulate employment insurance stamps. According to Hupé (1998), the expression tenant farmer already has a ring of nobility to it within the community. As for building their own business, we'll have to wait a few years before being able to say whether this goal has been achieved.

What will it take to ensure that forest tenant farming has a future in Quebec? In my opinion, this management model will be worth its weight in gold when:

- in any given year, tenant farmers can earn more than they would at any part-time job plus employment insurance benefits;

- the model includes some kind of safety net to protect tenant farmers against business risks, such as a slump in the timber harvest, a fall in wood prices, time off work due to an accident, etc.;

- tenant farmers can continually upgrade their skills while still working, and even during off-season periods, in order to constantly renew their knowledge, minimize energy expenditure and improve their performance;

- all tenant farmers are proud of the work they have accomplished.

In short, forest tenant farming can be considered an effective means of eliminating unemployment and a truly promising forest management model when it enables tenant farmers to earn a decent, steady income, when it allows tenant farmers to continually improve their knowledge and performance and when the tenant farmers themselves can use their experience to interest young people in forest tenant farming so as to secure a future for the profession.

Surface area of forest farms

As for the actual forest farms, in 1968 it took a 600-800 acre (300 ha) forest farm that generated an annual income of $2750, not counting the government's contribution, to support one family (Banville, 1977). In 1990, the regional county municipality of Matane offered 1250-acre (500 ha) blocks and today, the ideal size of a forest farm that can provide a forest farmer with permanent full-time employment and an annual net income of around $30 000 is considered 2500 acres (1000 ha). Obviously, the surface area required to provide a forest farmer with lucrative and permanent employment depends on the afforestation rate, stand quality and the range of forest resources found on the farm.

One of the reasons the Sainte-Paule experience failed in 1968 was because the forest farms were located in the bush rather than in well-developed forests.

Today, the model is being applied in highly productive forests that have undergone at least two harvests of commercial tree species since the turn of the century and no other silvicultural treatment before the arrival of tenant farmers. The residual stands contain substantial pulpwood and the hardwood forests are especially poor in high-grade commercial species, which means that costly silvicultural treatments must be carried out during one or more rotation cycles in order to regenerate stands.

Given that forest development in the St. Lawrence Valley has traditionally focused on resource harvesting, we can't expect it to be easy to find small, standard forests containing only commercial species and in sufficient quantities to enable forest farmers to turn an immediate profit; forest tenant farming would not exist.

For a certain length of time, we will have to focus on compensating the lack of quality forests by the amount of available land.

We must also rely on revenue from the Programme de mise en valeur des forêts privées to turn a profit on annual management activities consisting of a little commercial harvesting and a lot of infrastructure and non-commercial silvicultural work such as planting and thinning of young stands.

In sum, for the immediate future, we need to concentrate on establishing large enough farms and investing time and money to harvest as much wood as possible in order to increase the productivity of all forest sites on the farm as quickly as possible and develop forest resources as a whole.

Forest tenure

Now, as regards the tenure system, the forest farms of the Lower St. Lawrence are located on two former seigneuries owned by Abitibi-Consolidated, which has agreed to entrust multiresource forest management to the tenant farmers. This particular system cannot be widely applied, however, as there are very few if no other seigneuries with strong forest potential in the area. The question, then, is how to apply this management model beyond the seigneuries' boundaries.

In Quebec, the majority of individually owned private woodlots do not have the qualities needed to establish forest farms as we've been referring to them here. Therefore, to obtain a large enough forested area to provide sustainable forestry opportunities, groupings of private or public holdings or a mixture of private and public holdings is required.

For example, a single forest farm could extend over several lots belonging to different landowners provided the latter are willing to work together and to negotiate the necessary arrangements. The fact that the tenant farmer has no intention of acquiring the property rights will facilitate these negotiations. And the fact that the tenant farmer has his own woodlot and is a shareholder in the joint management group will undoubtedly make him a more willing participant as well.

A forest farm could also be located in a public forest, provided the government and the holder or holders of existing rights (forest company, hunting and fishing outfitter, controlled zone, etc.) agree to make the necessary arrangements with the future tenant farmer. Since the tenant farmer is not demanding rights to the landbase (as would have been the case with the first project launched by the regional county municipality of Matane), he could serve as the permanent contractor, if you will, of forestry work for those holding rights to forest resources (timber, wildlife, recreation, etc.).

As of April 1, 1998, the regional county municipalities manage blocks of intramunicipal public lots. It may be worthwhile for the joint management groups responsible for planning the use of these lots to consider entrusting their management to forest tenant farmers. This would be a variation of the formula adopted by Produits forestiers Alliance inc., the SER des Monts and the CRCD du Bas-Saint-Laurent for the inhabited forest project being carried out in CAAF territory, which has apparently been a huge success.

In short, one thing seems certain: to be a promising alternative for the future, any new forest tenant farm will have to deal with forest tenure systems that are far more complex than the one existing at the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. As soon as municipal, regional and provincial governments show a political will to take this forest management model forward, it will be time for the players to sit down together and agree on certain land uses in order to ensure the model's development.

Forest farming

Forest farming itself entails a range of work, from silvicultural treatments to marketing and transporting products to the marketplace and promoting multiresource management. It is impossible for tenant farmers to do it all on their own. Part of this work has to be contracted out, and the amount will depend on the individual tenant farmer's physical fitness, the type of equipment he owns and its reliability.

By definition, tenant farming is a permanent, full-time job and, as such, the tenant farmer should devote all of his time to it and avoid contracting out too much work with the intention of having more free time--and more free time to *play the seigneur*, as they say in the region. This practice ends up increasing the farm's expenditures, which is obviously not good.

Still, it is important that the forest tenant farmer have access to tools and machinery that, without replacing him, will make the most physically demanding jobs easier, thereby increasing his productivity proportionately. A number of Quebec forestry cooperatives that have been operating for over 50 years and employ hundreds of people, such as the Coopérative forestière St-Alphonse in the Gaspé region, are 50% mechanized and consider that they would have to increase this rate to 80% in order to remain competitive.

While there is no way that forest tenant farms could ever be mechanized to this extent, I do feel that serious consideration must be given to all means, systems, methods and equipment that would increase farmers' productivity while maximizing the value of products and services.

If the tenant farmer does not already have the tools needed to do this, he should be given the means to acquire them, or have access to them, whether alone or with other forest tenant farmers living nearby, even if it means making tools and equipment available for everyone in a central location.

It seems clear to me that the future of forest tenant farming therefore hinges on a certain degree of modernization (both equipment and methods) for the primary purpose of minimizing the cost of forestry work while maximizing farmers' productivity and quality of life.

Administration of forest farms

Now, with regard to the administration of forest farms, the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent could be considered a test bench; it is my hope that the current trials will continue on the same site for long enough to be able to say that the management model has truly been put to the test. When the time comes to apply the model beyond the model forest's boundaries and develop it elsewhere in the Lower St. Lawrence region or in other resource regions in Quebec, then we can talk about a management model that is a promising alternative for the future. For this to happen, forest tenant farms will have to be part of a long-term program that receives strong support from the government, municipalities and the various forest industries.

In order to give forest tenant farmers every chance to succeed, we need to consider marketing methods that will enable farmers to get good prices and ensure a sustainable supply of quality products.

We also need to consider supplementing forest tenant farmers' income by an amount equal to a share of employment insurance and social assistance benefits. This additional income could be used to train a new generation of workers (tenant farmers' children as a priority, or young people who want to become forest farmers) and stabilize farmers' income.

Furthermore, if we are to prove that multiresource management is feasible, we must try and improve the forestry dimension of forest farms as well as market and set fair rates for hunting, fishing and recreational activities so that they can contribute significantly to business concerns and farm income.

Conclusion

While I wouldn't want to predict the results of tomorrow's debate, I can assume that, like me, the champions of the model will identify numerous factors that need to be considered and numerous questions that need to be answered before we can extol the virtues of forest tenant farming as a means of ensuring the sustainable development of Quebec's forests and forest farmers.

Over the past 30 years, I have given courses, conducted research, performed silvicultural work, headed development projects, launched a few programs and given a few talks (Paillé, 1971, 1972, 1998), and each time, I felt that if I was doing my part to further the forestry debate and improve the well-being of those who depend on this sector, then I would be amply rewarded. I still feel that way. Thank you for inviting me to take part in this debate.

I would also like to take this opportunity to personally thank Richard Savard and Jacques Robert for the answers and sound advice they gave me while I was preparing this presentation.

Reference works

Anon. 1998. Abrégé des plans d'aménagement multiressource des seigneuries de Nicolas Riou et du Lac-Métis. Rimouski, La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., 19 p.

Banville, C. 1977. Les Opérations Dignité. Québec, Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval, Bulletin no 15, 128 p.

Barrette, Y. and R. Deffrasnes. 1972. Étude de l'aménagement et de la rentabilité des fermes forestières. Québec, Thesis, Faculté de foresterie et de géodésie, U. Laval. 112 p.

Carrow, R. 1999. Canada's Model Forest Program: Challenges for Phase II. Ontario, For. Chron. 75(1):73-80.

Germain, G.H. 1998. Une forêt pour les vivants. Ontario, Geographica, 2(6):4-11.

Hupé, A. and P. Belleau. 1999. Développement et implantation des fermes forestières en métayage. Rimouski, Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, 7 p.

Nadeau, J.P. 1971. Symposium sur les fermes forestières. Québec. Compte rendu, La Chronique XXVI(2):15-18.

Paillé, G. 1971. Possibilité d'intégration des aménagements. Québec, Forêt Conservation 37 (1): 9-12.

Paillé, G. 1972. L'aménagement des forêts privées par la population. Québec, Forêt Conservation 38(8): 6-8.

Paillé, G. 1976. L'aménagement des forêts privées du Québec. Québec, Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval, Bulletin no 14, 129 p.

Paillé, G. 1998. Challenges in the Private Forest Sector of Canada. Ottawa, National Forest Congress. 13 p.

Le métayage forestier et le développement rural

Forest Tenantry and Rural Development

John Bliss, Ph.D.
Starker Chair in Private and Family Forestry and
Professor, Forest Resources
OREGON STATE UNIVERSITY

LE MÉTAYAGE FORESTIER ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

John Bliss, Ph.D.

Résumé

Le métayage forestier est une expérience sociale dans le domaine de la réforme du régime de tenure. La tenure – c'est-à-dire le mode de concession d'une terre et les droits qui y sont associés – régit la distribution des avantages d'une terre et de ses ressources et a des incidences importantes sur le développement rural. Le présent article se penche sur la contribution potentielle du métayage forestier à un développement rural durable, en soulevant les questions liées à la viabilité économique, environnementale et sociale qui y sont associées.

Mots clés : tenure forestière, développement rural durable, métayage.

À qui appartient la terre? Qui a le droit d'utiliser et de récolter les fruits de la forêt et d'en profiter? Qui a la responsabilité d'en prendre soin? Ces questions sont au coeur même du développement rural durable, car la réponse à ces questions détermine la répartition des bénéfices provenant de l'aménagement de la forêt. « La propriété établit le droit de décider de l'utilisation d'une terre ainsi que les responsabilités qui y sont associées. Les avantages provenant de la propriété d'une terre sont étroitement liés à la superficie et à la valeur du fonds de terre et aux intérêts du propriétaire. La terre est non seulement une source de revenus, mais également une réserve de richesse et de pouvoir » [trad.] (Lewis, 1980, p. 1).

Le droit de propriété n'est pas un droit divin; il s'agit plutôt d'un fait de société attribuable à un acte de volonté sociale (Marchak, 1998). Toute société humaine a établi une forme de régime de tenure décrivant et délimitant les droits de propriété. La tenure, c'est-à-dire les droits relatifs à certaines parcelles de terrain et les stratégies par lesquelles les particuliers et les groupes revendiquent ces droits (Geisler et Salamon, 1993), est un élément fondamental du développement rural. Selon le dictionnaire anglais *Webster*, le terme anglais « *tenant* » (ou tenancier, de l'ancien français tenance, du verbe tenir) désigne une « personne qui occupe ou possède temporairement les terres d'une tierce personne [...] Une personne qui signe un contrat de location, un bail avec un propriétaire » [trad.] (*Webster's Ninth New Collegiate Dictionary*). Ainsi, par définition, le droit des locataires sur les terres qu'ils louent n'est que temporaire, ce qui constitue une caractéristique importante du rôle du métayage forestier dans le développement rural.

Il est troublant de se faire demander de prendre la parole sur le « Métayage forestier et le développement rural » lorsqu'on a passé une bonne partie des dix dernières années dans le Grand Sud américain. Le terme « métayer » évoque des images bouleversantes de personnes tentant à grande peine d'assurer leur subsistance en cultivant le sol appauvri et épuisé des anciennes plantations de coton, de même que des images de cabanes en planches mal équarries, recouvertes de papier goudronné, que l'on voit encore aujourd'hui le long des routes en argile rouge des régions rurales du Sud.

Le métayage dans le Sud marquait une étape dans la vie des paysans pauvres, dont certains ont d'abord été esclaves avant de devenir péons, puis métayers. Au dernier échelon du métayage, ces derniers n'avaient que leur labeur à vendre. Les propriétaires fournissaient la terre, une maison, du combustible, des bêtes de somme, des provendes pour le bétail, de l'outillage agricole, des semences et des engrais. En retour pour leur labeur, les métayers gardaient une partie de leur récolte. Tout appartenait aux propriétaires, qui décidaient de tous les règlements et tenaient les comptes. En conséquence, l'endettement était au centre même de la vie de milliers de métayers. Ainsi que le précisait un propriétaire de l'Alabama : « le locataire dépouille la terre, le propriétaire dépouille le locataire... et celui qui en a la chance dépouille le propriétaire... c'est la dynamique de la pauvreté » [trad.] (Nixon, 1938, cité dans Flynt, 1989). Bref, le métayage tel qu'il était pratiqué dans le Grand Sud au cours du siècle était désastreux sur les plans économique, environnemental et social.

zÀ une autre époque et dans un contexte social fort différent, le métayage était une tout autre expérience. De récentes études réalisées en milieu rural dans le Wisconsin ont permis de voir que les métayers exerçaient un contrôle important sur les principales décisions relatives à l'exploitation agricole, y compris sur le choix de cultures, les intrants agricoles et la participation aux programmes publics. De plus, aussi bien les propriétaires que les locataires témoignaient généralement de leur satisfaction par rapport aux accords contractuels et

à l'harmonie de leurs relations personnelles (Gilbert et Beckley, 1993). Le métayage, dans ce cas, a permis d'accroître les perspectives économiques de jeunes fermiers et a aidé les familles à ne pas se départir de leurs terres (renseignement obtenu de T. Beckley, 9 avril 1999).

Ces exemples nous rappellent que la réussite de l'expérience de métayage forestier du Bas-Saint-Laurent repose sur les particularités du contrat social établi entre le propriétaire et le métayer et dépend du contexte social dans lequel se déroule l'expérience. De fait, il s'agit non seulement d'une expérience en aménagement forestier, mais bien d'une expérience en matière de réforme sociale. Dans le contexte canadien, le métayage constitue un moyen permettant aux gens en milieu rural d'avoir accès aux ressources de la forêt qui, par le passé, étaient seulement à la disposition de l'industrie forestière. Bien que, dans le cadre du projet du Bas-Saint-Laurent, des particuliers prennent à bail des terres industrielles privées, le même principe pourrait être appliqué à des terres publiques (Bouthillier et Dionne, sans date).

La tenure est au nombre des éléments clés qui influent sur le développement des milieux ruraux. Des décennies de travaux de recherche sur le développement d'économies agricoles démontrent que l'importance de l'exploitation et le type de propriété (entreprise appartenant à une famille ou à une société, de propriété locale ou étrangère) déterminent grandement le profil de développement (Goldschmidt, 1978; Swanson, 1988; Gaventa, 1995). De récents travaux consacrés à la tenure dans le Sud des États-Unis indiquent que la structure de propriété de la terre est un élément clé qui permet de mieux comprendre le développement rural dans les régions qui dépendent de la forêt (Bliss et autres, 1998a, 1998b). En résumé, ces études, et d'autres encore, démontrent que les personnes qui détiennent des droits de tenure sur la terre, ainsi que les arrangements institutionnels et la répartition du territoire propres à ce régime de tenure, influent grandement sur la production et la répartition des coûts et des avantages découlant de la croissance économique et du développement du territoire.

Développement durable

Depuis la publication de *Notre avenir à tous*, mieux connu comme le Rapport Brundtland (CMED, 1987), on entend rarement le mot « développement » sans que ne vienne s'y greffer l'incontournable « durable ». Bien que l'expression développement durable fasse maintenant cliché, son message fondamental, c'est-à-dire que le développement doit tenir compte d'objectifs tant sociaux et environnementaux qu'économiques, offre un cadre d'étude utile à la contribution possible du métayage forestier au développement durable. Il n'est pas de mon ressort et il ne m'incombe pas de critiquer les caractéristiques de l'expérience du Bas-Saint-Laurent, mais je peux sans doute vous aider à réfléchir à cette expérience en posant un certain nombre de questions sur la viabilité économique, environnementale et sociale du métayage forestier.

- *Viabilité économique*

  Le métayage forestier a-t-il le potentiel d'être économiquement viable? Sa viabilité économique sera déterminée par deux séries de facteurs : les facteurs internes, sur lesquels les participants au programme exercent un certain contrôle, et les facteurs économiques externes, sur lesquels ils n'ont aucune influence. Les propriétaires et les métayers peuvent influer sur des facteurs comme les droits de coupe, les calendriers de paiement, la durée et les modalités des ententes, ainsi que les exigences en matière d'aménagement. Chacun de ces facteurs aura d'importantes répercussions sur la réussite de chaque métayer. Au nombre des questions à considérer, mentionnons les suivantes : la proportion de surface occupée par les peuplements forestiers ainsi que la qualité et la productivité des terres données en métayage mènent-elles à un aménagement rentable? La durée des baux est-elle suffisamment longue pour encourager les investissements à long terme dans l'aménagement forestier? Les métayers entreprenants ont-ils accès au crédit pour acheter de l'équipement et moderniser leurs opérations?

  Un de ces facteurs en particulier mérite qu'on s'y attarde de près. La recherche sur la tenure dans le monde entier confirme que la sécurité en matière de tenure est une condition préalable aux investissements à long terme dans les ressources foncières et naturelles. Lorsqu'ils ont confiance que leurs droits à l'accès et à l'utilisation de biens fonciers sont garantis pendant de nombreuses années encore, les

utilisateurs prennent des décisions à long terme en matière d'investissement et d'aménagement. Par contre, lorsqu'ils n'ont pas confiance en leurs droits d'accès et d'utilisation futurs, ils agissent en fonction du court terme, ce qui se traduit souvent par une surexploitation des ressources et le désinvestissement. Ici même au Canada, certains se demandent si les contrats de 20 à 25 ans accordés aux industries pour exploiter les terres publiques ne sont pas trop courts pour encourager les investissements dans la sylviculture intensive. Quelles seraient alors les implications à court et à long termes de contrats d'à peine cinq à dix ans?

Considérons le débat public qui se poursuit aux États-Unis au sujet des droits et responsabilités des propriétaires de forêts privées. Bien que ces derniers détiennent tous les droits sur leurs terres forestières, certains d'entre eux considèrent que le contexte réglementaire est tellement imprévisible qu'ils n'ont pas confiance de pouvoir récolter le bois de leur propre terre. Les modalités de leur contrat de tenure avec la société sont en train de changer; les propriétaires fonciers sont d'avis que la sécurité de la tenure est en train de s'éroder. La liquidation du bois sur pied et le sous-investissement dans la productivité à long terme de la forêt soulèvent de graves préoccupations.

Une autre série de facteurs critiques est extérieure, c'est-à-dire qu'ils échappent au contrôle des propriétaires et des métayers. Les métayers forestiers faisant appel à des travailleurs manuels peuvent-ils réussir à livrer concurrence aux grandes industries mécanisées qui récoltent le bois? Les métairies peuvent-elles concurrencer avec des propriétés industrielles plus vastes?

Les subventions de l'État sont-elles nécessaires pour maintenir la rentabilité du métayage forestier? Les marchés et les systèmes de distribution des produits issus des fermes forestières en métayage sont-ils accessibles et fiables? Les marchés spécialisés pour les produits forestiers autres que le bois, comme les champignons, les bois raméaux, les plantes médicinales, offrent-ils des options économiquement viables aux métayers forestiers?

Selon certains travaux, il y aurait un lien entre la diversité des modalités de tenure et le bien-être économique et social des habitants des collectivités rurales. Selon les données de travaux de recherche menés dans l'État de l'Alabama, la qualité de vie est inférieure dans les comtés dominés par les grandes industries forestières (tel que mesuré par l'indice de la pauvreté, le chômage, le degré de scolarisation et la migration nette) que dans les comtés où il existe une plus grande variété de structures de propriété (Sisock, 1998). Une hypothèse a été avancée, soit qu'il y a des objectifs propres à chacun des divers régimes de propriété, et que ceux-ci contribuent à une plus grande diversité de la production et de l'assise économique. Le métayage forestier donnera-t-il de l'élan aux économies locales qui, autrement, seraient dominées par les industries ou les organismes publics?

Même si le métayage s'avère économiquement viable, sa contribution éventuelle au développement économique régional dépend, en partie, de ce que l'on fera du bois après qu'il aura été extrait de la forêt. Y a-t-il des usines de transformation dans la région pour ajouter de la valeur aux matières premières? Ou faut-il les acheminer à des industries manufacturières secondaires à l'extérieur de la région, exportant par le fait même une part importante des possibilités de développement régional?

- *Viabilité environnementale*

Le métayage forestier est-il environnementalement viable? Il semblerait qu'on ait beaucoup réfléchi à l'élaboration de lignes directrices et de procédures pour s'assurer que l'aménagement des fermes forestières en métayage contribue à protéger et à améliorer leurs valeurs environnementales. À long terme, le rendement environnemental des métayers sera largement tributaire de certains facteurs économiques, tels les marchés pour les diverses essences et grosseurs d'arbres et les divers produits. Les conditions propres à chaque bail joueront également un grand rôle. La rentabilité économique est une condition incontournable à la réalisation d'activités souhaitables sur le plan environnemental. La durée des baux favorisera-t-elle les périodes de rotation plus longues, la mise en marché de produits à valeur ajoutée et les régimes de récolte plus judicieux? Ou,

encore, les obligations contractuelles et les besoins économiques des ménages pourraient-ils pousser les métayers à faire des récoltes précoces ou excessives?

Il faut également envisager la viabilité environnementale à l'échelle du paysage. Les activités d'aménagement des métayers avoisinants (et d'autres propriétaires de forêts) sont-elles suffisamment bien coordonnées pour protéger et améliorer les valeurs et les processus à l'échelle du paysage? Le métayage forestier pourrait-il ajouter à la diversité forestière des paysages qui seraient autrement dominés par les terres forestières industrielles ou publiques?

- *Viabilité sociale*

Le projet de métayage forestier est en essence une expérience sociale. Les méthodes sylvicoles utilisées pourraient tout aussi bien être appliquées par les administrations publiques et les milieux industriels que par des particuliers. Il s'agit toutefois d'un régime de tenure tout autre – un régime social – qui donne à ce projet son caractère unique. Le métayage forestier existe parce qu'il y a actuellement une volonté sociale et politique d'investir dans ce domaine. Une question des plus importantes est la suivante : quel est le degré de viabilité de l'appui politique en faveur de l'expérimentation et de la réforme en matière de tenure?

Il faut également se poser une deuxième question fondamentale en ce qui a trait à la viabilité sociale du métayage forestier, à savoir : qui en bénéficie? La contribution éventuelle du métayage forestier au développement rural dépendra en partie de la répartition globale des avantages économiques qui en découlent parmi les populations locales. Si les métayers proviennent principalement de l'extérieur des régions, le résultat net de la présence des nouveaux venus dans les localités pourrait en fait être négatif, en raison de la concurrence avec les gens de la place sur les marchés locaux de l'emploi et de l'habitation, et des pressions exercées sur les services publics, notamment en matière d'éducation et de soins de santé. Par contre, l'arrivée de ces nouveaux venus pourrait contrebalancer le départ de ceux qui décident de quitter la région; les collectivités bénéficieraient ainsi de nouvelles idées et compétences et pourraient maintenir la viabilité de leurs écoles, cliniques et églises.

Troisièmement, la plupart des observateurs reconnaissent que la participation locale et l'autodétermination sont les clés de la viabilité. À quel point les gens de la localité participent-ils à la prise de décisions relatives au métayage forestier? De quelle manière prend-on des décisions sur la répartition des terres forestières et l'aménagement des forêts? Qui contribue à en arriver à de telles décisions? Comment les décisions seraient-elles prises s'il s'agissait de forêts publiques?

Enfin, comme nous l'avons souligné, tout comme il existe certains facteurs économiques extérieurs qui ne sont pas sous le contrôle des participants aux projets de métayage forestier, il existe des conditions sociales qui sont essentielles au développement rural, mais sur lesquelles le métayage forestier exerce peu d'influence. Le manque d'investissements dans l'infrastructure et le capital humain de la région (notamment dans les écoles, les hôpitaux et les bibliothèques) en limite la capacité de développement. L'absence de tels investissements laisse peu de chances au développement durable. En effet, en l'absence d'une politique gouvernementale éclairée, aucune innovation en matière d'aménagement forestier ou de tenure est susceptible d'améliorer sensiblement les perspectives de développement d'une région (Joshi et autres, sous presse).

Conclusion

Le désir des gens en milieu rural de détenir les droits sur les forêts qui les entourent est universel. L'expérience de métayage forestier est une étape stimulante, audacieuse et prometteuse en vue de satisfaire ce désir. Le projet du Bas-Saint-Laurent sera-t-il perçu en fin de compte comme une expérience tout au plus intéressante, mais peu pratique? Ou encore, en prenant soin de l'évaluer, de l'adapter et de le reproduire, ce modèle deviendra-t-il une nouvelle institution économiquement viable, environnementalement durable et socialement désirable pour les milieux ruraux canadiens? Les réponses à ces questions se trouvent dans les modalités des contrats conclus

avec les métayers, ainsi que dans les relations entre l'initiative du métayage forestier et le monde extérieur.

Je tiens à remercier Tom Beckley, pour ses idées et ses suggestions lors de la préparation d'une version antérieure de cet article.

Ouvrages cités

Bliss, J., M. Sisock et T. Birch, 1998a, « Ownership matters: Forestland concentration in rural Alabama », dans *Society and Natural Resources*, 11:401-410.

Bliss, J., T. Walkingstick et C. Bailey, 1998b, « Development or dependency? Sustaining Alabama's forest communities », dans *Journal of Forestry*, 96(3):24-30.

Bouthillier, L. et H. Dionne, sans date, *Une forêt à habiter : La notion de forêt habitée et ses critères de mise en oeuvre*, Sommaire, Québec, Service canadien des forêts.

Gaventa, J., 1995, « The political economy of tenure: Appalachia and the Southeast », article présenté à Who owns America? Tenure issues in a changing environment, Madison, Wisconsin, 21 au 24 juin.

Geisler, C. et S. Salamon, 1993, « Returning tenure to the forefront of rural sociology », dans *Rural Sociology*, 54:529-531.

Gilbert, J., et T. Beckley, 1993, « Ownership and control of farmland: Landlord-tenant relations in Wisconsin », dans *Rural Sociology*, 58(4):569-579.

Goldschmidt, W., 1978, *As you sow: Three studies in the social consequences of agribusiness*, Montclair, N.J., Allenhead, Osmun.

Joshi, M., J. Bliss, C. Bailey, K. Ward et L. Teeter, sous presse, « Investing in industry, under-investing in human capital: Forest-based rural development in Alabama », dans *Society and Natural Resources*.

Lewis, J. A., 1980, « Land ownership in the United States, 1978 », dans *Agricultural Information Bulletin No. 435*, Washington, D.C., U.S. Department of Agriculture, Economics, Statistics and Cooperatives Service.

Marchak, M. P., 1998, « Who owns natural resources in the United States and Canada? », dans *Working Paper No. 20*, Madison, University of Wisconsin – Madison Land Tenure Center, 11 p.

Nixon, H.C., 1938, *Forty acres and steel mules*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, p. 26. Cité par Flynt, W. 1989, *Poor but proud: Alabama's poor whites*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, p. 78.

Sisock, M., 1998, *Unequal shares: Forest land concentration and well-being in rural Alabama*, thèse de maîtrise, non publiée, Auburn University, Auburn, Alabama, 87 p.

Swanson, L., éd., 1988, *Agriculture and community change in the U.S.: The congressional research reports*, Boulder: Westview press.

World Commission on Environment and Development (WCED), 1987, *Our Common Future*, Oxford, Oxford University Press.

FOREST TENANTRY AND RURAL DEVELOPMENT

John Bliss, Ph.D.

Abstract

Forest tenantry is a social experiment in land tenure reform. Land tenure – the rights associated with land – determines the distribution of benefits from land and related resources, and is a primary influence on rural development. This paper reflects upon the potential contribution of forest tenantry to sustainable rural development, posing questions related to the economic, environmental, and social sustainability of tenantry.

Key words: Forest tenure, sustainable rural development, tenantry/tenancy.

Who owns the land? Who has the right to use, enjoy, and harvest the fruits of the forest? Who has responsibility for its care? These questions are central to sustainable rural development, for how such questions are answered determines the distribution of benefits from forest management: "Ownership establishes the right to decide how a piece of land will be used and fixes responsibility for that use. The benefits arising from land ownership are closely related to the size and value of land holdings and to the type of ownership interest. Land not only produces income but serves as a store of wealth and power" (Lewis 1980, p. 1).

Property rights are not God-given; they are social creations that exist by the will of society (Marchak 1998). All human societies display some sort of land tenure system by which property rights are described and delimited. Land tenure – the rights associated with particular parcels of land and the strategies by which individuals and groups claim such rights (Geisler and Salamon 1993) is a fundamental consideration of rural development. The term tenant (from the French *tenir*, "to hold") refers to "one who has the occupation or temporary possession of lands of another....One who rents or leases from a landlord" (Webster's Ninth New Collegiate Dictionary). By definition, then, the right of tenants to the land they lease is only temporary – a characteristic significant to the role of forest tenantry in rural development.

For one who spent much of the past decade in the U.S. Deep South, it is unnerving to be asked to speak on the topic "Forest Tenantry and Rural Development." The term "tenant farmer" conjures up unsettling images of sharecroppers trying to scrape out a living from the worn-out, used-up soil of former cotton plantations; images of the rough sawn wood and tar paper shacks of tenant farmers that still stand, leaning along the red clay roads of the rural South.

Tenant farming in the South was a stop along the way for the rural poor in a journey that began for some in slavery, then advanced to debt peonage and sharecropping. Sharecroppers, the lowest rung on the tenantry ladder, had only their own labor to sell. Landlords provided land, housing, fuel, work animals, livestock feed, farm implements, seed and fertilizer. In return for their labor, sharecroppers received a share of the crop. Landlords owned everything, made all the rules and kept the accounts. As a result, indebtedness was the central fact of life for thousands of tenant farmers. As one Alabama landowner put it, "the tenant skins the land, and the landlord skins the tenant....and he who can skins the landlord....it is the dynamics of poverty" (Nixon 1938 quoted in Flynt 1989). In short, farm tenantry as practiced in the Deep South in this century was disastrous economically, environmentally, and socially.

In a different time and social context, farm tenantry has been a very different experience. In recent studies in rural Wisconsin, farm tenants were found to have significant control over major decisions affecting the farm enterprise, including what to plant, what inputs to use, and in what government programs to participate. Moreover, landlords and tenants alike reported general satisfaction with lease arrangements, and harmonious personal relations (Gilbert and Beckley 1993). Farm tenantry in this case has expanded the economic opportunities of young farmers, and helped to retain farmland within families (T. Beckley, personal communication, April 9, 1999).

These examples remind us that the success of the Bas-Saint-Laurent forest tenantry experiment will depend upon the details of the social contract between landlord and tenant, and the social context within which the experiment is made. Much more than an experiment in forest management, this is an experiment in social reform. In the Canadian context, tenantry is a means to provide

rural people access to forest resources which has historically been available only to the forest industry. Although the Bas-Saint-Laurent project involves leases of private industrial land to individual tenants, the arrangement could be applied to public lands as well (Bouthillier and Dionne, no date).

Land tenure is a key factor influencing how rural areas develop. Decades of research on development in agriculture-based economies demonstrate that farm size, ownership type (family or corporate ownership), and locus of ownership (local or foreign) are critical determinants of development trajectories (Goldschmidt 1978, Swanson 1988, Gaventa 1995). Recent research on land tenure in the U.S. South points to land ownership patterns as key to understanding rural development in forest-dependent areas (Bliss et al. 1998a, 1998b). In short, these and other studies demonstrate that who has tenure rights to the land, under what institutional arrangements, and in what geographical distribution, profoundly influences the production and distribution of costs and benefits arising from economic growth and land-based development.

Sustainable Development

Since publication of "Our Common Future" (better known as the Brundtland Report) (WCED 1987) one seldom hears the word "development" without the obligatory preface, "sustainable". Though the term sustainable development may have become a cliché, its fundamental message, that development must involve social and environmental as well as economic goals, provides a convenient framework for considering the potential contribution of forest tenantry to sustainable development. It is not within my capacity or my charge to critique the particulars of the Bas-Saint-Laurent experiment, but I can perhaps help you to reflect upon the experiment by asking several questions about the economic, environmental, and social sustainability of forest tenantry.

Economic Sustainability. Does forest tenantry have the potential to be economically sustainable? The economic sustainability of forest tenantry will be determined by two sets of factors: those internal factors over which program participants have some control, and external economic factors which are beyond their ability to influence. Landlords and tenants can influence factors such as stumpage prices, payment schedules, lease lengths and terms, and management requirements. Each of these will have profound impacts on the success of individual tenants. Questions to be considered include: Are forest stocking, quality, and productivity of tenantry lands conducive to profitable management? Are lease lengths long enough to induce long-term investments in management? Is credit available to enterprising forest tenants to purchase equipment or modernize operations?

One of these factors in particular warrants close observation. Research on land tenure around the world confirms that tenure security is prerequisite to long-term investments in land and natural resources. When land users are confident that their rights to access and use of land are secure well into the future, they make long-term investment and management decisions. Conversely, when land users lack confidence in their future access and use rights, they act for the short-term, often resulting in resource exploitation and dis-investment. Right here in Canada there is concern that 20–25 year industrial leases of Crown land are too short to encourage investments in intensive silviculture. What, then, are the short- and long-term implications of forest leases of only 5 or 10 years?

Consider the continuing public debate in the United States over the rights and responsibilities of private forest owners. Even though private forest owners hold forest land outright, some consider the regulatory environment so unpredictable that they lack confidence in their future rights to harvest timber from their own land. The terms of their land tenure contract with society are changing; from the perspective of landowners, tenure security is eroding. Liquidation of standing stocks of timber and under-investment in long-term forest productivity are major concerns.

Another set of critical factors is external to, or outside the control of landlords and tenants. Can forest tenants using manual labor compete successfully with mechanized, industrial timber harvesting operations? Can tenant forests compete with larger industrial properties? Are government subsidies required to buoy the profitability of tenant forest farming? Are markets and distribution systems for the products of tenant forests available and dependable? Do niche and specialty markets for non-timber forest products such as mushrooms, boughs, florals, and medicinals present economically viable options for forest tenants?

There is some evidence that diversity in land tenure arrangements is positively correlated with social and economic well-being in rural communities. Research in Alabama documented that counties dominated by large industrial forest ownerships have lower levels of social well-being (as measured by poverty rate, unemployment, educational attainment, and net migration) than counties with more diverse ownership patterns (Sisock 1998). One hypothesis is that diverse ownerships have diverse objectives, and these lead to diverse outputs and thus a more diverse economic base. Will forest tenantry add resilience to local economies otherwise dominated by industrial or public ownerships?

Even if tenantry proves to be economically sustainable, whether it will contribute to regional economic development depends, in part, upon what happens to the wood after it leaves the forest. Do processing plants exist locally to add value to the raw material? Or must it be exported to secondary manufacturing facilities outside the region, thereby exporting much of the potential for local development?

Environmental Sustainability. Is forest tenantry environmentally sustainable? It appears that much thought has gone into developing guidelines and procedures to insure that forest tenant farms are managed in such a way that environmental values are protected and enhanced. Over the long term, environmental performance of tenants will be heavily influenced by economic factors such as markets for various tree species, sizes, and products. Details of individual forest leases will also play a large role. Environmentally desirable activities will occur only if they are economically feasible. Are the terms of leases supportive of longer rotations, higher value products, and conservative harvesting regimes? Or might contractual obligations or household economic needs force tenants into premature or excessive harvests?

One should also consider environmental sustainability at the landscape scale. Are the management activities of adjacent tenants (and other forest owners) sufficiently coordinated to protect and enhance landscape-level values and processes? Might forest tenantry add forest diversity to landscapes otherwise dominated by either industrial or public forest lands?

Social Sustainability. The forest tenantry project is fundamentally a social experiment. The silvicultural treatments undertaken on the forest could be undertaken by government, industry, or private individuals. It is the alternative tenure system – a social system – which makes this project unique. Forest tenantry exists because there currently exists the social and political will to invest in it. So a key question is, How sustainable is the political support for land tenure experimentation and reform?

A second fundamental question regarding the social sustainability of forest tenantry is, Who benefits from it? The potential contribution of forest tenantry to rural development will in part depend upon how widely economic opportunities associated with it are distributed among local populations. If tenants are drawn primarily from outside the local region, the net effect on local communities could actually be negative, with newcomers competing with locals in the local job and housing markets, and adding pressure to public education, medical care, and other public services. On the other hand, such in-migrants could serve to balance out-migration by importing new ideas and skills and enabling communities to maintain viable schools, clinics, and churches.

Third, most observers recognize local participation and self-determination as key to sustainability. How are local people involved in decisions regarding forest tenantry? How are decisions made about forest allocations and forest management? Who participates in such decisions? How would decisions be made if the forest were Crown or provincial land?

Finally, just as we observed that there are external economic factors beyond the reach of forest tenantry participants, there are social conditions which are essential to rural development, but over which forest tenantry has little influence. Inadequate investments in regional infrastructure and human capital (such as schools, hospitals, and libraries) limit a region's capacity to develop. Without such investments, sustainable development is unlikely to occur. Indeed, in the absence of enlightened public policy, no forest management or tenure innovation is likely to substantially improve a region's development prospects (Joshi et al., in press).

Conclusion

The desire of rural people for rights to the forests in their neighborhoods is universal. The forest tenantry experiment is an exciting, bold, and promising step toward satisfying that desire. Will the Bas-Saint-Laurent experience ultimately be seen as merely an interesting but impractical experiment in forest leasing? Or, through careful evaluation, adaptation, and replication will the model prove to be an economically viable, environmentally sustainable, and socially desirable new institution for rural Canada? The answers to these questions lie in the details of tenant contracts, and in the relations between the forest tenantry enterprise and the outside world.

I would like to acknowledge and thank Tom Beckley for his insight and suggestions on an early version of this paper.

Literature Cited

Bliss, J., M. Sisock, and T. Birch. 1998a. Ownership matters: Forestland concentration in rural Alabama. Society and Natural Resources 11:401-410.

Bliss, J., T. Walkingstick, and C. Bailey. 1998b. Development or dependency? Sustaining Alabama's forest communities. Journal of Forestry 96(3):24-30.

Bouthillier, L., and H. Dionne. No date given. A forest to inhabit: The concept of "inhabited forest" and the criteria for its implementation. Executive summary. Quebec: Canadian Forest Service.

Gaventa, J. 1995. The political economy of land tenure: Appalachia and the Southeast. Paper presented at "Who owns America? Land tenure issues in a changing environment," Madison, Wisconsin, 21-24 June.

Geisler, C., and S. Salamon. 1993. Returning land tenure to the forefront of rural sociology. Rural Sociology 54:529-531.

Gilbert, J., and T. Beckley. 1993. Ownership and control of farmland: Landlord-tenant relations in Wisconsin. Rural Sociology 58(4):569-579.

Goldschmidt, W. 1978. *As you sow: Three studies in the social consequences of agribusiness.* Montclair, N.J.: Allenhead, Osmun.

Joshi., M.., J. Bliss., C. Bailey., K. Ward, and L. Teeter. Investing in industry, under-investing in human capital: Forest-based rural development in Alabama. Society and Natural Resources. In press

Lewis, J. A. 1980. Land ownership in the United States, 1978. Agricultural Information Bulletin No. 435. Washington, D.C.: U.S. Department of Agriculture, Economics, Statistics, and Cooperatives Service.

Marchak, M. P. 1998. Who owns natural resources in the United States and Canada? Working Paper No. 20, Madison: University of Wisconsin – Madison Land Tenure Center. 11 p.

Nixon, H.C. 1938. *Forty acres and steel mules.* Chapel Hill: University of North Carolina Press, p. 26. Quoted in Flynt, W. 1989. *Poor but proud: Alabama's poor whites.* Tuscaloosa: University of Alabama Press, p. 78.

Sisock, M. 1998. Unequal shares: Forest land concentration and well-being in rural Alabama. Unpublished Master's thesis, Auburn University, Auburn, Alabama. 87 p.

Swanson, L., ed. 1988. *Agriculture and community change in the U.S.: The congressional research reports.* Boulder: Westview Press.

World Commission on Environment and Development (WCED). 1987. *Our Common Future.* Oxford: Oxford University Pres

Les perspectives du métayage forestier sur la scène internationale

Possibilities for Forest Tenant Farms on the International Scene

Fred Johnson
Directeur exécutif/Executive Director
RÉSEAU INTERNATIONAL DE FORÊTS MODÈLES/
INTERNATIONAL MODEL FOREST NETWORK
CENTRE DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL/
INTERNATIONAL DEVELOPMENT RESEARCH CENTRE

LES PERSPECTIVES DU MÉTAYAGE FORESTIER SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Fred Johnson

Résumé

De plus en plus, un grand nombre de pays doivent trouver des moyens de stimuler l'intérêt et la participation de la population dans le domaine de l'aménagement durable des forêts et de leur mise en valeur pour tirer les nombreux avantages qu'elles offrent. Certains de ces avantages proviennent tout aussi bien des produits forestiers que des produits non ligneux, comme les activités de loisirs, la faune et la qualité de l'eau. Ce dossier prend de plus en plus d'importance, non seulement en ce qui a trait aux aires protégées et aux terres destinées à l'être, mais aussi dans de nombreux cas de terrains forestiers productifs ou pouvant être mis en valeur, situés tant sur des terres publiques que privées.

Les accords contractuels conclus avec des tiers à qui sont confiées les activités d'aménagement des forêts offrent des possibilités, mais cette approche soulève un certain nombre de questions. Le besoin de changer les mentalités et de surmonter les obstacles de même que la nécessité d'assurer aux participants des bénéfices à court terme, et non pas seulement à long terme, ne sont que quelques-uns des aspects à envisager. Le *métayage forestier* pourrait ouvrir la voie à des méthodes intéressantes et novatrices en vue d'un aménagement durable des forêts sur les terres de propriété publique, collective et privée. Les principes de même que l'expérience acquise par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent dans sa façon d'aborder le *métayage forestier* seront examinés en vue de leur éventuelle application dans d'autres pays.

POSSIBILITIES FOR FOREST TENANT FARMS ON THE INTERNATIONAL SCENE

Fred Johnson

Abstract

In many countries, there is an increasing need to find ways to entice interest and participation in sustainable forest management and in managing forests for the many benefits they provide. Some benefits are provided by forest products, and non-timber-based forest products such as recreation, wildlife, and water quality. Aside from protected areas or those lands earmarked for conservation, this is a mounting issue in many cases for productive or potentially productive forest lands that are on public or private lands. Contractual arrangements to second parties to undertake forest management activities offer potential but there are a number of issues surrounding this approach.

The need to change attitudes and remove obstacles, the need to ensure that participants receive benefits in the short term and not just in the long term, are a few of the issues to be considered. The use of forest tenant farms - *le métayage* - could provide interesting possibilities for innovative approaches to achieving sustainable forest management on lands that are publicly, collectively or privately owned. The principles and experience of applying *le métayage* approach in the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent will be reviewed in terms of its potential application in other countries.

Session C

La ferme forestière en métayage a-t-elle un avenir?

Does the forest tenant farm have a future?

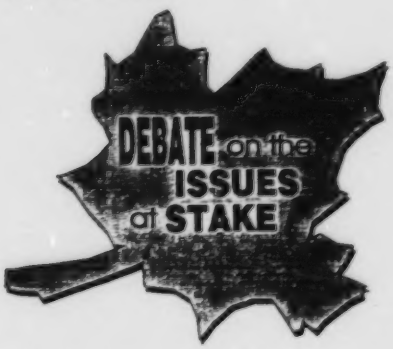

Animateur/Moderator : Luc Bouthillier

Participant(e)s/Panellists :
Jacques Gauvin
Louise Gratton
Bruno Jean
Jacques Proulx
Jacques Tremblay

Résumé de la présentation de :

Summary of the talk by:

Jacques Gauvin, ing.f./For. Eng.
Vice-président, Foresterie/Vice-President, Forestry
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE BOIS DE SCIAGE DU QUÉBEC

RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION DE
Jacques Gauvin, ing.f.

Monsieur Gauvin se dit d'abord impressionné par les exposés qu'il a entendus, notamment celui fait par un métayer, et ajoute que, selon lui, on peut difficilement répondre NON à la question « Est-ce que la ferme forestière en métayage a un avenir? » Dans la foulée de l'animateur, il invite cependant les participants à réfléchir à un certain nombre de défis qu'implique le développement de la formule des fermes en métayage en dehors du contexte de la forêt modèle.

Défi organisationnel

Il constate le rôle d'accompagnateur joué par la Forêt modèle et estime que ce rôle a été très important. Ce qui l'amène à poser la question suivante : « Combien de temps ce support va-t-il être maintenu et à quel moment est-ce qu'on responsabilisera, dans une plus large mesure, les métayers? » À son avis, si l'on souhaite reprendre l'expérience ailleurs, il faut se demander : devra-t-on maintenir une structure d'accompagnement et, de là, qui paiera pour ce support ou cet organisme porteur?

Défi humain

À partir d'exemples qu'il dit bien connaître, celui des coopératives forestières, il cherche à démontrer que les tensions que connaît ce type d'organisations ne sont pas dues à la formule préconisée, mais à ce qu'il appelle la « nature humaine ». Il affirme que les coopérateurs de la base sont souvent amenés à découvrir peu à peu l'importance qu'ils accordent à leur intérêt personnel, ce qui engendre des conflits au sein de ce type d'organisations, même si elles ont souvent été créées pour régler des situations difficiles. Selon lui, l'être humain est partagé entre un sentiment altruiste d'un côté et son intérêt personnel de l'autre, et il en découle des tensions chez l'individu; il croit que cela est également vrai pour les métayers.

Défi en communication

Jacques Gauvin affirme que l'industrie a besoin de développer ses capacités d'écoute. Elle doit apprendre, selon son expression, à « jaser avec le monde qui l'entoure ». De plus, il affirme que la confrontation n'est pas une avenue prometteuse, qu'elle n'est pas une bonne idée et qu'elle a pour effet de polariser le débat. Il invite d'éventuels promoteurs de fermes en métayage à partir du bon pied en l'évitant et souhaite plutôt les voir travailler sur une base d'échange et de dialogue.

Défi économique

À la lumière des chiffres qui lui ont été présentés, il lui semble que la formule pose un défi économique important. Pour lui, les revenus d'un sylviculteur et d'un métayer semblent s'équivaloir; il croit avoir compris qu'ils se situent aux environs de 25 000 $ annuellement, ce qui ne lui paraît pas très élevé compte tenu du fait qu'il s'agit d'un travail très dur physiquement.

Viabilité personnelle et globale

Pour Jacques Gauvin, on doit pouvoir démontrer que la formule des fermes en métayage est viable sur le plan personnel, qu'elle est en mesure de répondre aux intérêts de l'individu et qu'elle offre en même temps une viabilité globale. Il affirme qu'il a connu certains projets de forêt habitée qui, à ses yeux, revenaient à « déshabiller l'un pour habiller l'autre ». Il conclut en invitant d'éventuels promoteurs et les participants au symposium à ne pas perdre de vue cette question.

SUMMARY OF THE TALK BY
Jacques Gauvin, For. Eng.

Mr. Gauvin said that he was impressed by the talks he had heard, especially the one given by a forest tenant farmer, adding that it would be difficult to reply "no" to the question: "Does the forest tenant farm have a future?". However, following on the moderator's heels, he encouraged the participants to think about some of the challenges involved in developing the forest tenant farming model outside of the model forest context.

Organizational challenge

He remarked that the model forest played a very important supporting role, which led him to ask: "How long will it continue to play this role, and at what point will forest tenant farmers become more autonomous?". In Mr. Gauvin's opinion, if the goal is to apply the formula beyond the model forest's borders, then we need to ask ourselves whether a supporting structure should be maintained and, if so, who will pay for this support or this supporting organization.

Human challenge

Using the example of forestry cooperatives, which he is familiar with, Mr. Gauvin attempted to demonstrate that the tension that exists within this type of organization is not due to the management formula, but rather to what he calls "human nature." Often, members of the co-op gradually come to realize how much importance they give their own interests, which leads to internal conflict, even though cooperatives are often set up for the very purpose of resolving difficult situations. According to Mr. Gauvin, human beings are torn between altruism and their own personal interests, which creates stress. He thinks that the same holds true for forest tenant farmers.

Communications challenge

Jacques Gauvin maintains that the forest industry needs to develop its ability to listen actively. As he put it, the industry has to learn how to "reach out to the people around it." He also said that confrontation is not a good thing; it leads nowhere and ends up polarizing the debate. He encouraged future promoters of forest tenant farms to start off on the right foot by building on two-way dialogue in order to avoid confrontation.

Economic challenge

In light of the figures cited during the symposium, Mr. Gauvin feels that tenant forest farming represents a major economic challenge. Forest tenant farmers and silviculturalists appear to make roughly the same income, which, if he has understood correctly, is around $25 000 a year. This doesn't seem like a lot considering how physically demanding the work is.

Viability

In Jacques Gauvin's opinion, we need to demonstrate that forest tenant farming is a viable management model on an individual level,and that it is in the interest of individual tenant farmers, while also being viable overall. He said that he knew of certain inhabited forest projects that, as far as he was concerned, came down to "robbing Peter to pay Paul." In closing, he encouraged future promoters and symposium participants to consider the question of viability.

La forêt modèle et le maintien de la biodiversité

The Model Forest and the Conservation of Biodiversity

Louise Gratton, écologiste/Ecologist
Secrétaire/Secretary
FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DES ESPÈCES MENACÉES

LA FORÊT MODÈLE ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

Louise Gratton, écologiste

Le code d'éthique environnemental de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent convient que la mise en valeur des ressources forestières en général et des forêts privées en particulier doit être compatible avec le maintien de la biodiversité. Afin d'assurer le développement durable du territoire, les différents intervenants doivent avoir une préoccupation constante de planifier et de réaliser des pratiques forestières qui préserveront la diversité et la pérennité des ressources du milieu forestier. Parmi les grandes orientations, la protection de la biodiversité des écosystèmes, des espèces et des variétés et la conservation des écosystèmes fragiles et des espèces menacées et vulnérables apparaissent en tête de liste.

Les forêts constituent l'habitat des deux tiers des espèces animales et végétales comprenant certes des arbres, des mammifères, des poissons et des oiseaux, mais aussi des reptiles, des amphibiens, des insectes, des arbustes, des herbacées, des bryophytes, des lichens, des champignons et des micro-organismes. Les enjeux du maintien de la biodiversité sont donc nombreux et complexes. On connaît mal l'influence des activités humaines sur les écosystèmes forestiers, et les données manquent pour décrire de manière adéquate les changements affectant leur biodiversité. La conservation des écosystèmes forestiers et des espèces qui y sont associées repose actuellement sur la conservation d'une diversité de types de forêts, de structures d'âge et de fonctions (exploitation forestière, habitats et aménagements fauniques, récréation ...). À ce titre, la forêt modèle respecte les règles de l'art.

Le gouvernement canadien a développé une série d'indicateurs préliminaires pour évaluer, à l'échelle nationale, le maintien de la biodiversité de la forêt. Il s'agit : 1) de la proportion du secteur forestier protégé; 2) des espèces en péril dépendant des forêts; 3) des tendances dans les populations d'oiseaux forestiers; 4) des variétés d'essences dans les secteurs producteurs de bois accessibles et non accessibles; 5) de la distribution des classes d'âge dans les secteurs producteurs de bois accessibles et non accessibles; et 6) des accès par la route. Ces indicateurs sont, en partie, transférables à l'évaluation de la ferme forestière en métayage mais sont-ils adéquats pour évaluer la compatibilité de ce modèle avec les objectifs de maintien de la biodiversité et de protection du milieu naturel à l'échelle régionale?

L'identification d'objectifs, de mesures et d'indicateurs propres à la spécificité de la forêt du Bas-Saint-Laurent permettrait de mieux y cerner les enjeux de conservation. Ce nouveau défi de la gestion intégrée des ressources passe par la reconnaissance des sites prioritaires au maintien de la biodiversité régionale et du rôle que doit jouer la ferme forestière en métayage dans la protection, le maintien et, au besoin, le rétablissement de la diversité biologique naturelle.

THE MODEL FOREST AND THE CONSERVATION OF BIODIVERSITY

Louise Gratton, Ecologist

The environmental code of ethics adopted by the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent requires that development of forest resources in general and of private woodlots in particular be compatible with the conservation of biodiversity. To ensure sustainable development of the model forest territory, the various stakeholders must consistently plan and adopt forestry practices that will preserve the diversity and sustainability of all forest resources. The main directions in this regard include the protection of ecosystem, species and genetic diversity and the conservation of fragile ecosystems and threatened or vulnerable species.

Two thirds of all animal and plant species are found in forests or are dependent on a forest habitat. The list includes not just trees, mammals, fish and birds, but also reptiles, amphibians, insects, shrubs, herbaceous crops, bryophytes, lichens, fungi and microorganisms. Consequently, the issues and challenges involved in conserving biological diversity are numerous and multifaceted. We do not know enough about the influences of human activity on forest ecosystems and lack sufficient data to adequately describe the changes affecting forest biodiversity. At the moment, the conservation of forest ecosystems and associated species hinges on the conservation of a diversity of forest types, age classes and functions (logging, wildlife habitat and management, recreational benefits, etc.). In this regard, the model forest respects the rules of good practice.

The Government of Canada developed a preliminary set of indicators for assessing the conservation of forest biodiversity on a national scale. The six indicators are: 1) the percentage of forest land protected; 2) forest-dependent species at risk; 3) levels and changes in forest-dwelling bird populations; 4) species variability in accessible and non-accessible timber-productive forest areas; 5) age class distribution in accessible and non-accessible timber-productive forest areas; and 6) road access. While some of these indicators can be used to assess the forest tenant farming management model, the question is whether they are suitable for assessing the model's consistency with the objectives of biodiversity conservation and protection of the natural environment at the regional level.

The identification of objectives, measures and indicators reflecting the particularity of the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent would make it easier to identify the conservation issues specific to this model forest. Recognizing sites for which maintaining regional biodiversity is a priority as well as the forest tenant farm's role in protecting, conserving and, where necessary, recovering natural biological diversity is crucial to meeting this new integrated resource management challenge.

Les métairies forestières dans le Bas-Saint-Laurent : Une formule du passé pour aménager l'avenir de notre ruralité

Tenant Forestry in the Lower St. Lawrence: Using a formula from the past to secure the future of our rural communities

Bruno Jean, Ph.D.
Directeur du Doctorat en développement régional/
Director of the Doctorate in Regional Development
Université du Québec à Rimouski
PRÉSIDENT, FONDATION CANADIENNE SUR LA RESTRUCTURATION RURALE/
PRESIDENT, THE CANADIAN RURAL RESTRUCTURING FOUNDATION

LES MÉTAIRIES FORESTIÈRES DANS LE BAS-SAINT-LAURENT : UNE FORMULE DU PASSÉ POUR AMÉNAGER L'AVENIR DE NOTRE RURALITÉ

Bruno Jean, Ph.D.

Je voudrais dans cette intervention faire quelques commentaires en regard de l'expérience novatrice de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. En gros, je tenterai de montrer comment cette innovation, qui puise à un lointain passé paysan européen, peut constituer un moyen d'aménager l'avenir de notre ruralité en s'inscrivant résolument dans la « Nouvelle économie rurale » et en s'inspirant des nouvelles approches d'un développement rural durable.

Habiter la forêt ou le retournement de nos rapports avec la forêt

Dans la culture québécoise et bas-laurentienne, davantage modelée par une vision agricole, les rapports à la forêt sont complexes; ils s'inscrivent dans une dynamique d'attirance-répulsion. La forêt est perçue comme envahissante, un ennemi à abattre pour laisser place à l'activité agricole. Et si l'on n'y prend pas garde, elle reprend ses droits. Dans une telle vision de la forêt, l'idée de l'habiter est contraire au bon sens et suppose un renversement « copernicien » de nos représentations. On doit tout à coup voir la forêt comme un espace hospitalier et généreux; cela va à l'encontre de la représentation culturelle dominante de la forêt qui en fait une sorte d'ennemi ou d'acteur à maîtriser dans notre projet de civilisation rurale.

Le passé au secours du futur : la métairie

Comme d'autres, j'ai fait une petite recherche dans les dictionnaires pour bien comprendre le sens étymologique du métayage. Comme vous le savez, le terme vient de la civilisation agraire européenne où il désigne une forme d'exploitation agricole où le « tenant » exploite une terre qu'il ne possède pas et dont il partage les fruits avec le propriétaire. Dans le Larousse de Microsoft, on trouve ceci : « Contrat d'exploitation agricole dans lequel le propriétaire d'un domaine rural le loue au métayer en échange d'une partie des fruits et récoltes ». Historiquement, on sait que les agriculteurs ont voulu devenir propriétaires de leurs terres en contestant l'exploitation dont ils étaient l'objet avec ce mode de fermage des terres. La propriété du sol, en agriculture, s'est effectivement généralisée pour une autre raison : les propriétaires du sol rural ont voulu se départir de leurs propriétés pour aller investir dans les villes et l'industrie en plein développement, et on a assisté à un pacte historique avec la paysannerie qui a pu acquérir la terre avec l'aide de l'État et ses politiques de crédit agricole.

En reprenant le concept ancien de métairie, dans la mesure où la « rente foncière » est maintenue à son niveau le plus bas, il est évident que la formule permet des avantages considérables et des perspectives de rentabilité. Toutefois, il faut se demander si la formule du fermage offre des garanties à long terme qui feront, par exemple, qu'un métayer donné aura l'envie légitime de transmettre à ses propres enfants une ferme forestière qu'il aura mise en valeur. Un labeur est d'autant plus acceptable lorsqu'on sait que le fruit de ce travail restera dans la famille au fil des générations. La question de la propriété reste donc posée. Le petit rappel historique a montré ici que, dans le cas de l'agriculture, la formule de métayage, qui a vécu des siècles, a pourtant été abandonnée dès que les conditions pour ce faire ont été réunies et après des revendications séculaires des paysans pour la propriété du sol. Qu'en sera-t-il dans le cas des fermes forestières en métayage dans le Bas-Saint-Laurent?

Personnellement, je pense que cette question de la propriété ressemble au talon d'Achille de toute l'opération par ailleurs solide sur bien des plans.

La Forêt modèle et le développement rural durable : une belle symbiose

Comme vous le savez, nous sommes tous à la recherche des moyens de mettre en place un développement rural durable de nos territoires ruraux. Permettez-moi d'évaluer l'expérience de la Forêt modèle bas-laurentienne à l'aune de ma propre définition de cette notion de développement durable appliquée au monde rural. Pour moi, le développement rural durable suppose qu'il réponde à trois impératifs incontournables :

- Saisir les opportunités économiques.

- Respecter les contraintes écologiques ou environnementales.

- Prendre en considération les attentes sociales. Or le métayage, tel que conçu dans le Bas-Saint-Laurent, s'inscrit totalement dans les trois logiques que nous devons respecter dans un même temps si nous voulons construire une « ruralité vivante », soit un milieu avec des communautés manifestant à la fois une vitalité sociale, une viabilité économique et une validité politique.

Dans mon livre *Territoires d'avenir* (Presses de l'Université du Québec, 1997), qui traite de l'évolution de notre ruralité, je disais que le développement rural durable devait répondre à pas moins de six défis à la fois, soit :

- le défi démographique : occuper le territoire;
- le défi économique : créer des emplois et de la richesse;
- le défi social : maintenir des campagnes vivantes;
- le défi culturel : partager avec le reste du monde l'expérience culturelle rurale;
- le défi institutionnel : se donner les capacités (et les institutions) pour se développer;
- le défi environnemental : aménager l'avenir par le développement durable.

Quand on regarde l'expérience des métairies forestières, c'est certain qu'on peut la voir pour l'instant comme une formule homéopathique de développement (mais encore, l'homéopathie est une approche médicale qui est efficace). C'est l'exemplarité et la transférabilité qui sont visées avec cette expérience; mais en regard des défis du développement rural durable, force est de constater que cette « action innovante » répond pratiquement aux six défis signalés identifiés ici; on comprendra que le temps qui m'est imparti m'empêche de commenter davantage cette conclusion.

Une entreprise de restructuration rurale....

Comme vous le savez, je participe à un réseau canadien de chercheurs en études rurales, la *Fondation canadienne sur la restructuration rurale*, qui est heureuse d'être représentée ici aujourd'hui, car elle a entrepris une ambitieuse initiative de recherche et d'éducation qu'on appelle « Comprendre la nouvelle économie rurale ». Une expérience comme celle des métairies forestières nous intéresse, car elle se situe justement dans le processus de construction de la *nouvelle économie rurale* à laquelle nous assistons de nos jours. Nous souhaitons donc que les échanges se continuent, et si, vous voulez connaître nos travaux, vous pourrez consulter nos deux sites Internet :

http://nre.concordia.ca/NRE_CRRF/crrf_hm.html
http://nre.concordia.ca/

Par ailleurs, comme fondateur de *l'Université rurale québécoise*, qui est une formule inédite de formation continue des agents et des acteurs de développement rural, nous tiendrons à l'automne (4-8 octobre 1999) dans le Bas-Saint-Laurent une édition de l'Université rurale québécoise sous le thème « Entreprendre en milieu rural ». Voir notre site :

http://www.uqar.uquebec.ca/developpr/ urq/index.htm

Or, une de ces « actions innovantes » en matière d'entreprenariat rural, ce sont bien ces métairies forestières de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Elles sont donc déjà au programme d'une *université rurale* qui promet beaucoup et comptera avec l'appui de la Fondation canadienne sur la restructuration rurale qui s'associe avec nous en faisant de cette édition de l'Université rurale québécoise sa traditionnelle conférence d'automne.

Merci de votre attention.

TENANT FORESTRY IN THE LOWER ST. LAWRENCE: USING A FORMULA FROM THE PAST TO SECURE THE FUTURE OF OUR RURAL COMMUNITIES

Bruno Jean, Ph.D.

I would like to make a few comments on the innovative experiment conducted by the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. Broadly speaking, I will try to show how this initiative, based on the past experience of the European peasantry, can constitute a means for securing the future of our rural communities, since it resolutely reflects the "New Rural Economy" and since it is based on new approaches targeting sustainable rural development.

Inhabiting the forest or changing our relationship with it

Historically, agricultural concerns predominate in the Lower St. Lawrence, making relations with the forest complex, and something of a push-pull dynamic. The forest was long perceived as invasive, an enemy to be defeated to make way for agricultural activity. Unless one is vigilant, it will come to reclaim its due. From this perspective, the concept of inhabiting the forest goes against the dictates of common sense, presupposing a "Copernican" reversal in views. All of a sudden, the forest becomes a friendly, generous entity--the very opposite of the dominant cultural view of the forest as a foe or player to be vanquished in our rural development projects.

Using the past to secure the future: tenant farming

Like many of you, I also went to the dictionary to look up the etymology of the term "tenantry". As you know, the term comes from the European agrarian society and designates a type of farming where the "tenant" works land that he does not own and shares the fruits of his labour with the landowner. The Microsoft Larousse describes it as a contract for using farmlands under which the owner of these lands leases them to a tenant farmer in exchange for a portion of the profit and harvests. Historically, we know that farmers wanted to own the land they worked, contesting the exploitation resulting from the tenant farming system. Ownership of the land farmed became commonplace for a different reason: rural landowners sought to sell their properties in order to invest in cities and developing industries. The result was a historical pact with the peasantry, whose members were able to buy land with the help of the State's farm credit policies.

Reviving the age-old concept of tenant farming offers significant advantages and opportunities for profitability, as long as the "rent" is kept as low as possible. However, it is hard to determine whether the formula offers long-term guarantees: a tenant farmer might very well have the legitimate desire to bequeath the forest farm that he has worked so hard to develop to his children. It seems easier to toil when we know that the fruits of our labour will remain in the family for generations to come. Consequently, the issue of land ownership remains. This short historical note reminds us that, where farming is concerned, the centuries-old system of tenantry fell into disuse as soon as conditions were favourable to acceding to the peasants' claims to ownership of the land they worked. Who knows what will happen to the forest tenant farms of the Lower St. Lawrence? Personally, I see the land ownership issue as the Achilles heel of a program that is otherwise solid in many respects.

The Model Forest and sustainable rural development: a healthy symbiosis

As you know, we all seek means of implementing sustainable rural development in our rural areas. I would like to assess the Model Forest experiment in the Lower St. Lawrence in light of my own definition of the concept of sustainable rural development as it applies to our rural communities. To my mind, sustainable rural development must meet three imperatives: 1) seize economic opportunities; 2) respect ecological or environmental constraints; 3) reflect social expectations. The system of tenantry implemented in the Lower St. Lawrence fully respects these three elements that must merge to enable us to build living rural environments whose communities emanate social vitality, economic viability and political validity.

In my book *Territoires d'avenir* (Presses de l'Université du Québec, 1997), which discusses changes in our rural areas, I state that sustainable rural

development should simultaneously meet the following six challenges, at the very least:

- the demographic challenge: settle the land;
- the economic challenge: create jobs and wealth;
- the social challenge: maintain living countrysides;
- the cultural challenge: share the rural cultural experience with the rest of the world;
- the institutional challenge: give oneself the capacity (and institutions) to develop;
- the environmental challenge: secure the future through sustainable development.

The forest tenant farm experiment can, for the time being, be perceived as a homeopathic development formula (homeopathy is an effective medical approach). The experiment seeks to constitute a model that is transferrable. In reality, it meets the six above-mentioned sustainable rural development challenges. Due to a lack of time, I cannot elaborate on this conclusion.

An exercise in rural restructuring...

As you know, I am involved in the *Canadian Rural Restructuring Foundation* (CRRF), a Canadian network of researchers conducting rural studies, which is pleased to be represented here today, since it has undertaken the ambitious research and education initiative "Comprendre la nouvelle économie rurale". Experiments like forest tenantry are of interest to us since they help to build the *new rural economy* we are witnessing today. We hope that such exchanges continue. For further information on our work, visit our Web sites:

http://nre.concordia.ca/NRE_CRRF/crrf_hm.html
http://nre.concordia.ca/

As the founders of the *Université rurale québécoise*, an unprecedented continuing education program for rural development agents and players, we will be devoting an edition to the theme "Entreprendre en milieu rural" this fall (October 4-8, 1999) in the Lower St. Lawrence. Visit our Web site:

http://www.uqar.uquebec.ca/devlopre/urq/index.htm

The forest tenant farms of the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent are a good example of "innovative" rural entrepreneurship and are already on the very promising *Université rurale* agenda for October. The CRRF will be supporting us and working with us on our traditional fall conference.

Thank you for your attention.

La ferme forestière en métayage a-t-elle un avenir?

Does the Forest Tenant Farm Have a Future?

Jacques Proulx
Président/President
SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

LA FERME FORESTIÈRE EN MÉTAYAGE A-T-ELLE UN AVENIR?

Jacques Proulx

La Forêt modèle porte en elle les germes d'un modèle d'exploitation de la forêt.

Le territoire québécois, en plus d'être principalement public, est également boisé. La forêt constitue depuis plus de 200 ans un pilier de l'économie du Québec. On se souviendra que dans nos livres d'histoire on apprenait que le Roi de France se réservait les bois de chêne pour la construction navale. Par la suite, ce fut à d'autres seigneurs que nous avons réservé cette ressource. Travail dur, exténuant, plus souvent qu'autrement mal payé et dangereux; des générations de ruraux ont travaillé en forêt.

Le modèle de l'homme rural québécois a été longtemps celui du cultivateur-bûcheron. Pour arrondir ses maigres revenus, le cultivateur quittait sa terre pour aller faire chantier. Sans avoir un âge vénérable, j'ai connu cette époque et ce mode de vie.

Il demeure une constante que, malgré la spécialisation du travail forestier, la forêt a fait et fait encore partie des activités agricoles. Aujourd'hui, comme mon père avant moi, je cultive ma forêt. Je vous avouerai même que j'y vois là plus de pérennité que dans la production laitière ou l'élevage ovin que j'ai pratiqué et pratique encore.

La mise en valeur de la forêt est une activité beaucoup plus complexe qu'on ne se l'imagine. La partie la plus visible et bien des fois décriée qu'est l'abattage ne constitue qu'un des éléments de la gestion forestière. Les résultats sont quelquefois dramatiques, mais il reste que pour un cultivateur de la forêt il en est de même autant pour les arbres que pour le maïs. Quand le temps de la récolte est venue, il faut faucher.

Cela doit se faire dans les règles de l'art, et nous savons tous qu'elles ont évolué. Nous devons respecter des façons de faire qui protégeront la ressource ligneuse et permettront sa régénération. Le travail d'un forestier ne se limite pas au prélèvement de la ressource; il doit connaître et reconnaître la biodiversité de la forêt. L'intérêt du projet de ferme forestière en métayage réside bien sûr dans le fait que ce modèle permet à des personnes non propriétaires d'avoir accès à un domaine forestier qui autrement serait en latence, et cela tout en travaillant et vivant du fruit de leur travail. Plus encore, l'intérêt et l'originalité de ce modèle résident dans le concept même mis de l'avant qui considère non seulement le couvert végétal mais le territoire forestier comme un tout.

La sensibilité à l'écosystème vous place à l'avant-garde et vous permettra demain de faire encore un pas vers le multiressource. Alors vous tiendrez compte non seulement des arbres, des cours d'eau et de la faune, mais également des racines-plantes, des champignons, des mousses, des résines, etc.

La dimension des exploitations, la connaissance que chacun des métayers développe de son territoire, l'entraide et l'encadrement dont ils bénéficient sont propices à cette évolution de la pratique. Aujourd'hui, s'ils sont de bons travailleurs forestiers, demain ils pourraient être des experts dans l'exploitation intégrée du territoire forestier.

La ferme forestière en métayage est un bon exemple de ce que j'appelle les alternatives économiques; en agriculture, Solidarité rurale supporte depuis quelques années un projet similaire, soit l'Épillet groupe ferme.

L'exploitation de la forêt m'amène naturellement à l'avis que nous venons de déposer au gouvernement du Québec sur « Une politique de développement rural » et me fait dire que j'ai parcouru un grand bout de chemin depuis les dix dernières années.

Étonnamment, c'est en cherchant à toujours mieux comprendre le rôle et la place des agriculteurs et de l'agriculture que j'ai compris que l'agriculture et la forêt ne pouvaient à elles seules faire vivre les campagnes. C'était en 1990. Je venais de changer de point de vue. Désormais, je ne regarderais plus le village à partir de ma ferme. Du village, je verrais ma ferme tout comme l'école, le bureau de poste, le garage, le magasin général, etc.

Donc, depuis une bonne décennie, pour nommer et dire la ruralité moderne, il y a eu les agriculteurs, les pêcheurs, les forestiers, mais aussi un certain nombre d'universitaires, de commentateurs, d'analystes à travers des ouvrages ou des événements comme le rapport *Deux Québec dans un*, les États généraux du monde rural, la

commission Bélanger-Campeau, le Forum sur la décentralisation de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec.

Au Québec, je dirais que de ce nouveau discours sur nous-mêmes, de nos analyses, des ratés de la concentration, de nos pressions sur les États québécois et canadien, a jailli un sincère désir de mieux comprendre la situation des ruraux. L'objectif avoué de l'administration publique est certainement double : voir à l'épanouissement ou au renouvellement du monde rural et, au passage, on la soupçonne de vouloir mieux mesurer, voire restreindre, la place de l'État en déconcentrant les pouvoirs administratifs vers des structures régionales ou locales de concertation disposant de peu de pouvoirs et de moyens propres à gérer les politiques et les services publics.

Malgré ce contexte de retrait de l'État, et après avoir été un lobby efficace, Solidarité rurale du Québec, en acceptant, en 1997, de devenir l'instance-conseil du gouvernement, a relevé le défi, ou plutôt pris le pari, d'influencer sans perdre son âme.

Le dimanche 7 février, nous avons donc déposé notre tout premier *Avis* sur le contenu éventuel d'une politique cadre de développement rural. Cette synthèse rigoureuse et nuancée est à l'image de la vie rurale et aborde l'ensemble des questions auxquelles jonglent les communautés. En outre, il découle des propos de quelque 2000 citoyens et citoyennes entendus au cours de la *Tournée provinciale* - 54 rencontres à travers tout le Québec-, de l'analyse systématique des 150 mémoires présentés, du contenu des travaux de recherche commandés et de milliers de pages de textes, de nombreux déplacements, de non moins nombreuses lectures et vives discussions sur le sujet, sans compter les quelques réunions du conseil d'administration. Cet *Avis* de mille pages est précédé et chapeauté d'un cahier de 32 pages qui est l'os et le cœur de la chose. Pour présenter la ruralité québécoise, nous avons retenu les mots de mon homologue français, Raymond Lacombe : « le monde rural c'est des Hommes, des territoires et des produits ». Nous avons aussi consacré une rubrique à la décentralisation et finalement, à la fin du document, nous avons fait la synthèse des actions que l'État devait entreprendre pour illustrer l'ampleur de la tâche.

En ce qui concerne le territoire, et il n'y a pas de monde rural sans une juste compréhension de celui-ci, pour faire image, je dirais que cinq groupes distincts se le chicanent : les autochtones avec leurs droits ancestraux, les agriculteurs avec leur droit de produire, les villégiateurs avec leur droit à la paix, les néo-ruraux avec leur droit à la beauté et les industriels avec leur droit d'exploiter.

C'est un noeud gordien, vous l'aurez compris. Mais pour ne pas étouffer, il a fallu donner à chacun et chacune sa place, notamment en redéfinissant précisément le monde rural. Or, une définition géographique, démographique mais aussi sociologique et culturelle dit qu'il est traversé, irrigué par la culture paysanne donc logé au cœur et autour des terres arables, ce qui place le monde rural comme étant issu d'un héritage européen.

Cela ne réglera en rien la question autochtone, mais je dis, comme beaucoup de mes contemporains qui regardent les grands crimes de l'humanité que sont l'esclavage ou les génocides, que les fautes de l'histoire ne peuvent être payées d'un siècle à l'autre. Et l'éditorialiste du Devoir, Michel Venne, n'a pas manqué de soulever notre silence sur la question « indienne ».

Maintenant, parlons de ce que je connais beaucoup mieux : le droit de produire des agriculteurs. Cette revendication relève de la nécessité fondamentale de protéger les terres arables et d'en permettre l'usage à des fins agricoles. Cependant, le droit de propriété ne permet pas tous les usages, tant pour les spéculateurs fonciers que pour les agriculteurs. Et vous aurez compris que l'industrialisation de la production agricole, notamment porcine, ainsi que l'étalement urbain ont exacerbé le débat.

Je crois que pour s'en sortir, il faudra faire table rase. Il ne faudra plus jamais lier agriculture et ruralité comme étant une seule et même chose. Plusieurs économies mettent le territoire à profit dont celles de l'agriculture. L'économie rurale ayant intérêt à être diversifiée, les pratiques économiques doivent être encadrées, régies, afin de ne pas s'exclure les unes les autres.

Je m'explique. Dans un pays d'hiver où le sol arable est rare, l'agriculture doit avoir préséance sur la construction domiciliaire. Mais les contraintes imposées - d'ailleurs nous exigeons un moratoire dans notre *Avis* - autour des grands centres urbains de Montréal et de Québec ne peuvent justifier des

abus réglementaires à 1 000 km de là. De plus, quand l'agriculture pue au point où elle éloigne les touristes, c'est qu'elle chasse aussi le bon voisinage. Dans le même ordre d'idées, mais dans un autre secteur, la forêt mal coupée, mal entretenue tuera la scierie de même qu'une forêt mal reboisée désavantagera éventuellement les ébénistes. Alors la propriété et l'usage du territoire deviennent des enjeux de bataille.

Cela dit, je suis certain que l'arbitrage se fera par l'acceptation de l'obligation de diversifier l'économie rurale parce que l'agriculture et la forêt occupent plus ou moins 4 % seulement des populations rurales. C'est dire combien l'avenir des communautés rurales ne peut s'appuyer uniquement sur son passé agricole ou forestier.

Le droit à la paix comme celui à la beauté sont les réclamations de nouvelles populations rurales arrivées sur le territoire à cause des villes, ou plutôt à cause du mal développement urbain. Elles sont le résultat de notre métissage.

En général, et je simplifie, les plus ardents défenseurs de la beauté ont quitté la ville à la recherche d'autre chose. Ils n'exercent pas de métiers traditionnels, ils aiment nos campagnes follement, mais sont urbains de culture et détenteurs d'un projet individuel. Leurs voisins, sans être semblables, sont les défenseurs de la paix. Ils ont souvent les cheveux blancs, prennent une retraite hâtive et confortable. Ils ont une culture de banlieue. Ils ont des droits, ils veulent des services. Ils ont peu de projets sinon celui de mourir tranquille.

Les tenants du droit d'exploiter sont multinationaux, invisibles et néolibéraux. Ils concentrent leur activité vers les centres urbains, usant des campagnes comme de simples réserves de matières premières et parfois d'ouvriers. Mais la rentabilité de leurs opérations reposent généralement sur la générosité des États, donc des contribuables. Leur droit d'exploiter n'est pas celui de nous exploiter, et ici l'arbitrage sera politique.

Une fois nommés les intéressés au territoire, la gestion de celui-ci ne se simplifie pas, mais les enjeux se dessinent. Chez nous, celui du prélèvement des matières premières est crucial. Les populations locales, refusant désormais de ne pas profiter de la prospérité des grandes multinationales, exigent une quelconque redistribution. Cette revendication des communautés nous apparaît légitime parce qu'elle s'appuie sur le fait que les multinationales exploitent des terres publiques. Nous avons donc proposé à l'État une forme de ristourne régionale progressive. Cependant, cette ristourne serait moindre si, par exemple, l'entreprise emploie en région, transforme en région, ou investit dans la protection de l'environnement ou encore favorise l'éclosion d'autres entreprises sur les terres consenties par l'État.

En ce qui concerne l'agriculture, le débat est d'abord interne à la profession puisqu'il oppose l'agriculture industrielle à l'agriculture familiale. Néanmoins, les politiques agricoles de l'État devront être établies au seul profit d'une agriculture familiale, l'industrie agricole, à l'instar des autres, étant assujettie aux lois du marché. De plus, nous proposons un grand défi semblable à celui relevé depuis la Révolution tranquille en diversifiant notre agriculture, en la logeant sur des marchés de créneaux. Faire plus que nous faisons déjà. Comme je le disais à Saint-Hyacinthe, l'année passée lors de la Conférence sur l'agriculture, faire du Québec la France d'Amérique du Nord.

En somme, quand nous aurons encadré le droit d'exploiter et le droit de produire, nous aurons certainement ouvert le monde rural à la diversité économique, stoppé l'exode des populations et favorisé l'arrivée ou l'intégration de nouveaux segments de population. Nous croyons plus que jamais que l'arbitrage politique, culturel et économique nécessaire à la prospérité des milieux ruraux passe par la mise en place d'une économie des terroirs. Le monde rural est en mutation profonde, mais il n'est certainement pas menacé de disparition. En outre, Henri Mendras n'a-t-il pas dit : « la transformation du monde rural constitue la révolution la plus importante de la fin du siècle»?

Celui-ci parle de révolution, moi, je dis qu'il faut changer parce que le monde a changé, tout bouge. Mais cela étant, je ne crois pas que l'agrotourisme ou les nouvelles technologies sauveront les campagnes. L'un comme l'autre sont valables pour nos milieux, mais l'enjeu est celui de la propriété collective de nos territoires au service du bien commun. Voilà pourquoi des arbitrages politiques s'imposent.

Et parce qu'il y a une crise de civilisation induite par une guerre entre le politique et le financier, il y a des victimes, et nous en sommes. La question rurale

est celle de la souveraineté sur le territoire : la souveraineté des populations locales comme celle de l'État national. Maîtres chez nous, voilà notre réclamation. Le monde rural crèvera si les États occidentaux ne s'imposent pas une réelle décentralisation; comme on me le soulignait en Suède dernièrement, les programmes politiques sont silencieux sur ces questions. Le monde rural n'est pas un jardin d'enfants où nous passons pour aller ailleurs. Le monde rural est un milieu de vie choisi et désiré qu'aucune société démocratique ne peut écarter sans risquer beaucoup. De toutes façons, je crois que l'organisation de l'État telle que nous la connaissons maintenant en France, en Belgique ou ici ne correspond plus aux aspirations des populations. À preuve, le cynisme et la méfiance des citoyens. La centralisation c'est comme la mondialisation : elles sont d'abord et avant tout au service de certains, en plus d'être des églises que les ruraux ne fréquentent pas.

En terminant, je voudrais vous inviter à consulter *L'Avis pour une politique gouvernementale de développement rural* que nous avons déposé en février dernier. Nous y parlons de la vie rurale dans son ensemble. Nos propos ne sont ni bucoliques, ni passéistes, ni ruralistes pour deux sous. Nous avons réservé un chapitre complet au territoire, dans lequel nous avions l'obligation de parler de forêt et de proposer des nouvelles avenues. En effet, la forêt est une des plus belles et plus grandes richesses naturelles du Québec. Il est notamment écrit : « La vaste majorité du territoire québécois est la propriété de l'État ». La gestion actuelle des terres publiques et, par voie de conséquence, de la forêt est centralisée. La forêt représente un potentiel énorme de développement.

Le prélèvement de la matière ligneuse et les travaux de reboisement n'encouragent pas le développement durable. Seule l'exploitation intégrée et globale du couvert végétal, des essences et des résines, des cours d'eau et des lacs, de la faune et de la flore permet le développement espéré.

Des pistes sont à examiner en priorité : la reconstitution de la forêt publique à proximité des zones habitées, la diversification des essences dans les régions qui s'y prêtent, la mise en valeur des érablières dans la forêt publique.

Par ailleurs, et comme le prouve l'usage de la matière ligneuse par l'industrie du papier, la fiscalité actuelle n'encourage pas une saine gestion des forêts privées mais plutôt la récolte massive. Les efforts d'aménagement et de reboisement sont actuellement pénalisés, et il y aurait assurément lieu de revoir ce régime fiscal.

Dans le même ordre d'idées, les administrations municipales ne devraient-elles pas pouvoir se constituer un patrimoine collectif à partir des terres publiques? Une part importante de la forêt publique ne pourrait-elle pas être gérée par les municipalités et les municipalités régionales de comté qui verraient à la mettre en valeur dans le cadre d'une politique nationale de développement durable et à en maximiser les impacts positifs sur le développement de leur communauté ?

En somme, le « capital-nature » est à la base du monde rural. Il sert de point d'appui à l'économie traditionnelle qu'on y pratique (agriculture, pêche, forêt), aux activités complémentaires qu'on y retrouve, tels le tourisme, la villégiature, la chasse et la pêche sportive. Les paysages naturels, le patrimoine génétique, l'équilibre écologique en constituent les aspects fondamentaux. Si le défi est de diversifier l'économie rurale, on ne saurait le relever qu'en mettant en valeur son territoire, et certainement pas en copiant *in extenso* les tendances économiques propres aux centres urbains.

Alors, ou en somme, comme je le disais il y a dix ans et comme je le répète aujourd'hui : tant vaut le village, tant vaut le pays. Les équipes gouvernementales qui se succèdent à Québec comme à Ottawa ne semblent pas pressées de comprendre cela parce que finalement elles craignent comme la peste de rendre aux communautés le pouvoir d'agir sur leur bonheur.

DOES THE FOREST TENANT FARM HAVE A FUTURE?

Jacques Proulx

The Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent bears the seeds of a forest harvesting model.

In addition to being primarily public land, the territory of Quebec is also largely forested. In fact, the forest has been a mainstay of the Quebec economy for over 200 years. If you remember from your history books, the King of France kept the wood of oak trees to build his ships, and this resource continued to be set aside for other seigneurs after him. For generations of rural dwellers, the forest was a symbol of hard labour--nearly always poorly paid and dangerous.

For a long time in Quebec, your typical country man was a farmer who doubled as a lumberjack, going logging in order to make ends meet. Although I'm not that old, I can still remember those days and that way of life.

Forestry may have become a specialized industry since then, but there is still one constant, and that is that it can't be separated from agriculture. Like my father before me, today I farm the forest as well as the land. In fact, I see the forest as more long-term than dairy and sheep farming, which I still practise.

Forest development is far more complex than one can imagine. Clearly, the most visible, and often the most decried, aspect of it is logging, but that is only one element of forest management. The results can sometimes be dramatic, but for a forest farmer, trees are no different than corn. When it's time to harvest, you simply have to cut the crop.

However, the crop must be harvested properly, and we all know that practices have changed. Today, harvesting methods must preserve the timber resource and enable regeneration. A forester's work entails much more than merely felling timber; he must also be familiar with and recognize forest biodiversity. One of the things that makes forest tenant farming so interesting is the fact that it enables people who do not own land to operate and earn a living from forest land that would otherwise go unused. But what also makes this model interesting as well as novel is that it considers the forest as a whole, not just trees.

Your awareness of and concern for the forest ecosystem puts you at the cutting edge and will lead you increasingly towards multiresource management. You will not only consider timber, wildlife and water resources, but also root crops, mushrooms, mosses, resins, etc.

The size of tenant farms, the knowledge tenant farmers gain of their land, the mutual assistance and the supervision they get make this a forest management model that is constantly evolving. Good forest workers today can go on to become tomorrow's experts in integrated forest management.

Forest tenant farming is a good example of what I like to call "economic alternatives." Solidarité rurale du Québec has been supporting a similar project in agriculture for the past few years.

The subject of forest harvesting naturally brings me to the position paper we recently submitted to the Quebec government on a future rural development policy and makes me realize just how far I've come in the past 10 years.

Surprisingly enough, it was my constant search for a better understanding of the role and place of farmers and farming that I came to realize that farming and forestry could not sustain rural communities. That was in 1990. I had just changed my perspective. From that point on, I would never again look at the village from the vantage point of my farm. From the village, I would see my farm along with the school, the post office, the gas station, the general store, etc.

For the better part of a decade that could be referred to as the beginnings of modern rurality, farmers, fishers and foresters, along with a number of universities, commentators and analysts, have made their voices heard through works and events such as the report *Deux Québec dans un*, the États généraux du monde rural, the Bélanger-Campeau Commission and the Forum sur la décentralisation de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec.

I would say that, in Quebec, the new debate on Quebec society, our analyses, certain failures of the system, and our lobbying of the Quebec and federal governments have led to a sincere desire to better understand the life of rural dwellers. The government's stated objective is clearly twofold: to ensure rural development and renewal and, in so

doing, to temper, perhaps even limit, government involvement by transferring administrative powers to regional or local cooperative structures that have few powers or means of their own to administer public policies and services.

Despite this context of government withdrawal, and after being an effective lobby group, in 1997 Solidarité rurale du Québec took up the challenge of influencing the authorities without losing its soul by agreeing to become an advisory body to the government.

On Sunday, February 7, we submitted our first position paper on the possible content of a framework policy for rural development. It was a rigorous, nuanced synopsis in the image of rural life that touched on all of the issues communities have to struggle with. It flowed from the comments voiced by some 2000 Quebecers during our province-wide public consultations--54 hearings across Quebec--the systematic analysis of the 150 briefs submitted during those consultations, research work and thousands of pages of text, numerous trips, many talks and lively discussions on the subject, as well as a few board meetings. The 1000-page paper is preceded and steered by a 32-page section that constitutes the meat and bones of the matter. To define rurality in Quebec, we borrowed the words of my French counterpart, Raymond Lacombe, who said that "the rural community is made up of people, territories and products." We also devoted a section to decentralization and, to demonstrate the size of the task at hand, concluded with a summary of the government action required.

With regard to territory, and there can be no rural community without a proper understanding of this concept, you could say that it is disputed by five different groups: Aboriginal people, with their native rights; farmers, with their right to produce food; resort vacationers, with their right to peace and quiet; new rural dwellers, with their right to an unspoiled landscape; and industry, with its right to exploit natural resources.

As you can see, it's a Gordian knot. In order to make room for everyone, the rural community had to be redefined. By geographical, demographic, sociological and cultural definition, the rural community is steeped in a peasant culture and, therefore, seated in and around arable land, which means it has a European heritage.

This does nothing to resolve the Aboriginal question, but like many of my contemporaries who witness the major crimes of humanity, i.e. slavery and genocide, I feel that one generation should not have to pay for the sins of its forebearers. The Quebec journalist Michel Venne has been quick to note our silence regarding the term "Indian."

Something I am much more familiar with is farmers' right to produce food. This claim is related to the fundamental need to preserve arable land and ensure its use for agricultural purposes. However, the right of property does not confer the right to use the land at will, whether it be land speculators or agricultural producers. And as you are well aware, the industrialization of farming, particularly hog farming, and urban sprawl are fuelling the debate.

In my opinion, the solution is to start from scratch. We must cease to consider agriculture and rurality as going hand in hand. Agriculture is just one land-based economy. And since the rural economy needs to be diversified, economic activities must be managed and controlled to ensure that they do not become mutually exclusive.

Let me explain myself. In a land where winter is the longest season and arable land is scarce, agriculture must take precedence over residential construction. However, the restrictions applicable in the environs of Montréal and Quebec City--Solidarité rurale du Québec went so far as to call for a moratorium--do not excuse regulatory violations 1000 km away. Furthermore, when agriculture becomes so malodorous that it affects tourism, it also affects neighbourly relations. Similarly, poorly harvested and poorly tended forests will send sawmills into bankruptcy, the same as a forest that is not sufficiently restocked will ultimately be detrimental to cabinetmakers. Land ownership and use thus become contentious issues.

That being said, I am convinced that the dispute will be settled by agreeing on the need to diversify the rural economy, since agriculture and forestry are practised by no more than around 4% of the rural population. These two sectors alone are thus not sufficient to secure the future of rural communities.

The right to peace and quiet and the right to enjoy an unspoiled landscape are being claimed by "back-to-the-landers" who have moved from the city to get away from poor urban development. They are the result of cross-culture.

As a rule, and I'm generalizing here, the most ardent champions of an unspoiled landscape are people who moved away from the city in search of a new life. They don't practise conventional trades, they love the country but hang on to their urban culture, and their projects are personal. Their neighbours, while being different, are looking for peace. They tend to have white hair and retire early with a good pension. They have a suburban culture. They have rights and they look for services. They have few projects other than to die in peace.

Upholders of the right to exploit natural resources are invisible, neoliberal multinationals. They conduct most of their activities near urban centres, seeing rural areas as no more than a reserve of raw material and, occasionally, workers. However, the profitability of their operations usually depends on the generosity of the state and hence the taxpayers. Their right to exploit natural resources does not give them the right to exploit us and, in this case, the dispute will be settled on a political level.

Knowing who the stakeholders are identifies the issues, but does not necessarily facilitate land use management. In Quebec, the extraction of raw materials is a critical issue. Local populations are no longer willing to be left out of the game: they want a share of the multinationals' wealth. This is certainly a legitimate claim seeing as this wealth is gained by exploiting land in the public domain. Solidarité rurale proposed that the state offer to pay a form of progressive dividend to the regions. This dividend would be lower if, for example, the company hired regional workers, processed raw material in the region, invested in environmental protection, or even fostered a breeding ground of businesses on government-granted land.

Where agriculture is concerned, the debate is internal, since it pits factory farms against family farms. Nevertheless, government agricultural policies should be aimed at family farms alone given that factory farms are subject to market laws the same as any other industry. Solidarité rurale also proposed taking up a major challenge similar to the one taken up since the Quiet Revolution by diversifying agriculture and getting into niche markets. In other words, do more. Or, as I said at last year's agriculture conference in Saint-Hyacinthe, make Quebec the France of North America.

In short, once we have set out guidelines governing the right to extract resources and the right to produce food, we will have enabled the rural community to diversify its economy, stop rural migration and foster the inflow or integration of new segments of the population. We believe more than ever that the political, cultural and economic arbitration required for rural areas to prosper hinges on a country-based economy. The rural community may be undergoing a major upheaval, but it is certainly not about to disappear.

Henri Mendras spoke of the changes in rural life as being a revolution; I like to think of change as being necessary, because the world has changed. Everything is shifting. However, I do not think that farm tourism or new technologies can save rural communities. They both have their worth, but the real issue is collective ownership of our land for the common good. This is why political arbitration is necessary.

And because the war between politics and finance has created a crisis, there are victims, and those victims are you and I. The rural issue is one of sovereignty: the sovereignty of local populations and the sovereignty of the nation. We want to be masters in our own house. If the Western governments fail to impose a veritable decentralization, the rural community will die. As someone pointed out to me on a recent trip to Sweden, political programs are silent on such matters. The rural community is not kindergarten: a necessary step on the ladder of life. It is a place where people have chosen to live of their own free will; a life environment that no democratic society can afford to ignore without significant risk. In any case, it is my personal belief that government organization as we know it in France, Belgium or even here at home no longer reflects the aspirations of citizens, as shown by their cynicism and mistrust. Centralization is like globalization: it benefits some more than others and is a church that rural dwellers do not attend.

In closing, I'd invite you to consult the position paper submitted to the government by Solidarité rurale in February of this year. It discusses rural life in general, but is neither bucolic, nor backward-looking, nor ruralist in its approach. We devoted an entire chapter to the issue of territory, in which we were forced to talk about the forest and propose new avenues. After all, forests are one of Quebec's most beautiful and most abundant natural resources. We also wrote that: "the vast majority of Quebec territory is stated-owned. Management of public land and,

consequently, the forest is currently centralized. The development opportunities afforded by the forest are huge."

Timber harvesting and reforestation do not encourage sustainable development. Sustainable development can be achieved only through integrated management of all forest resources, including rivers, lakes and streams, wildlife and plants, in addition to timber.

Priority action includes renewal of the public forest near inhabited areas, species diversification in regions with the proper conditions, and development of sugar bushes in public forests.

Furthermore, as timber utilization by the paper industry proves, the current tax system discourages sound management of private forests, and instead encourages large-scale harvesting. It handicaps management and reforestation efforts and must be reviewed.

In the same vein, shouldn't municipal governments be allowed to build a collective heritage based on public land? Couldn't the municipalities and regional county municipalities be responsible for managing a large portion of the public forest and ensuring its development under a national sustainable development policy so as to maximize the positive effects on the their own community's development?

In sum, the rural community is built on natural capital, the cornerstone of traditional economies (agriculture, fisheries, forestry) and secondary activities such as tourism and sport hunting and fishing. The landscape, gene pool and ecological balance are critical aspects of natural capital. If the challenge is to diversify the rural economy, the only way it can be met is by developing the territory, not by copying *in extenso* economic trends that belong to urban centres.

And so, as I have been saying for the past 10 years, a country is worth as much as its villages. The successive Quebec and Canadian governments don't seem to be in a rush to understand this, because, in the end, they're deathly afraid of letting communities take their welfare into their own hands.

La ferme forestière en métayage a-t-elle un avenir sur les terres du domaine public?

Does the Forest Tenant Farm Have a Future on Public Forest Lands?

Jacques Tremblay, ing.f./For. Eng.
Directeur/Director
En collaboration avec Luc Bérard, ing.f., MATDR/
In collaboration with Luc Bérard, For. Eng., MATDR
DIRECTION DES PROGRAMMES FORESTIERS
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC

LA FERME FORESTIÈRE EN MÉTAYAGE A-T-ELLE UN AVENIR SUR LES TERRES DU DOMAINE PUBLIC?
Jacques Tremblay, ing.f.

La formule du métayage

Confier ou louer une portion de terre (unité de production multiressource viable) à un fermier forestier (entrepreneur) afin qu'il puisse vivre de la mise en valeur intégrée de l'ensemble des ressources du milieu forestier. Cette formule développe, chez le fermier forestier, un sentiment d'appartenance au territoire (faire mieux et plus) et l'amène à participer au processus de prise de décisions.

Difficultés et contraintes d'application sur les terres du domaine public

- Difficile de confier ou de louer une portion de terre du domaine public à un fermier forestier du fait que la majorité des droits sur les terres et les ressources (fonciers, fauniques, forestiers, etc.) sont déjà consentis à des tiers (industriels, ZEC, pourvoyeurs, villégiateurs, etc.).
- Formule plus facilement applicable sur les réserves forestières (ex. : CAAF).
- Établir le niveau des rentes favorisant le développement viable des fermes forestières.
- L'implantation de fermes forestières sur le domaine public devra se faire en respectant les droits déjà consentis et les régimes existants de mise en valeur des ressources.
- Le développement d'un projet de fermes forestières devrait émerger de l'initiative d'un promoteur (ex. : groupement de fermiers forestiers), afin de :
  - Favoriser le regroupement des fermiers forestiers. Les potentiels de diversification du développement seront d'autant plus grands, et les activités d'accompagnement et de suivi du gouvernement seront moins lourdes ($, administration).
  - Développer des ententes de partenariats (gestion, planification et réalisation des activités, financement, partage des bénéfices, etc.) entre les fermiers, les détenteurs de droits et autres organismes du milieu. Ces partenaires devront s'investir et s'approprier le projet pour assurer son développement.

Facteurs de succès

- Il est nécessaire que le promoteur (ex. : groupement de fermiers forestiers) ait un très bon leadership et soit dynamique, rassembleur, innovateur, etc. Il doit procurer un bon encadrement aux fermiers.
- Il faudra établir des critères de sélection des fermiers pour accroître les chances de succès de ces entreprises. Formation des fermiers forestiers.
- Dans un souci de partager la richesse (ex. : la plus value sur les biens et services produits), que le promoteur puisse se voir offrir les droits non consentis (fonciers, fauniques et forestiers) sur le domaine public en vue de développer des projets de fermes forestières (avoir un contrôle sur les facteurs de production).
- En territoire libre de CAAF, il faudra permettre aux promoteurs de conclure des ententes lui permettant de maximiser ses bénéfices issus de la vente des bois (principal levier financier pour développer les autres potentiels).
- Le promoteur devra avoir l'obligation de répartir équitablement, entre les fermiers, les bénéfices issus des ressources aménagées en commun (équité entre les fermiers forestiers).
- Il faudra entrevoir la possibilité de réinvestir les redevances (bois, faune, etc.) pour mettre en valeur les ressources du milieu forestier.
- Il faudra attribuer une superficie minimale (forêt normale) par fermier pour assurer la viabilité de son entreprise et maintenir l'accessibilité du public au territoire.

DOES THE FOREST TENANT FARM HAVE A FUTURE ON PUBLIC FOREST LANDS?

Jacques Tremblay, For. Eng.

Forest tenant farming model

The forest tenant farming model consists in entrusting or leasing units of land (viable multiresource production units) to tenant farmers (entrepreneurs or small-business people) so that they can earn a living from integrated forest resource development. This model cultivates the tenant farmers' sense of belonging to the territory (do more better) and encourages them to participate in decision making.

Difficulties and constraints in applying the model to lands in the public domain

- Entrusting or leasing public land to a tenant farmer can be difficult, since third parties (forest companies, controlled zones or ZECs, outfitting operations, vacation sites, etc.) already hold the majority of land and resource rights (land, wildlife, forest, etc.).
- The model is better suited to forest reserves (e.g. forest management contracts (CAAF)).
- Rent must be set at an amount that favours the sustainable development of forest tenant farms.
- The creation of forest tenant farms on public lands must respect previously granted rights and existing resource development systems.
- Forest tenant farm projects must be developed by a promoter (e.g. tenant farmer association) in order to:
  - favour the grouping of tenant farmers. Group ventures make it possible to increase diversification opportunities and streamline government assistance and follow-up activities ($, administration);
  - develop partnership agreements (management, planning and carrying out of activities, financing, profit sharing, etc.) between tenant farmers, holders of rights and other local organizations. The partners must seriously commit to the project in order to guarantee its development.

Critical success factors

- The promoter (e.g. tenant farmer association) must show excellent leadership, be dynamic, able to bring people together and innovative, and be able to supervise the farmers properly.
- The enterprise is more likely to be successful if farmer selection criteria are established and farmers receive training.
- With a view to sharing wealth (e.g. value added of goods and services produced), the promoter must be able to acquire non-allocated rights (land, wildlife, forest) on public lands for the purpose of developing forest tenant farm projects (have a certain control over inputs).
- In free timber supply and forest management agreement (CAAF) areas, promoters must be able to enter into agreements that enable them to maximize earnings from timber sales (principal financial leverage for developing other opportunities).
- Promoter must share earnings from jointly managed resources equally among the tenant farmers (equity among tenant farmers).
- It must be possible to reinvest royalties or fees (timber, wildlife, etc.) in forest resource development.
- To ensure that forest farms are viable and that the public has continued access to the territory, each tenant farmer must be allotted a minimum area of land (standard forest).

Faits saillants des discussions en plénière

Highlights of the Plenary Debate

La parole à l'auditoire/Discussion period

FAITS SAILLANTS DES DISCUSSIONS EN PLÉNIÈRE

Dans la salle se trouvent plusieurs métayers et ils interviennent régulièrement, tantôt pour interpeller les membres du panel, tantôt parce qu'ils sont eux-mêmes interpellés par d'autres participants. Les premières interventions tournent principalement autour de la question des revenus du métayer, donc de la rentabilité des fermes forestières en métayage. Il s'agit d'une préoccupation importante, semble-t-il, pour plusieurs participants.

Les échanges portent sur le niveau des revenus des métayers pour les premières années d'opérations. Selon certains, le salaire d'un métayer de la Forêt modèle doit être évalué à plus de 30 000 $ et à moins de 40 000 $. Quoi qu'il en soit, le salaire évoqué représente tout de même, selon un intervenant, un salaire moyen supérieur à celui recensé pour certaines régions du Québec. Aux yeux de cet intervenant, la formule pourrait sans doute attirer une main-d'oeuvre forestière relativement jeune mais désabusée par le modèle actuel de fonctionnement sur la forêt publique. L'aspect le plus attrayant de cette formule tient, selon lui, au sentiment d'appartenance sur lequel elle s'appuie et qu'elle permet de consolider, sentiment d'appartenance qui lui paraît indispensable au développement des communautés rurales aussi bien qu'au développement des entreprises (les fermes forestières) elles-mêmes. Il s'agit d'une opinion qui semble partagée par plusieurs des personnes présentes.

Dans les faits, plusieurs intervenants viennent évoquer, tour à tour, ce sentiment d'appartenance comme étant lié à la tenure et comme un élément susceptible de garantir à la fois la qualité et la pérennité des projets de fermes forestières ou des projets de forêt habitée.

Un des membres du panel, en l'occurrence monsieur Bruno Jean, s'était d'ailleurs interrogé dans sa présentation sur la rentabilité à long terme d'une entreprise dont le gestionnaire n'est pas propriétaire. Et il s'était demandé, par exemple, si un fermier forestier pourrait transmettre sa ferme forestière à ses descendants. Il a en outre suggéré, en réponse à une question de la salle, de mener une étude économique qui s'attacherait à mettre en évidence les revenus du ménage, y compris ceux du conjoint, car c'est dans cette perspective que l'on doit, selon lui, juger de la rentabilité des fermes forestières.

Les conditions à mettre en place pour implanter ailleurs la formule, mise au point à l'intérieur du projet de forêt modèle, sont aussi évoquées lors des interventions. Des personnes estiment qu'on a fait la preuve que le modèle est exportable et elles reprochent à certains membres du panel d'ériger des obstacles à la reproductivité du modèle en évoquant la question des droits consentis, en particulier ceux dont bénéficie l'industrie forestière. Sur ce, le représentant de l'industrie, monsieur Jacques Gauvin, et celui du ministère des Ressources naturelles du Québec, monsieur Jacques Tremblay, sont appelés à préciser leurs positions respectives à la fois sur cette question des droits consentis et sur la question plus large de la transférabilité du modèle mis au point.

Le premier se défend de ramener le débat à la seule dimension économique et il se dit partisan d'une diversité de formules ou d'approches. Il ajoute qu'il faut éviter de polariser la question. Quant au représentant du gouvernement québécois, il abonde dans le même sens en estimant qu'on ne doit pas voir dans le métayage une formule miracle. Il invite les participants à la prudence et se dit en faveur d'une « politique des petits pas » sur la base des constats suivants :

- Pour lui, certains métayers ont très bien réussi et d'autres moins, et cela démontre qu'il faut avoir le feu sacré pour réussir dans ce genre d'entreprise.
- Si l'on souhaite exporter systématiquement la formule, il faudra choisir, comme lieux d'implantation, ce qu'il appelle des « environnements gagnants », car le succès pourrait dépendre, selon lui, du potentiel multiressource présent.
- Il reconnaît par ailleurs aux communautés rurales le droit de réclamer un partage des richesses et il dit que le message que le gouvernement leur lance, c'est qu'il leur appartient d'initier des projets de gestion intégrée du milieu forestier, et ce, dans un esprit de concertation.

- Enfin, il lui paraît important de respecter les droits consentis, en particulier ceux dont jouit l'industrie forestière.

Sur cette question des droits consentis, maintes fois évoquée au cours du symposium, il a rappelé qu'il y a eu des consultations publiques par le passé et qu'il s'agit en quelque sorte d'un choix de société. Pour monsieur Tremblay, il faut reconnaître ces droits et les intégrer dans des projets de mise en valeur du milieu forestier qui pourraient déboucher sur de nouveaux modes de tenure. Il souligne en outre qu'il s'est développé d'autres modèles de fonctionnement en région, précisément sur une base de concertation.

Toutefois, dans l'esprit de certains participants, il n'est pas évident qu'une intégration des droits consentis à des projets provenant des communautés rurales puisse permettre un véritable partage des richesses. C'est notamment le sens d'une intervention faite par le maire d'une municipalité rurale située en périphérie de la Forêt modèle qui se demande si les projets de type forêt habitée peuvent véritablement aider les municipalités rurales.

Monsieur Richard Savard, président-directeur de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, vient rappeler que le calcul des revenus possibles et effectifs en provenance des « autres ressources » est extrêmement complexe, car certaines de leurs retombées sont davantage collectives qu'individuelles. De plus, selon lui, « si les revenus peuvent paraître minces, on ne doit pas perdre de vue le fait que c'est un capital que les métayers sont en train de se monter ». Il affirme que ce que la Forêt modèle cherche à faire, c'est de mettre au point une façon d'intégrer toutes les activités compatibles avec la récolte forestière et l'aménagement pour en faire un métier. Cette volonté de valoriser le métier de travailleur forestier rejoint des préoccupations exprimées par plusieurs personnes présentes, y compris par certains membres du panel. Parallèlement, selon son président-directeur, la Forêt modèle souhaite faire la preuve que, sur les territoires publics entourant les municipalités rurales où, traditionnellement, on exploitait la forêt d'une certaine manière, il y a moyen de faire les choses autrement, notamment avec un impact minimal sur la faune.

Quant à savoir si le ministère des Ressources naturelles du Québec est ouvert à de nouvelles façons de faire de la foresterie, monsieur Tremblay répond par l'affirmative, en ajoutant cependant que l'implantation de ces nouvelles approches restera soumise au potentiel des territoires visés. Il invite les milieux intéressés à tenir compte des éléments suivants : d'abord viser à mettre en place des projets viables, et idéalement les implanter sur des territoires bien stockés et bien structurés en matière de peuplements où différentes interventions sylvicoles sont possibles et où existe un potentiel pour les autres ressources. En outre, les projets devraient tendre à un partage des richesses et s'appuyer sur des opportunités réelles de faire de la gestion intégrée; monsieur Tremblay évoque également le fait que le ministère des Ressources naturelles du Québec n'a toujours pas de politique de forêt habitée à proprement parler, mais que le gouvernement a travaillé, néanmoins, à mettre en place un véhicule financier qu'il juge intéressant, notamment par le biais du Programme de mise en valeur du milieu forestier doté d'un budget de 32 millions $ en 1999, et par celui de la consolidation récente du Programme de mise en valeur des forêts privées.

L'idée d'une politique des « petits pas » n'est pas sans susciter diverses interventions de la salle, lesquelles reviennent toutes plus ou moins à inviter le gouvernement du Québec à bouger rapidement sur la question de l'accès de la forêt publique pour d'éventuels métayers. D'autre part, des questions d'ordre plus pratique sont adressées aux métayers présents, et des témoignages sont livrés qui montrent le niveau d'implication qu'exige la gestion d'une ferme forestière en métayage - on évoque l'expression « feu sacré » à quelques reprises - de même que l'importance de viser des objectifs à long terme. Pour certains, d'ailleurs, l'obstacle principal au développement de l'entrepreneurship forestier demeure le manque de territoires disponibles, car il est pratiquement impossible, pour un travailleur forestier qui le souhaiterait, d'acquérir des lots privés dans un laps de temps suffisamment court pour rentabiliser son éventuelle ferme forestière.

Pour sa part, un intervenant estime que les conditions - et il qualifie ces conditions d'idéales - dans lesquelles l'expérience a été menée (potentiel faunique intéressant, encadrement technique exceptionnel, qualité des métayers, etc.) ne se retrouvent pas ailleurs ou encore qu'elles sont difficilement reproductibles. Par conséquent, dans son esprit, la question reste entière à savoir

comment exporter ailleurs la formule des fermes forestières, à court terme.

Les dernières interventions mettent en évidence le fait que le projet de fermes forestières a permis à la fois un changement des mentalités dans les communautés avoisinantes, par exemple en assurant un contrôle de la chasse et du braconnage et un élargissement des préoccupations au sein des intervenants forestiers et de la population en général. À cet égard, quelqu'un rappelle que si on a beaucoup parlé des coûts ou des revenus des fermes forestières il ne faut pas oublier les bénéfices engendrés par cette approche sur le plan de la conservation de la biodiversité, bénéfices dont pourront profiter les générations futures. En d'autres termes, pour plusieurs personnes de la salle, il faudrait éviter de s'en tenir à une analyse financière mais prendre en compte les importantes retombées sociales qui découlent de ce type d'approche.

À partir des interventions faites au cours de la plénière, on peut penser que les participants ont retenu les éléments suivants en réponse à la question : « Les fermes forestières en métayage ont-elles un avenir? ».

- Les intervenants ont constaté que les fermes forestières en métayage montraient une rentabilité intéressante (quoique variable) si l'on tient compte du fait que les entreprises mises sur pied n'ont que cinq ans d'existence; cette rentabilité leur est apparue au moins suffisante pour que des individus et des communautés locales soient intéressés à reprendre la formule à leur compte. En outre, les participants ont estimé que la rentabilité financière ne devait pas être le seul élément pris en considération, ce type de projet ayant en quelque sorte des retombées sociales importantes pour les communautés rurales.

- Exporter la formule demanderait cependant une structure d'encadrement dont la nature resterait à définir (bien que la Forêt modèle ait permis d'apprendre beaucoup à ce sujet), et la question de savoir qui assumerait les coûts de cette structure d'encadrement se poserait.

- Le choix des candidats est une dimension à laquelle il faudrait apporter, le cas échéant, une attention toute particulière : le rendement variable des fermes a été attribué à l'écart entre les attitudes et les attentes individuelles; les qualités que doit posséder un métayer ne se rencontrent pas nécessairement chez la moyenne des individus; par exemple, il doit être en mesure d'accomplir un travail exigeant sur le plan physique et présenter en même temps les aptitudes caractéristiques d'un entrepreneur. En outre, le niveau d'implication demandé au métayer est élevé.

- D'autre part, selon des participants, la formule des fermes forestières contribuerait à valoriser le métier de travailleur forestier, puisqu'un fermier forestier est partie prenante à la gestion de sa ferme, et ce, à plusieurs niveaux.

- La rentabilité économique, forestière et sociale des fermes forestières - notamment parce que les bénéfices les plus importants ne peuvent être escomptés à court terme - doivent être analysées dans une perspective de long terme, et on devrait tenir compte de cette nécessité au moment d'implanter des fermes forestières. Comme toute entreprise, les fermes en métayage doivent pouvoir offrir des perspectives à long terme pour justifier les investissements requis au cours des premières années.

- La formule apparaît exportable, mais pour maximiser les chances de réussite, il faudrait pouvoir tabler sur certaines « conditions gagnantes » en implantant des projets sur des territoires où le potentiel est intéressant, notamment quant au volume de bois sur pied et à la présence des autres ressources.

- La question des droits consentis reste une pierre d'achoppement pour d'éventuels promoteurs, et des participants ont souhaité que le gouvernement soit davantage proactif quand il s'agit de permettre aux communautés rurales de profiter des richesses forestières qui les entourent, même si cela implique de revoir les droits déjà consentis à certains utilisateurs. Pour sa part, le gouvernement invite les communautés locales à initier des projets, mais dans un esprit de concertation, et il souhaite des formules polyvalentes permettant d'intégrer les droits déjà consentis à ceux qui devraient être reconnus à l'intérieur de toute nouvelle approche.

HIGHLIGHTS OF THE PLENARY DEBATE

The plenary debate was attended by a number of forest tenant farmers, who played an active role, going from asking panel members questions to being asked questions by other participants. The initial questions revolved around tenant farmers' income, or the profitability of forest tenant farming. This appeared to be a major concern for several participants.

The income level of tenant farmers during the first years of operation was discussed. According to some, Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent tenant farmers earn between $30 000 and $40 000 a year. According to one participant, this is more than the reported average salary for certain regions of Quebec. This same participant felt that the model itself could probably attract a labour force that is relatively young but disillusioned by the manner in which the model is currently applied on public forest land. In his opinion, the most appealing aspect of forest tenant farming is the sense of belonging underpinning and cultivated by the model, something that he feels is crucial to both the development of rural communities and the development of the business (forest farming) itself. This opinion seemed to be shared by a number of participants.

Several participants talked about this sense of belonging as being linked to the tenure system and being a key to the quality and sustainability of forest farming and inhabited forest projects. In his presentation, panel member Bruno Jean had questioned the long-term profitability of a business that is not run by the owner. He wondered, for example, whether a tenant farmer could hand his farm down to his children or grandchildren. Moreover, in reply to a question from the audience, he suggested conducting an economic study on household incomes, including spousal income, as he feels that the profitability of forest farms should be determined on this basis.

The required conditions for applying the forest management model developed by the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent were also discussed. Some people felt that we have demonstrated the formula's applicability beyond the model forest's boundaries and criticized certain panel members for creating obstacles by raising the question of granted rights, particularly the rights of the forest industry. The industry and MRN representatives, Jacques Gauvin and Jacques Tremblay respectively, were asked to state their positions on this matter as well as on the broader issue of the model's portability.

Mr. Gauvin refrained from limiting the debate to a matter of economics and said that he personally favoured a mixture of management models or approaches. He went on to say that we should avoid polarizing the issue. Mr. Tremblay agreed, saying that it would be wrong to see forest tenant farming as a panacea. He encouraged participants to be careful and said that he was in favour of a "baby step" policy based on the following observations:

- some tenant farmers have done extremely well and others less so, which proves that your heart has to be in it in order to succeed in this business;
- to successfully export this model on a systematic basis, you need what Mr. Tremblay calls "winning environments," since the degree of success may depend on the multiresource potential of the targeted site;
- Mr. Tremblay acknowledged that rural communities have a right to share the benefits derived from local resources and said that as far as the Québec government is concerned, it is up to the communities to initiate integrated forest resource management projects based on concerted action;
- finally, Mr. Tremblay feels that granted rights, especially the rights enjoyed by the forest industry, must be respected.

With respect to granted rights, an issue that was consistently raised during the symposium, Mr. Tremblay pointed out that public consultations have been held in the past and that, to a certain extent, this matter is a societal choice. As far as he is concerned, these rights must be recognized and incorporated into forest development projects aimed at new tenure systems. Mr. Tremblay further pointed out that other cooperative approaches to forest management have been developed in the regions.

A number of participants, however, felt that integrating granted rights into projects does not necessarily guarantee that rural communities will share the benefits derived from resource exploitation. In fact, this very issue was raised by the mayor of a rural municipality located on the edge of the model forest, who wondered whether inhabited forest projects really help rural municipalities.

Richard Savard, President and Manager of the Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, stressed that it is extremely difficult to calculate the exact revenue derived from "other resources" because certain benefits are more collective than individual in nature. He also said that "although income levels may seem low, it is important to remember that tenant farmers are building capital at the same time." He stated that the model forest's goal is to develop a trade that integrates all activities compatible with forest harvesting and management. This desire to promote forestry work as a trade is consistent with the concerns expressed by several participants, including certain panel members. At the same time, the model forest wants to demonstrate that the public forests surrounding rural municipalities, which were traditionally exploited in a certain way, can be managed differently and with minimal impact on wildlife.

In response to a question, Jacques Tremblay said that the MRN is open to considering new approaches to forestry, although they would obviously have to respect the potential of the targeted forest land. He encouraged interested communities to develop projects that are viable and, ideally, that target satisfactorily stocked forests comprising stands that are suited to different silvicultural treatments and offer non-timber resource opportunities. Projects should also be aimed at resource sharing and be built on real possibilities for integrated management. Mr. Tremblay said that while the MRN does not yet have an inhabited forest policy per se, the government has established what he considers to be an advantageous financial assistance system, including in particular, the Programme de mise en valeur du milieu forestier, which had a budget of $32 millions in 1999, and the recently strengthened Programme de mise en valeur des forêts privées.

The idea of a "baby step" policy got a strong reaction, with the comments essentially boiling down to encouraging the Quebec government to move rapidly on opening up public forest land to future tenant farmers. Questions of a more practical nature were addressed to the tenant farmers in the room. Their answers testified to the degree of commitment required to manage a forest tenant farm--several referred to the fact that your heart had to be in it--as well as to the importance of eyeing long-term objectives. For some, the main obstacle to developing forest-based entrepreneurship remains the lack of forest land available: it is practically impossible for forest workers to acquire private woodlots in a short enough time to turn a profit on their forest farm.

One participant felt that the conditions--which he qualified as ideal--in which the model forest conducted its trials (good wildlife potential, exceptional technical supervision, quality of forest tenant farmers, etc.) either do not exist elsewhere or are hard to reproduce. To his mind, the real issue is therefore how the forest farm management model can be exported in the short term.

The closing comments highlighted the fact that the forest tenant farming experiment helped change attitudes in neighbouring communities, for example by controlling hunting and poaching, as well as broaden the concerns among the forest community and the population in general. In this respect, someone pointed out that while there was a lot of talk about the model's costs and tenant farmers' income, we mustn't lose sight of the benefits to future generations in terms of biodiversity conservation. In other words, several participants felt it was important to consider the significant social benefits derived from this type of management approach rather than simply evaluating it in financial terms.

Based on the testimonies and opinions heard during the plenary debate, the answer to the question "Does the forest tenant farm have a future?" could be summarized as follows:

- Forest tenant farms are fairly profitable (although to varying degrees) when you consider that the farms involved in the trials have only been operating for 5 years. In fact, they are profitable enough for individuals and local communities to want to apply the formula on their own. Moreover, participants estimated that financial returns should not be the only consideration, since this type of approach also provides major social benefits to rural communities.

- However, exporting the management model would require some kind of framework or supervisory structure that remains to be determined (although a lot of knowledge was gained during the trials), including the matter of who would assume the cost of this structure.

- Special attention would have to be paid to the selection of candidates: the varying performance of forest tenant farms was attributed to the differences in attitude and expectations on the part of individual tenant farmers. Not everyone has what it takes to be a tenant farmer; for example, tenant farmers have to be able to do hard labour while also having good business sense. They must also be extremely committed.

- According to participants, the forest tenant farming management model would help promote forestry work as a trade, in the sense that tenant farmers are closely involved in their farm's management on several levels.

- The economic, forest and social value and profitability of forest farms must be analyzed from a long-term perspective--especially since the biggest benefits cannot be reaped in the short term--and this need should be taken into account from the moment forest farms are set up. Like any business, forest tenant farming must be able to offer long-term opportunities in order to justify the investments required in the initial years.

- The model appears to be exportable; however, in order to maximize the chances of success, certain "winning conditions" are required, such as implementing projects on land with sufficient timber and non-timber values.

- The matter of granted rights remains a stumbling block for future promoters, and participants asked the government to be more proactive in enabling rural communities to benefit from local forest resources, even if it means reviewing rights currently enjoyed by certain users. For its part, the government encourages local communities to develop cooperative, multiresource management models that integrate granted rights with new rights.

Annexe 1

Annex 1

Liste des participants et participantes/ List of Participants

Nom/Name	Organisme/Organization
ALBERT, Louisette	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
ALLARD, Louis	SADC - MRC Maskinongé
AUCLAIR, Gabriel	CRCD du Bas-Saint-Laurent
AUCLAIR, Sabine	SADC Barraute-Senneterre-Quévillon
BABIN, Danielle	Cégep de Ste-Foy
BARIBEAU, Jean-Éric	
BARIL, François	Ville de Senneterre
BARRETTE, Vincent	Produits forestiers Turpin
BARRIAULT, Michel	MRC de Matane
BEAUCHESNE, Patrick	Ministère de l'Environnement du Québec
BEAUDOIN, Marc	Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle
BEAULIEU, Jeannot	Seigneurie de Nicolas Riou
BEAULIEU, Luc	Seigneurie du Lac-Métis
BEAULIEU, Yves	Seigneurie du Lac-Métis
BEAUPRÉ, Marie	SADC de la Mitis
BECKLEY, Tom	Canadian Forest Service
BÉLAND, René	Seigneurie du Lac-Métis
BÉLANGER, Christian	SADC Maria-Chapdelaine
BÉLANGER, Christiane	SADC des Basques
BÉLANGER, Daniel	SER de la Neigette
BÉLANGER, Jacques	Produits forestiers Alliance inc.
BÉLANGER, Michel	Michel Bélanger inc.
BÉLANGER, Serge	Les Produits forestiers Donohue inc.
BELL, Yves	Coopérative forestière Haut Plant Vert
BELLAVANCE, Francine	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
BELLEAU, Pierre	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
BELZILE, Clermont	Service canadien des forêts
BERGER, Réjean	Développement économique Canada
BERNIER, François-Hugues	Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

Nom/Name	Organisme/Organization
BERNIER, Joël	SER des Monts inc.
BERNIER, Nelson	Forêt d'enseignement et de recherche de Macpès
BÉRUBÉ, René	CLD des Basques - Seigneurie de Nicolas Riou
BINET, Jean-Paul	Corporation Waskahegen
BISSON, Bernard	Société Sylvicole Mistassini ltée.
BLAIS, René	Université de Moncton
BLANCHETTE, Nicolas	Université Laval
BLISS, John	Oregon State University
BONIN, Raymond	Service d'extension en foresterie de l'Est du Québec
BONNELL, Brian	Canadian Forest Service
BOURASSA, Marc-André	Université du Québec à Chicoutimi
BOUTHILLIER, Luc	Université Laval
BRETON, Pierre	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
CARON, Vincent	SER des Basques inc.
CHABOT, Bruno	MRC de la Matapédia
CHAMPAGNE, Gaétan	
CHANTAL, Gilles	Service canadien des forêts
CHÉNARD, Raymond	Bois Nova inc.
COLOMBINO, Enrique R.	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
CÔTÉ, Esther	Secrétariat rural - Agriculture et agroalimentaire Canada
CÔTÉ, Guy	SADC de la Matapédia
CÔTÉ, Raynald	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
COUDÉ, Yvan	Comité forestier Ste-Rose
CYR, Jean-Marc	Municipalité de Newport
DANSOU, Kafui	International Model Forest Network Secretariat
DARVEAU, Léon-Paul	Le Groupe Forres
DENIS, Marc	Eastern Ontario Model Forest
DESCOMBES, Denis	Panneaux Chambord inc.
DESROSIERS, Gaston	Casgrain Gagnon Desrosiers Lévesque Bujold, avocats

Nom/Name	Organisme/Organization
DÉSY, Jean	Université du Québec à Chicoutimi
DION, Rémy	Société sylvicole Mistassini ltée
DIONNE, Jean-Eudes	Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux
DOMINY, Steve	Canadian Forest Service
DORION, Francine	Abitibi-Consolidated inc.
DOUCET, Ghyslain	Transport Doucet
DOYON, Michel	Abitibi-Consolidated, Division Saint-Maurice
DROLET, Pierre	Ministère des Ressources naturelles du Québec
DROUIN, Achille	Boisés Est
DROUIN, Linda	Ministère des Ressources naturelles du Québec
DUBÉ, Rémy	Seigneurie du Lac-Métis
DUBOIS, Pierre	Les Éditions forestières
DUCHESNE, Sonia	Groupe d'intervention et de recherche en environnement inc.
DUMONT, André	Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle
DUPUIS, Pierre	Randonneurs des Hauts Sommets
EICHENBERGER, Robert	
ÉMOND, Martin	Conseillers forestiers Forêmc
ETHERIDGE, Peter	Fundy Model Forest
FILLION, Daniel	Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
FORTIN, Claude	Radio-Canada
FORTUNE, Ray	Eastern Ontario Model Forest
FOURNIER, Marcella	Municipalité de Saint-Valérien
GAGNON, Carol	Seigneurie de Nicolas Riou
GAGNON, Jean-Guy	
GAGNON, Pierre-Maurice	CRCD Ville de la Baie
GAGNON, Rosaire	
GAUDREAULT, Isabelle	Forêts habitées Lasim
GAUVIN, Jacques	Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec
GAUVIN, Serge	Foresterie Serge Gauvin

Nom/Name	Organisme/Organization
GÉLINAS, André	Agence des forêts privées de Québec 03
GÉLINAS, Nancy	Université de Moncton
GÉNÉREUX, Michel	Seigneurie du Lac-Métis
GÉRARDIN, Vincent	Ministère de l'Environnement du Québec
GILBERT, Luc	Abitibi-Consolidated inc.
GLENN, Clément	SADC de Pabok
GOBEIL, Jean	Demers, Gobeil, Mercier, Ass.
GRENIER, Guy	CLD Maria-Chapdelaine
GRENIER, Marc	Groupement agro-forestier Ristigouche
GRENON, Bernard	Société de développement économique et communautaire
GUÉRIN Dominique	Réseau canadien de forêts modèles
GUIBORD, Serge	Coopérative de solidarité multi-ressources
GUILLEMETTE, Vianney	SADC - MRC Maskinongé
GUIMOND, Gervais	Cégep de Rimouski
HALL, John	Canadian Forest Service
HARVEY, Richard	Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
HICKS, Brian	SNB Wood Co-operative
HILTON, Susanne	Forêt modèle de Waswanipi
HOGUE, Dany	Fédération des pourvoyeurs du Québec
HUPÉ, André	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
JEAN, Bruno	Fondation canadienne sur la restructuration rurale
JEFFREY, Jocelyn	Société du crédit agricole
JOANETTE, Roger	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
JOHNSON, Fred	International Model Forest Network Secretariat
KAZI, Jamal	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
LABERGE, André	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
LAFOND, Richard	Cégep de Rimouski
LAFRENIÈRE, Normand	Service canadien des forêts
LAISHLEY, Don	Foothills Model Forest

Nom/Name	Organisme/Organization
LALANCETTE, Sylvain	Société Sylvicole Mistassini ltée.
LAMARRE, Daniel	Bureau de la députée de Matapédia
LAMBERT, Daniel	CLD - MRC du Granit
LAMONTAGNE, Claudie	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
LANDRY, Jerry	Forestiers J.L.
LANDRY, Renaud	Forêts habitées Lasim
LANGLOIS, Donat	Ministère des Ressources naturelles du Québec
LAVOIE, Gérald	Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata
LAVOIE, Richard	
LEBEAU, Augustin	Service canadien des forêts
LEBEL, Jean-Sylvain	Produits forestiers Alliance inc.
LEBLANC, François	Service d'extension en foresterie de l'Est du Québec
LEDUC, Michel	SADC Barraute-Senneterre-Quévillon inc.
LEFEBVRE, Richard	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
LESYCK, Marcel	SADC Harricana
LETTRE, Jean-François	La Symbiose Services Arboricoles
LEVASSEUR, Denis	Services forestiers Léandais
LÉVESQUE, Jacques A.	Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée du Bas-St-Laurent
LÉVESQUE, Ludovic	Développement économique Canada
LIBOIRON, Marie Anick	Service canadien des forêts
MACFARLANE, Derek	Canadian Forest Service
MARCHESSEAULT, Joanne	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
MARCHETERRE, Marcel	Fédération des producteurs de bois du Québec
MARIN, Richard	SADC de Gaspé Nord
MARQUIS, Gisèle	Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent
MARTINEAU, Catherine	Université Laval
MARTINEAU, Sylvain	
MASSE, Sylvain	Service canadien des forêts
MERCIER, Guyla	Cégep de Rimouski

Nom/Name	Organisme/Organization
MICHAUD, Benoît	Ressources forestières biotiques inc.
MOREAU, Éric	Association régionale du développement unifié
MORIN, Alfred	Emploi-Québec, région BSL
MORNEAU, Camille	MAPAQ
MOUSSEAU, Étienne	Municipalité de Saint-Donat
MURPHY, Joan	Service canadien des forêts
NADEAU, Solange	Oregon State University - Université Laval
NAZAIRE, Jean	Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée du Bas-St-Laurent
NEWSTEAD, Robert	Canadian Forest Service
O'BRIAN, Jame	SNR Wood Cooperative
OUELLET, Denis	Service canadien des forêts
OUELLET, Martin	CLD Maria-Chapdelaine
PAILLÉ, Gilbert	FERIC
PAPINEAU, Alexandra	Université Laval
PAQUIN, Denis	Service d'extension en foresterie de l'Est du Québec
PAQUIN, Pierre	Gérard Crête et Fils inc.
PARENTEAU, Jean-Paul	Société de financement agricole du Québec
PARTON, Sue	Lake Abitibi Model Forest
PELLETIER, Martin	Université Laval
PELLETIER, Robin	Industries Maibec inc.
PETTIGREW, Jacques	CLD Rimouski-Neigette
PICARD, Marie	Université Laval
PIGEON, Gilbert	Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière
PINEAU, Marius	Université Laval
PLOURDE, Robert	Seigneurie de Nicolas Riou
PLOURDE, Yanick	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean
POTVIN, Fernand	Abitibi-Consolidated, Division Saint-Maurice
POTVIN, Jacques	MRC Maria-Chapdelaine
PROULX, Jacques	Solidarité rurale du Québec

Nom/Name	Organisme/Organization
PRUDHOMMEAUX, Éric	Le Groupe Desfor
QUIRION, Marcel	Fondation de la faune du Québec
RICHARDSON, Albert	Northumberland County Forest Products Marketing Board
RIOUX, Denis	
RIOUX, Jean-Guy	SER de la Vallée
RIVARD, Pierre	Seigneurie du Lac-Métis
ROBERT, Jacques	Service canadien des forêts
ROBERTS, Ralph	ACDI - CIDA
ROBSON, Mark	University of Toronto
ROUTHIER, André	Ville d'Amqui
ROUTHIER, Louis	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
ROY, Daniel	Fédération des producteurs du bois du Québec
ROY, Francis	Université Laval
ROY, Maurice	Ministère des Ressources naturelles du Québec
ROY, Nicolas	SADC de la région de Matane inc.
ROY, Roger	Université de Moncton
RUEST, Gaétan	Ville d'Amqui
SAVARD, Lisette	Corporation Aménagement Intégré Racine-Vauvert
SAVARD, Richard	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
SÉGUIN, André	Produits forestiers Alliance inc.
SERGERIE, Martin	CLD de Denis Riverin
SIMARD, André	Seigneurie de Nicolas Riou
SIROIS, Gaétan	SADC de Charlevoix
SIROIS, Nadine	SADC de Gaspé Nord
ST-LAURENT, Fernand	CLD de la Métis
ST-LAURENT, Nathalie	Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent
ST-PIERRE, Adéodat	Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent
ST-PIERRE, Martin	Félix Huard inc.
STEPHENS, Michael	Canadian Forest Service

Nom/Name	Organisme/Organization
SUPPER, Jacques	MRC d'Antoine-Labelle
SZARAZ, Gérard	RESAM
TCHÉCHOUPARD, Hilaire	Université du Québec à Rimouski
TELMOSSE, David	Les Opérations forestières D. Telmosse
TESSIER, Claude	Seigneurie du Lac-Métis
TESSIER, Gilles	Seigneurie du Lac-Métis
THÉBERGE, Annie	Fédération des pourvoyeurs du Québec
THÉRIAULT, Benoît	SADC de la Mitis
THÉRIAULT, Carl	Le Soleil
TOOLE, Dean	Canadian Forest Service
TREMBLAY, Harold	Ministère des Ressources naturelles du Québec
TREMBLAY, Jacques	Ministère des Ressources naturelles du Québec
TREMBLAY, Jean	Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent
TREMBLAY, Paulin	Ministère des Ressources naturelles - Forêt Québec
TREMBLAY, Sébastien	Société sylvicole Chambord
VAILLANCOURT, Nadia	
VIRC, Stephen	Eastern Ontario Model Forest
WAGNER, William	Canadian Forest Service
WENTHOLT, Pieter	Association régionale du développement unifié
WHITE, Bill	Canadian Forest Service
WHYNOTT, Tim	Nova Scotia Department of Natural Resources

Annexe 2

Annex 2

Comité organisateur/Organizing Committee

Comité organisateur/Organizing Committee

LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT

Jamal Kazi

Claudie Lamontagne

Richard Savard

RESSOURCES NATURELLES CANADA / NATURAL RESOURCES CANADA
SERVICE CANADIEN DES FORÊTS / CANADIAN FOREST SERVICE

Clermont Belzile

Jacques Robert